



Principes directeurs pour l'élaboration de processus d'observation et de suivi du travail des enfants

Organisation internationale du Travail

Copyright © Organisation internationale du Travail 2005

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Principes directeurs pour l'élaboration de processus d'observation et de suivi du travail des enfants

92-2-217684-7 (print)

92-2-217685-5 (web pdf)

Première édition 2005

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à la même adresse, ou par e-mail: pubvente@ilo.org ou par notre site Web: www.ilo.org/pblns.

Funding for this publication was provided by the United States Department of Labor. This document does not necessarily reflect the views or policies of the United States Department of Labor, nor does mention of trade names, commercial products, or organizations imply endorsement by the United States Government.

Projet graphique et impression: Centre international de formation de l'OIT, Turin, Italie

Table des matières

Introduction	1
Vue d'ensemble sur le modèle d'observation et de suivi du TE et son mode d'élaboration	1
Les activités de base de l'observation et du suivi du TE	3
L'observation et le suivi du TE dans l'économie structurée et non structurée	3
A quoi l'information est-elle utilisée ?	5
I. La préparation de l'observation et du suivi du travail des enfants	11
Introduction	12
Étape 1 : Déterminer le problème et le niveau de réaction	12
Étape 2 : Examiner le cadre juridique et celui de la politique relative au TE, les capacités de collecte et de gestion de l'information et les services de base	18
Étape 3 : Sensibiliser et établir des alliances pour créer le cadre de l'observation et du suivi du TE	22
II. Conception, mise à l'essai et formation	25
Introduction	26
Étape 1 : Mettre en place la gestion de l'observation et du suivi du TE.....	26
Étape 2 : Élaborer et tester les outils d'observation et de suivi	32
Étape 3 : Concevoir le système d'orientation.....	39
Étape 4 : Organiser les équipes d'observation	41
Étape 5 : Former les observateurs et renforcer leurs capacités.....	43
Étape 6 : Tester le processus d'observation et de suivi du TE et envisager sa reproduction	45
III. La phase d'observation	49
Introduction	50
Étape 1 : Préparer la visite.....	51
Étape 2 : L'arrivée sur le site de la visite	53
Étape 3 : Retrait et orientation	56
Étape 4 : Protection et prévention	62
Étape 5 : Conclure la visite d'observation et de suivi	63
Étape 6 : Gestion et analyse immédiates des données	64

IV. La phase de suivi	65
Introduction	66
Étape 1 : Le pistage des travailleurs enfants.....	66
Étape 2 : Contrôle qualité et vérification	70
Étape 3 : Apport de données pour la mise en application de la législation	71
Étape 4 : Diffusion et analyse de l'information.....	73
Étape 5 : Apports à la législation, aux politiques et à la planification sociale	74
V. Conclusion	75
Récapitulation des éléments et questions essentiels concernant l'observation et le suivi du TE	76
VI. Annexes	79
Annexe A : Études de cas.....	80
Annexe B : Les différents rôles et responsabilités dans l'observation et le suivi du TE	89
Annexe C : Exemple de profil de l'observation et du suivi du TE.....	90
Annexe D : Récapitulation des variables générales utilisées pour la collecte de l'information dans différents cadres d'observation et de suivi du TE	94
Annexe E : Entretiens avec les filles et les garçons – exemple de liste de contrôle « Créer un climat positif »	98
Annexe F : La participation des enfants à l'observation et au suivi du TE.....	99
Annexe G : Spécimens de formulaires utilisés dans l'observation et le suivi du TE	100

Table des figures

Figure 1 : Diagramme conceptuel de l'observation et du suivi du TE	6
Figure 2 : Phases et étapes de l'observation et du suivi du TE.....	7
Figure 3 : Le modèle d'observation et de suivi du TE.....	9
Figure 4 : Les partenariats clés de l'observation et du suivi du TE dans les économies structurée et non structurée	17
Figure 5 : Spécimen de mémorandum d'accord	30
Figure 6 : Exemple de structure administrative de l'observation et du suivi du TE : projet concernant l'agriculture commerciale au Kenya	31
Figure 7 : Spécimen de formulaire de vérification d'âge	57
Figure 8 : Exemple de formulaire d'observation du TE : projet OIT-IPEC d'observation et de suivi du TE dans la fabrication de ballons de football au Pakistan.....	58
Figure 9 : Les zones d'intervention dans le système d'observation et de suivi du TE en Turquie.....	60
Figure 10 : Les rôles des enseignants dans l'observation et le suivi du TE	68
Figure 11 : Spécimen de formulaire d'observation de la protection sociale	72

Introduction

L'observation et le suivi du travail des enfants (TE) ont pour but d'identifier les filles et les garçons soumis au TE et de les y soustraire, puis de les orienter vers des services de réadaptation. Ils contribuent ainsi à l'élimination progressive du TE dans des secteurs économiques ou des zones géographiques particuliers. A long terme, le but de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'observation et du suivi du TE est d'institutionnaliser un processus continu d'observation, d'identification et de retrait, et éventuellement de l'élargir ou de le reproduire dans d'autres secteurs ou régions. Pour cela, l'observation et le suivi du TE doivent s'inscrire dans un cadre basé sur l'appui et la participation actifs de la communauté locale et des rouages gouvernementaux à tous les niveaux.

Ces *Principes directeurs* apportent des informations sur les modes de conception, d'élaboration et de fonctionnement du contrôle du travail des enfants. Ils décrivent un modèle générique du processus de contrôle du travail des enfants, ainsi que des exemples pratiques qui vous aideront à adapter ce modèle à des situations de TE spécifiques.

Ce modèle peut être utilisé pour lancer une activité d'observation et de suivi du TE dans des secteurs spécifiques du travail des enfants, comme l'agriculture commerciale, l'exploitation minière à petite échelle et les industries manufacturières. Il est toutefois recommandé que l'observation et le suivi du TE soient basés sur une zone donnée et couvrent toutes les formes de TE dans la région géographique considérée. Afin de garantir leur légitimité, l'observation et le suivi du TE devraient s'opérer dans le cadre d'une large alliance multisectorielle. Les *Principes directeurs* décrivent leurs liens avec les politiques locales et nationales et leurs apports à celles-ci.

Ces *Principes directeurs* sont destinés au personnel de l'OIT-IPEC et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales impliquées dans la réalisation de projets concernant le travail des enfants. Ils peuvent également être utiles aux décideurs et aux planificateurs sociaux engagés dans la conception de politiques nationales et de plans d'action.

Les *Principes directeurs* sont complétés par une *Vue d'ensemble sur l'observation et le suivi du travail des enfants*, document qui fournit des informations sur les origines, l'évolution et les aspects fondamentaux de l'observation et du suivi du TE¹.

■ Vue d'ensemble sur le modèle d'observation et de suivi du travail des enfants et son mode d'élaboration

L'élaboration de l'observation et du suivi du TE comporte deux stades principaux : la **préparation** et la **conception**, la **mise à l'essai** et la **formation**. Au cours de ces deux stades s'élabore le modèle effectif d'observation et de suivi du TE, qui comporte deux phases distinctes : l'**observation** et le **suivi**. Ces deux phases sont décrites en détail dans les chapitres I-IV.

Chaque chapitre contient des informations de base sur l'élaboration et le fonctionnement de l'observation et du suivi du TE et les étapes de leur mise en œuvre. Ces informations proviennent d'activités et de procédures testées et utilisées avec succès dans des programmes antérieurs d'observation et de suivi du TE appuyés par l'IPEC. Des exemples basés sur les enseignements tirés de ces projets sont également utilisés pour illustrer certains des problèmes potentiels que vous pourrez rencontrer et pour suggérer des solutions possibles.

La réussite de la mise en œuvre du modèle conduira à la création d'un système qui garantira que les enfants soient repérés et identifiés, que les lieux de travail soient surveillés de manière continue et que les filles et les garçons qui ont besoin d'être orientés bénéficient des services adéquats.

1 Disponible sur le site Web de l'OIT-IPEC: <http://www.ilo.org/public/english/standards/ipecc/publ/>

Élaboration du modèle d'observation et de suivi du TE :

I. Préparation

Ce stade est celui de la création du cadre de l'observation et du suivi du TE. Ce cadre est constitué par l'association des parties intéressées et les accords établis entre celles-ci. Ce stade préparatoire garantit que les conditions nécessaires au contrôle sont réunies et que la mise en place du processus d'observation et de suivi du TE est appuyée par un large éventail de parties prenantes. La Figure 1 présente le cadre d'observation et de suivi du TE sous la forme d'un diagramme conceptuel qui met en évidence les différents niveaux de fonctionnement.

II. Conception, mise à l'essai et formation

La conception et la mise à l'essai du processus d'observation et de suivi du TE doivent être consultatives, participatives et basées sur un accord unanime des parties concernées.

Ce stade est celui de la conception du processus d'observation et de suivi du TE et de l'élaboration des procédures, documents et formulaires qui permettent la mise en œuvre correcte de l'observation. Avant que des essais proprement dits soient possibles, ceux qui gèrent l'observation et le suivi du TE comme ceux qui participent au travail effectif de surveillance ont besoin de recevoir une formation et d'être familiarisés avec les rôles et responsabilités des uns et des autres.

La conception, la mise à l'essai et la formation garantissent que le processus d'observation et de suivi du TE fonctionnera et que les praticiens posséderont les compétences et les capacités requises pour gérer et conduire les activités effectives de surveillance et d'orientation.

Le modèle d'observation et du suivi du TE :

I. Observation

Au cours de cette phase du modèle d'observation et de suivi du TE interviennent l'observation exercée sur les lieux de travail et l'orientation vers les écoles ou d'autres sites de services. Des rapports sont effectués sur les visites d'observation, et l'information résultant de visites antérieures est confrontée avec la situation actuelle sur les lieux de travail qui font l'objet de l'examen.

II. Suivi

Au cours de la seconde phase du modèle d'observation et de suivi du TE, l'information recueillie est rendue disponible en vue d'une plus large utilisation, et l'on assure le pistage des filles et des garçons soustraits au TE afin de veiller à ce que des solutions de remplacement leur soient offertes. L'information recueillie grâce à la surveillance exercée au niveau local est ensuite diffusée aux niveaux régional et national de l'administration à des fins d'examen de la politique générale et de planification sociale.

Les activités d'observation et de suivi sont continues : elles se répètent sur une base régulière. Toutefois, avec la diminution du travail des enfants, on peut s'attendre que l'observation et le suivi du TE perdent également de leur intensité et s'incorporent progressivement aux fonctions de protection sociale de l'État.

La Figure 2 met en exergue les deux étapes préparatoires de l'élaboration de l'observation et du suivi du TE, les phases essentielles du modèle d'observation et de suivi du TE et les étapes pratiques que comporte chacune d'elles, ainsi que leurs résultats attendus.

A noter : pour que l'observation et le suivi du TE soient réalisables après la période d'essais initiale, il doivent être d'un fonctionnement relativement simple et facile et n'exiger que des compétences techniques et un équipement élémentaires.

De plus, le coût de fonctionnement de l'observation et du suivi doit être adapté aux ressources humaines et financières disponibles pour cette initiative. Quand l'observation et le suivi du TE sont intégrés aux activités existantes des agences gouvernementales, l'essentiel des coûts impliqués va à la formation, à l'élaboration d'outils et aux mécanismes de coopération. Les coûts de fonctionnement doivent être adaptés aux contraintes des systèmes administratifs aux différents niveaux.

■ Les activités de base de l'observation et du suivi du travail des enfants

Une fois le cadre créé et l'observation et le suivi du TE conçus et mis à l'essai, l'observation et le suivi proprement dits peuvent commencer. La Figure 3 présente le modèle générique fonctionnel d'observation et de suivi du TE dans les phases de surveillance et de suivi et indique les liens existant entre les différentes activités, ainsi que les apports de l'observation et du suivi du TE à la prise de décisions et à la mise en application de la législation.

Les activités fondamentales de l'observation et du suivi du TE au cours de la phase de surveillance sont les suivantes :

- **Identification et évaluation** : Les filles et les garçons au travail ou en transit vers le travail sont identifiés.
- **Protection et prévention** : Le lieu de travail est surveillé pour vérifier l'existence de dangers professionnels auxquels les travailleurs enfants pourraient être exposés.
- **Orientation** : Si l'on découvre des enfants qui sont identifiés comme des travailleurs enfants et dont on estime qu'ils sont exposés à de graves dangers, ils sont soustraits au travail et orientés vers des services correspondant à leurs besoins grâce à un réseau de prestataires de services et de procédures approuvées. Si l'on ne trouve pas de travailleurs enfants sur les lieux de travail, l'équipe d'observation fournit des informations sur les moyens de prévenir le TE et sur les conditions de travail appropriées pour les jeunes travailleurs légalement embauchés.
- **Gestion et analyse immédiates des données** : Après la visite de surveillance, l'information est enregistrée et fait l'objet de rapports en vue d'une action appropriée.

Au cours de la phase de suivi sont exercées les activités suivantes :

- **Pistage**: On observe les filles et les garçons concernés par l'observation et le suivi du TE afin de s'assurer qu'ils fréquentent l'école ou que d'autres solutions de remplacement appropriées leur ont été proposées.

- **Contrôle qualité et vérification** : On contrôle l'information générée par l'observation et le suivi du TE afin de vérifier sa crédibilité et son exactitude.
- **Apport d'informations pour la mise en application des lois** : L'information sur les violations des lois relatives au TE est mise à la disposition des fonctionnaires chargés de l'application de la loi et du pouvoir judiciaire.
- **Diffusion et analyse de l'information** : L'information est diffusée aux niveaux régional et national.
- **Apports à la législation, aux politiques et à la planification sociale** : L'information est utilisée pour réviser et promouvoir les lois et les politiques de planification sociale visant à combattre le TE.

■ L'observation et le suivi du travail des enfants dans l'économie structurée et non structurée

Les principes génériques de l'observation et du suivi du TE sont appliqués de manière quelque peu différente selon que l'observation et le suivi du TE sont essentiellement appliqués à l'économie structurée ou non structurée.

L'économie structurée

Dans l'économie structurée, l'observation et le suivi du TE sont souvent menés par des équipes multisectorielles dans lesquelles se joignent aux inspecteurs du travail des travailleurs sociaux, des éducateurs et parfois des organisations non gouvernementales (ONG) et des membres de la communauté, chacun ayant une fonction et un but spécifiques dans l'équipe d'observation. Ces partenariats multisectoriels sont souvent institutionnalisés et constituent une ressource complémentaire précieuse de l'activité générale de l'inspection du travail.

Dans les programmes d'observation et de suivi du TE établis pour les entreprises exportatrices, la surveillance peut être exercée par des observateurs spécialisés dans le TE. Des programmes d'observation bénévoles et privés ont récemment été élaborés dans lesquels la surveillance exercée dans un secteur manufacturier spécifique a été élargi pour inclure d'autres normes fondamentales du travail en complément de celles qui concernent le TE.

Les accords relatifs à l'observation et au suivi du TE doivent fournir un cadre pour l'orientation des travailleurs enfants vers des services tels que la scolarité et la formation professionnelle. Les observateurs peuvent aussi coordonner directement l'orientation avec les autorités scolaires. Il en va ainsi, par exemple, du projet d'observation et de suivi du TE de l'*Association des fabricants et exportateurs de l'industrie de l'habillement du Bangladesh (BGMEA)*, dans lequel les observateurs participent activement au retrait des enfants des lieux de travail et à leur orientation vers l'école. (Voir l'Annexe A : « Études de cas ».)

Un autre exemple intéressant de processus de surveillance géré par des structures administratives officielles a pu être observé en *Turquie*. Dans ce cas, deux équipes de circonscription ont été constituées : une unité d'observation et une unité d'appui social. (Voir l'Annexe A.)

Les enseignants peuvent aussi faire partie des équipes d'observation elles-mêmes et jouer un rôle actif en veillant à ce que les travailleurs enfants et les enfants en danger soient scolarisés ou encouragés à fréquenter l'école.

Les organisations d'employeurs et les syndicats ont eux aussi un rôle très important à jouer dans l'observation et le suivi du TE. Leur participation active à l'élaboration de ce processus et l'appui apporté à ses objectifs peuvent grandement faciliter son fonctionnement. Ainsi, par exemple, leur implication peut assurer le libre accès des observateurs aux lieux de travail. Ils sont également des partenaires importants dans la prévention du TE.

L'économie non structurée

Dans l'économie non structurée, l'observation et le suivi du TE sont souvent centrés davantage sur le travail préventif que sur l'inspection et la mise en application de la législation du travail. Ce type d'observation et de suivi du TE est principalement mis en œuvre dans des zones rurales et dans des secteurs où le retrait d'enfants du site d'activité n'est pas possible. De nombreux enfants engagés dans l'économie non structurée travaillent avec leurs familles dans les fermes de petits cultivateurs, dans de petites exploitations minières ou sur des bateaux de pêche, par exemple. Le travail de l'observateur consiste donc essentiellement à éduquer leurs parents quant aux dangers et aux effets potentiellement néfastes de ce type de travail pour ces enfants, et à veiller à ce que les

membres de la communauté respectent les règles approuvées concernant le TE.

La réussite de la surveillance dans une économie non structurée est généralement fondée sur la position sociale des observateurs et sur le respect que leur porte la communauté. Les chefs traditionnels, les dirigeants religieux et les professionnels des services de base, comme les personnels sanitaires et les enseignants, constituent généralement la communauté des observateurs potentiels du TE dans ce secteur. Les membres des organisations de bénévoles peuvent également jouer un rôle important. Les observateurs étant rarement rémunérés pour remplir leurs fonctions, il importe aussi qu'eux-mêmes considèrent leur travail comme une contribution au bien-être général de leur communauté et une entreprise susceptible de renforcer leur position sociale dans le village ou dans le voisinage.

Pour assurer l'efficacité de l'observation et de la collecte d'informations, différents types d'incitations sont encore couramment utilisés.

L'acte même d'observation inclut la vérification de la fréquentation scolaire et l'administration périodique d'outils d'observation aux enfants, aux employeurs et aux écoles ou autres sites de services.

On trouvera en Annexe A des exemples de processus d'observation dans l'économie non structurée (petites exploitations minières en Bolivie, en Équateur et au Pérou, et agriculture au Kenya).

Des approches semblables à l'observation et au suivi du TE sont parfois utilisées pour la prévention de la traite des filles et des garçons. Dans le cadre d'interventions contre la traite, des systèmes de veille et de vigilance communautaires ont été établis pour surveiller les zones d'envoi de la traite. Des processus d'observation ont aussi été testés et mis en place dans des zones destinataires telles que les ports, les aéroports et les gares routières.

■ A quoi l'information est-elle utilisée ?

L'observation et le suivi du TE ne se limitent pas à soustraire les intéressés au TE : ils génèrent aussi de l'information qui peut constituer de précieux apports à la prise de décisions et à la mise en application des lois et règlements.

Les écoles peuvent utiliser cette information pour veiller à la scolarisation des filles et des garçons qui ont été identifiés par l'observation et le suivi du TE, ainsi que pour essayer de réintégrer dans les écoles ceux qui ont abandonné leurs études.

Les entreprises peuvent utiliser l'information pour assurer le respect de normes de travail minimales et l'amélioration des conditions de travail des jeunes travailleurs légalement embauchés.

Les syndicats peuvent utiliser l'information pour assurer le respect des conventions collectives et des codes de conduite.

Les services de protection sociale peuvent utiliser l'information pour cibler et aider les familles en danger afin de prévenir le TE.

Les autorités locales peuvent utiliser l'information pour sanctionner les employeurs qui violent de manière répétée la législation sur le travail des enfants. Les agences administratives au niveau du district peuvent utiliser l'information recueillie au niveau local pour établir les tendances du TE afin d'évaluer les changements intervenus dans des secteurs et zones spécifiques, de manière à pouvoir planifier l'action en conséquence. Les gouvernements nationaux peuvent utiliser l'information pour faire rapport sur leurs progrès dans la mise en œuvre de la Convention de l'OIT n° 138 sur l'âge minimum (1973), de la Convention de l'OIT n° 182 sur les pires formes de travail des enfants (1999) et de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Ce flux d'information du niveau local vers les niveaux nationaux de l'administration est un des moyens par lesquels l'observation et le suivi du TE appuient l'intégration de l'action contre le TE aux différents niveaux de gouvernement et promeuvent un plus vaste développement institutionnel à long terme et un changement d'attitude envers le travail des enfants.

Figure 1 : Diagramme conceptuel de l'observation et du suivi du travail des enfants

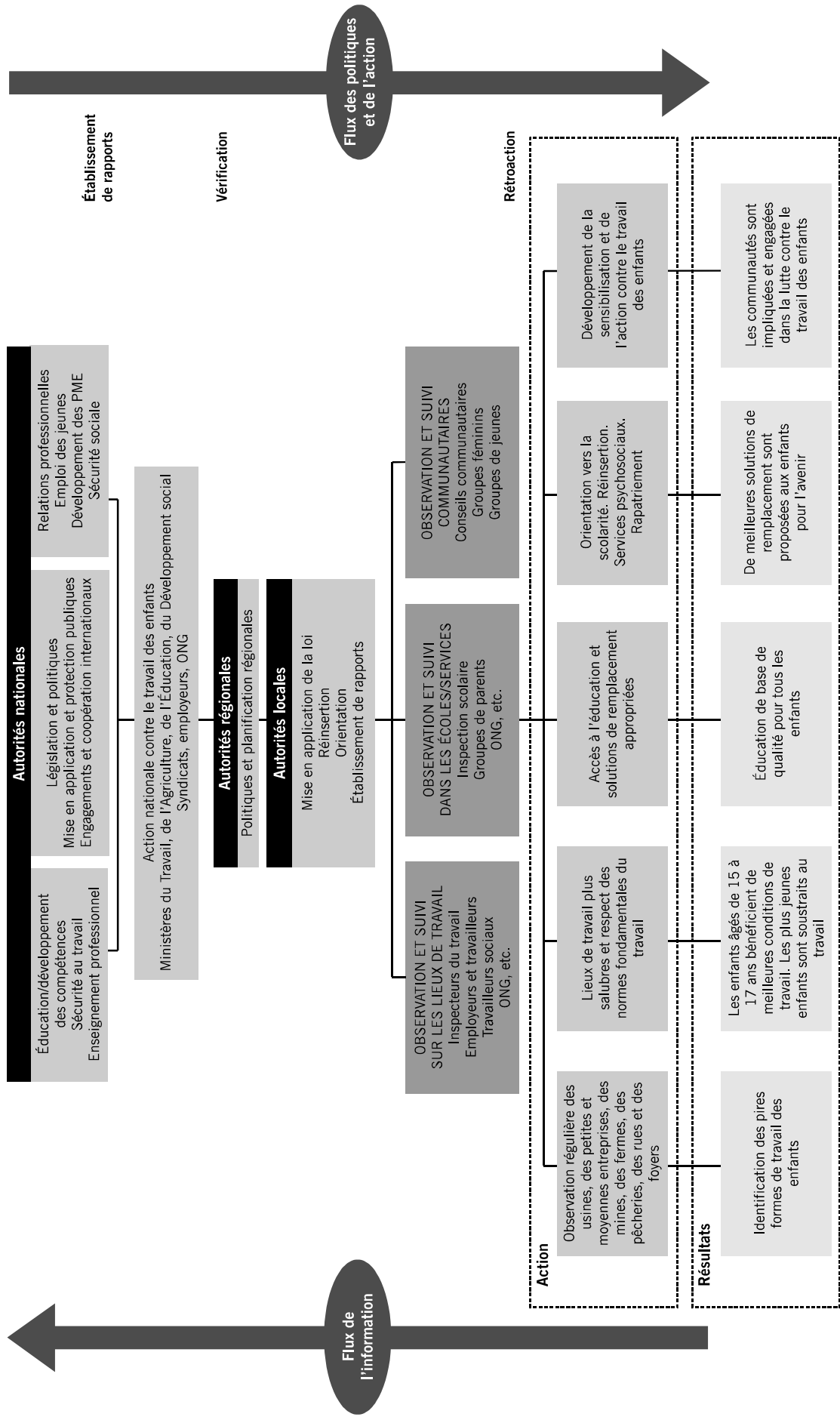


Figure 2 : Phases et étapes de l'observation et du suivi du TE

Élaborer le modèle d'observation et de suivi du TE :

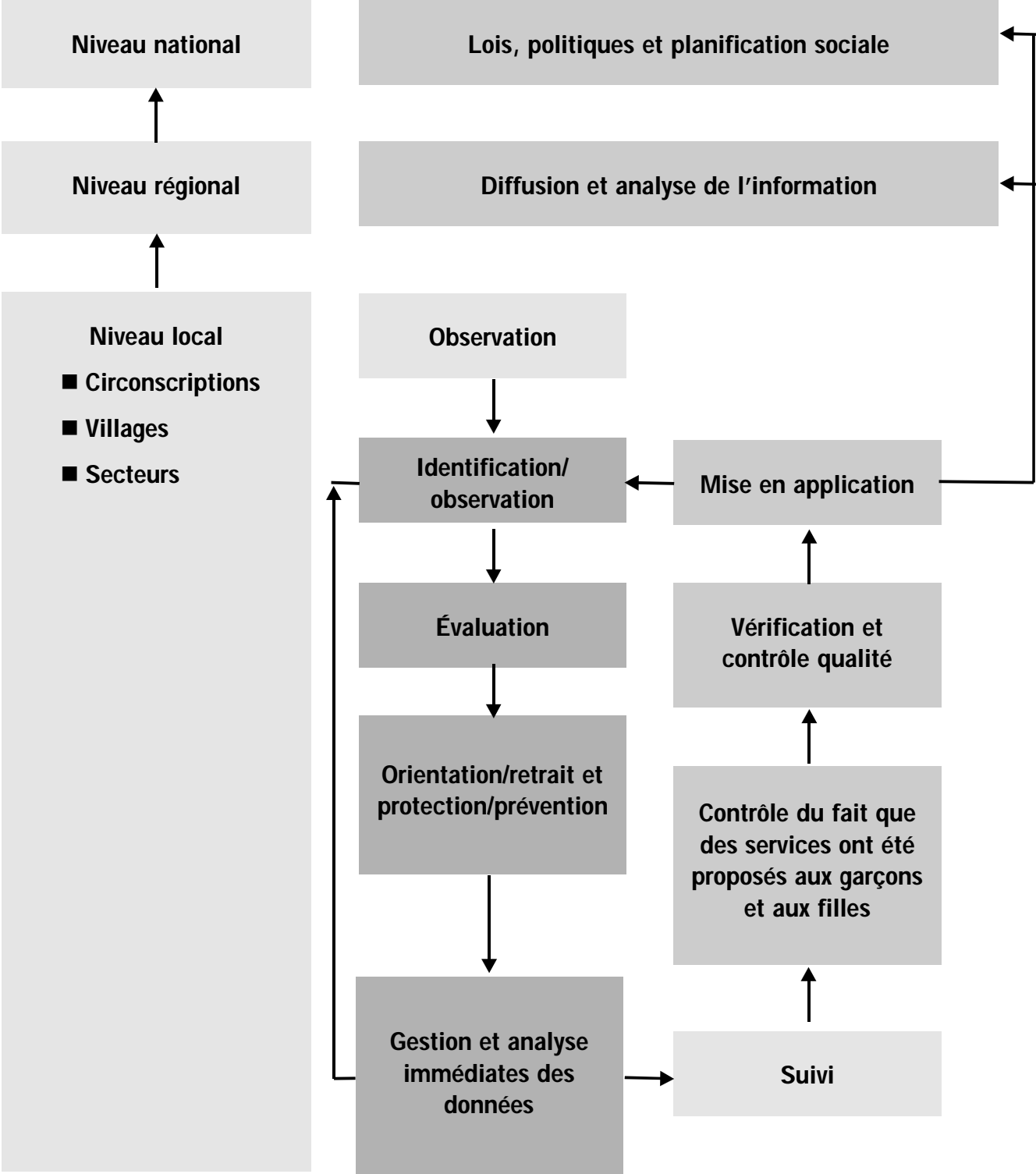
La phase préparatoire	
Étapes	Résultats attendus :
	Examen des lois essentielles et des structures institutionnelles et sensibilisation accrue au TE et à l'observation et au suivi du TE
1. Déterminer le problème et le niveau de réaction 2. Examiner le cadre juridique et celui de la politique relative au travail des enfants, ainsi que les capacités de collecte et de gestion de l'information, et établir des alliances 3. Sensibiliser	→ Détermination du problème → Examen des politiques appropriées et des capacités de collecte de l'information → Sensibilité accrue
La phase de la conception, de la mise à l'essai et de la formation	
Étapes	Résultats attendus :
	Observation et suivi du TE crédibles, simples, rentables et durables élaborés
1. Mettre en place la gestion de l'observation et du suivi du TE 2. Élaborer et tester les outils de contrôle 3. Concevoir un système d'orientation 4. Organiser les équipes d'observation 5. Former les observateurs et renforcer les capacités 6. Tester la conception de l'observation et du suivi du TE et envisager leur reproduction	→ Système de gestion de l'observation et du suivi du TE établi → Outils de contrôle élaborés et testés → Système d'orientation élaboré → Équipes d'observation organisées → Observateurs formés et compétences pratiques dispensées → Processus d'observation et de suivi du TE testé et validé en vue de sa reproduction

Le processus d'observation et de suivi du travail des enfants

La phase d'observation	
Étapes	Résultats attendus :
	Lieux de travail régulièrement surveillés, travailleurs enfants identifiés et orientés vers les services
1. Préparer la visite	→ Visite préparée
2. Conduire la visite	→ Visite effectuée
3. Retrait et orientation	→ Retrait et orientation exécutés selon les besoins
4. Protection et prévention	→ Messages de protection et de prévention partagés
5. Conclure la visite	→ Visite conclue
6. Gestion et analyse immédiates des données	→ Information traitée et première analyse effectuée

La phase de suivi	
Étapes	Résultats attendus :
	Information issue des visites d'observation utilisée pour un suivi immédiat et partagée à des fins de planification sociale et d'examen de politique générale
1. Pistage des travailleurs enfants	→ Information activement utilisée pour tracer les enfants ex-travailleurs et assurer leur accès aux services
2. Contrôle qualité et vérification	→ L'exactitude et la qualité de l'information ont été vérifiées
3. Apport de données pour la mise en application des lois	→ L'information utilisée pour améliorer les conditions de travail des jeunes travailleurs légalement employés et des enfants soustraits au travail
4. Diffusion et analyse de l'information	→ L'information sur l'ampleur, la localisation et les tendances du TE largement diffusée et utilisée pour la planification sociale et l'élaboration des politiques
5. Apports à la législation, aux politiques et à la planification sociale	

Figure 3 : Le modèle d'observation et de suivi du TE





I.

La préparation de l'observation et du suivi du travail des enfants

Les conditions et arrangements institutionnels requis pour l'observation et le suivi du TE

■ Introduction

Le but de ce stade préparatoire est de créer un environnement favorable à la surveillance et d'établir les conditions institutionnelles et opérationnelles nécessaires à un processus d'observation et de suivi du TE réalisable et fonctionnel.

Le stade préparatoire comporte trois étapes générales qui sont importantes pour la mise en place de l'observation et du suivi du TE. Il garantit que les positions et les points de vue des agences partenaires se reflètent dans la conception de l'observation et du suivi du TE et que les ressources et capacités locales soient pleinement utilisées.

Les étapes du stade préparatoire, accompagnées d'une estimation sommaire du temps qui sera nécessaire, sont les suivantes :

Étape 1 : Déterminer le problème et le niveau de réaction, et établir des alliances (0-6 mois).

Étape 2 : Examiner le cadre juridique et celui politique relative au travail des enfants, ainsi que les capacités de collecte et de gestion de l'information et les services de base (0-6 mois).

Étape 3 : Développer la sensibilisation pour créer le cadre de l'observation et du suivi du TE (6-12 mois).

Ces étapes sont applicables quelle que soit l'ampleur du cadre d'observation et de suivi du TE que l'on établit.

■ Étape 1 : Déterminer le problème et le niveau de réaction

Pourquoi cette étape est-elle nécessaire ?

Vous devez identifier les problèmes de TE que vous cherchez à traiter.

Vous devez être capable d'exposer les principes de base et le but de l'observation et du suivi du TE, d'expliquer pourquoi il s'agit d'un processus nécessaire et utile, et de convaincre vos partenaires de ses avantages.

Vous devez posséder une bonne connaissance de base du TE dans le secteur ou la zone particuliers que vous avez l'intention de couvrir, afin de pouvoir vous adapter et appliquer le modèle à votre situation spécifique.

Vous devez être capable d'identifier les partenaires clés et de générer une compréhension commune et un consensus à propos de l'observation et du suivi du TE.

Déterminer le contexte du travail des enfants

Parmi vos partenaires potentiels, il en est beaucoup qui ont déjà une idée du travail d'observation et de suivi du TE. Ils ont peut-être participé à des initiatives portant sur le TE à différents niveaux, que ce soit par le dialogue de politique générale ou par l'action directe, et ils ont éventuellement déjà travaillé ensemble. Toutefois, le TE peut constituer un secteur d'activité entièrement nouveau pour certains d'entre eux. Il importe que vous soyez en mesure de donner de solides informations de base sur les causes et les conséquences du TE, appuyées sur des données aussi bien quantitatives que qualitatives. Il est nécessaire que vos futurs partenaires comprennent le contexte et les facteurs qui influent sur le TE afin de mieux percevoir le rôle qui pourrait être le leur dans le combat contre celui-ci. Une bonne méthode de partage de l'information consiste à mettre en commun les enseignements acquis au cours des différents types d'interventions contre le TE et à utiliser la vidéo et autres matériels didactiques.

Le TE peut survenir n'importe où – dans les pays développés comme dans les pays en développement –, mais la nature du problème et le contexte varient. Vous devez être en mesure d'expliquer pourquoi il est important d'agir, comment l'observation et le suivi du TE peuvent contribuer à la lutte contre le TE et quels sont les types de TE qui, selon vous, exigent le plus d'attention. L'observation et le suivi du TE devraient être conçus au cours d'un processus de consultation garantissant le maximum d'adhésion des parties concernées. Lors de consultations avec les partenaires, les différences d'attitudes, de philosophies et d'approches devront être prises en considération.

Profilier et déterminer les causes et les conséquences du travail des enfants

La compréhension du contexte, des causes et des conséquences du TE sous-tend la conception de l'observation et du suivi du TE. Celle-ci impose de :

■ Déterminer les rôles de la pauvreté et de l'éducation en tant que facteurs causaux du TE :

La pauvreté est généralement un facteur important, mais elle n'est pas le seul. La médiocre qualité de l'enseignement et l'éloignement de l'école peuvent aussi pousser les enfants à s'intégrer à la main-d'œuvre, qu'ils aient ou non les moyens de fréquenter l'école. Les parents des travailleurs enfants peuvent ne pas accorder d'importance à l'éducation à cause de l'impossibilité d'accéder à l'enseignement secondaire ou du caractère limité des perspectives d'emploi après l'obtention d'un diplôme. Du côté de la demande, l'exploitation des enfants peut avoir des causes aussi bien économiques que sociales.

■ Acquérir des informations sur les particularités de l'enfant, de sa famille et de son lieu de travail (y compris les conditions de travail) :

Cela vous aidera à comprendre l'environnement dans lequel vous avez à concevoir l'observation et le suivi du TE.

Une fois que vous aurez acquis un niveau raisonnable de connaissances sur le problème du travail des enfants, vous serez en mesure d'apprécier les conditions générales de l'élaboration d'un mécanisme de réaction.

Identifier les partenaires clés

Il est important d'identifier et de contacter dès le tout début tous les partenaires clés dans la mise en place de l'observation et du suivi du TE, afin de les engager dans l'accomplissement de la tâche à venir, mais aussi bien d'évaluer les ressources disponibles.

Quelques questions à poser sur les organisations partenaires potentielles :

- Qui possède le plus d'expérience des activités liées au TE ?
- Qui est responsable de la coordination des initiatives de planification sociale ?
- Qui possède l'autorité et le mandat nécessaires pour œuvrer à la mise en application de la législation du travail ?

- Qui est engagé dans l'élaboration de plans d'action et la mobilisation de ressources pour des programmes et projets sociaux ?
- Quelles sont les institutions qui travaillent sur l'éducation, la santé ou la mobilisation communautaire ?
- Comment pouvez-vous collaborer avec les organisations d'employeurs et de travailleurs ?
- Existe-t-il des processus et des systèmes de collecte de l'information, peuvent-ils être utilisés pour l'observation et le suivi du TE, et comment ?

Une partie importante du stade préparatoire consiste à identifier et à mobiliser les appuis politiques pour l'élaboration et la conception du processus d'observation et de suivi du TE. Il est nécessaire de posséder une bonne vue d'ensemble des capacités techniques et des mandats du système de la fonction publique, car une part importante du travail de protection de l'enfance est accomplie par le canal de services administratifs. Les relations entre les groupes de la société civile et les pouvoirs publics, tout comme les relations professionnelles en général, doivent être prises en considération. Un travail de terrain approfondi et un véritable processus consultatif entrepris dès le début du processus sont parmi les clés de la réussite future.

Mener une analyse des parties intéressées

Une analyse des parties intéressées doit vous permettre d'établir des partenariats potentiels et d'identifier des domaines de coopération basés sur les centres d'intérêt, les ressources et les capacités de vos partenaires. L'analyse devrait examiner en détail les types d'expérience et d'enseignements acquis par divers groupes et acteurs en matière d'action contre le TE : cela vous aidera à déterminer leur rôle futur éventuel dans l'observation et le suivi du TE.

Un intérêt particulier pourrait s'appliquer à la manière de collaborer avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et de bénéficier de leur expérience et de leurs connaissances acquises sur les lieux de travail.

Raisons potentielles pour lesquelles certains partenaires peuvent être plus intéressés que d'autres à la participation à l'observation et au suivi du TE

Certaines industries axées sur l'export peuvent demander une surveillance afin de prouver qu'elles n'ont pas recours au travail des enfants.

Les pressions peuvent provenir des employeurs, des syndicats, des ONG, des acheteurs, ou des bailleurs de fonds ou des partenaires commerciaux comme l'Union européenne, etc.

Les syndicats peuvent souhaiter promouvoir les conditions d'un travail décent et assurer le respect des conventions collectives.

Les organisations de la société civile peuvent souhaiter renforcer les droits de l'enfant à l'éducation et leur bien-être général.

Les fonctionnaires de l'administration peuvent souhaiter rationaliser les services et mieux coordonner et utiliser les ressources.

- L'observation et le suivi du TE pourraient-ils être menés grâce aux systèmes existants de collecte de l'information, de surveillance et de mise en application ?
- Comment l'observation et le suivi du TE seraient-ils liés et apporteraient-ils leur contribution aux politiques et programmes nationaux de lutte contre le TE et contre la pauvreté ?

Les éléments à examiner au niveau local

Au niveau local/communautaire, vous êtes censé examiner l'infrastructure physique de base, par exemple les écoles, les services sanitaires et l'économie locale. A quel type de famille avez-vous affaire ? Quelles sont les forces agissantes au sein de la communauté ? Quel est le rôle des enseignants, des fonctionnaires locaux ou des groupes communautaires ? Existe-t-il des syndicats organisés, des organisations d'employeurs, des ONG ou des groupes professionnels ?

La Figure 4 esquisse les partenariats potentiels en vue de l'observation et du suivi du TE dans l'économie structurée et non structurée et peut être utilisée pour donner des indications sur les types d'institutions et de partenaires qui devraient participer à la mise en place de l'observation et du suivi du TE.

Générer une compréhension commune des raisons d'être et des buts de l'observation et du suivi du TE

Il doit exister une compréhension commune et un consensus entre toutes les parties intéressées sur les principes de base et l'objectif de l'observation et du suivi du TE. Vous devez également définir le champ d'application (secteur et portée) du contrôle effectif, en précisant quel est l'objectif global de l'élaboration du processus d'observation et de suivi du TE, et comment vous pouvez atteindre ce but.

Cela implique de réfléchir sur des questions telles que celles-ci :

- Créez-vous un processus d'observation et de suivi du TE au niveau national ou local ?
- Vous concentrez-vous sur un type particulier de TE ou sur une zone géographique ?

Les éléments à examiner au niveau national

Lors de la conception d'un projet d'observation et de suivi du TE au niveau national, il importe de baser l'évaluation sur un examen de politique générale plus approfondi, en prenant en compte les politiques nationales relatives à l'éducation et au développement des compétences, à l'emploi, à la sécurité sociale et aux relations professionnelles.

Au niveau national, l'observation et le suivi du TE doivent prendre en considération les politiques d'allègement de la pauvreté existantes et indiquer les liens entre l'établissement d'un processus d'observation et de suivi du TE et les perspectives d'une direction et d'une coordination meilleures de la planification sociale. Vous devez également veiller à prendre en considération les documents stratégiques de réduction de la pauvreté, les objectifs du Millénaire pour le développement et les politiques nationales du travail et de l'action sociale.

Lorsque l'on établit le bien-fondé de l'observation et du suivi du TE, il est nécessaire de souligner les avantages économiques de l'action contre le travail des enfants. L'étude de l'OIT-IPEC sur les avantages économiques de la réduction du TE analyse ceux-ci en détail².

Il est important de signaler que l'observation et le suivi du TE constituent une manière d'institutionnaliser les questions de TE en les intégrant dans la gouvernance. Ils devraient aider à coordonner la prestation de différents services destinés aux travailleurs enfants et à établir une meilleure communication entre les divers responsables de la mise en application et prestataires de services de base.

Rappelez-vous que le nombre des acteurs possibles et leurs rôles institutionnels diffèrent selon la nature de l'intervention d'observation et de suivi du TE que vous préparez (secteur urbain/rural, production manufacturière/agriculture, etc.) et le champ d'action prévu pour le système (communauté, circonscription/région ou nation). **Pour avoir une utilité maximale, l'observation et le suivi du TE devraient inclure tous les types de TE et être basés sur une zone plutôt que d'être limités à un secteur particulier.** Les différents rôles et responsabilités à assumer dans le cadre de l'observation et du suivi du TE sont exposés dans l'Annexe B.

Lorsque vous déterminerez la meilleure manière d'appliquer le modèle générique d'observation et de suivi du TE à votre cas, vous devrez examiner différents exemples d'observation et de suivi du TE utilisés dans le secteur manufacturier structuré, dans l'agriculture commerciale et dans des activités urbaines et rurales structurées, comme l'extraction minière à petite échelle et la pêche côtière. (Voir les exemples de l'Annexe A.)

Établir le cadre de l'observation et du suivi du TE et en concevoir le processus exige de la part des différentes parties concernées des dispositions affirmées à travailler ensemble sur les approches et les mandats relatifs au travail, à l'éducation et à la protection sociale. Vous devez accorder aux partenaires le temps nécessaire pour apprécier le concept d'observation et de suivi du TE et pour parvenir à leurs conclusions personnelles sur la question.

Différentes parties prenantes peuvent aussi émettre des réserves qui leur sont propres sur la faisabilité et la viabilité de l'observation et du suivi du TE. Vous devez laisser ce dialogue se développer tout en continuant de fournir des informations et de la documentation sur les enseignements acquis en matière d'observation et de suivi du TE. L'appropriation et la viabilité de l'observation et du suivi du TE dépendent du degré d'engagement de vos partenaires dans l'allocation de temps et de ressources consacrés à celui-ci.

Établir des alliances

Pour que votre processus d'observation soit solide et appuyé par tous les partenaires concernés, vous devez investir du temps et de l'argent dans l'établissement d'une alliance pour l'observation et le suivi du TE et dans la mobilisation des partenaires clés en vue de l'action. Tous les organismes participants doivent se voir attribuer un rôle spécifique dans le cadre global de l'observation et du suivi du TE.

L'établissement d'une alliance est également crucial au niveau local où s'effectue le processus réel d'observation et suivi du TE. C'est à ce niveau que se produit la coordination pratique du travail et du suivi de la visite d'observation. La couverture et l'objectif de l'observation et du suivi du TE détermineront les structures organisationnelles de leur cadre et, en conséquence, le choix des intervenants appelés à établir des alliances.

A travers ce processus, vous garantirez que les partenaires s'approprient le processus et engagent les ressources nécessaires à son fonctionnement, ce qui est important pour la réalisation des conditions nécessaires à la durabilité de l'initiative d'observation. Pour que leur durabilité soit assurée, l'observation et le suivi du TE doivent être progressivement appropriés et internalisés par l'alliance.

La meilleure assurance d'une alliance pour l'observation et le suivi du TE fondée sur une large base consiste à prévoir le temps nécessaire pour consulter les partenaires et à tester et élaborer l'observation et le suivi du TE dans le cadre d'un processus participatif. Ce processus implique tous les niveaux de gouvernance et doit être

2 IPEC : *Investir dans chaque enfant. Etude économique sur les coûts et les bénéfices de l'élimination du travail des enfants* (Genève, BIT, 2004). On obtiendra des informations complémentaires sur le site Web de l'OIT : <http://www.ilo.org/public/english/standards/ipecc/publ/>

I. La préparation de l'observation et du suivi du travail des enfants

conçu d'une manière qui prenne en considération la diversité des préoccupations des différents groupes de parties prenantes, et d'organisations d'employeurs et de travailleurs en particulier³.

Qui impliquer dans l'établissement d'alliances

Les décideurs politiques (parlementaires, organes administratifs régionaux et locaux)

Les membres de la fonction publique (planification sociale, éducation, emploi, santé, etc.)

Les organisations d'employeurs et les syndicats (branches locales et organisations nationales)

Les ONG et les groupes de la société civile (associations professionnelles, groupes confessionnels, etc.)

Les acteurs au niveau local (enseignants de village, guides de l'opinion, groupes de femmes et de jeunesse, etc.)

Les organisations techniques et professionnelles qui peuvent apporter leur contribution à des questions telles que la détermination des dangers professionnels et les programmes relatifs à la santé et à la nutrition au niveau de l'école

Les familles des enfants concernés

Tous ces groupes ont des exigences différentes en matière d'information, et par conséquent des besoins différents en formation et en développement des capacités

Les organisations universitaires et de recherche (sur la sécurité et la santé au travail, par exemple), les projets de développement à financement étranger et les réseaux professionnels et organisations médiatiques existants peuvent aussi jouer un rôle précieux dans la conception et l'élaboration de l'observation et du suivi du TE.

L'établissement d'alliances ne s'achève pas nécessairement avec la clôture du stade préparatoire. Vous devez l'envisager comme un dialogue permanent grâce auquel vous pouvez faire entrer de nouveaux membres dans l'alliance au fur et à mesure des progrès de l'activité d'observation, et plus généralement de l'action contre le travail des enfants. Même si vous élaborez un projet d'observation et de suivi du TE à caractère local, il est important que vous réfléchissiez aux interconnexions qui peuvent exister avec des acteurs au niveau national en vue d'élargir votre observation et votre suivi du TE et de les connecter avec des systèmes de collecte d'information sur le TE au niveau national.

Résultat et produit de cette étape préparatoire

Après cette première étape, vous avez défini le problème que vous essayez de traiter et identifié vos principaux partenaires. Vous avez également établi des alliances et des accords sur le but et les raisons d'être de l'observation et du suivi du TE, que vos partenaires seront en mesure d'utiliser pour leurs propres débats internes.

3 Un manuel de formation multimodulaire de l'OIT-IPEC sur l'observation et le suivi du TE a été conçu pour appuyer ces efforts et proposer des ateliers de formation « prêts à l'emploi » destinés à différents publics cibles et consacrés à l'observation et au suivi du TE. Prière de contacter l'OIT-IPEC pour toute information complémentaire à l'adresse électronique : ipecc@ilo.org

Figure 4 : Les partenariats clés de l'observation et du suivi du TE dans l'économie structurée et non structurée

Le tableau ci-dessous présente des exemples de partenariats et de domaines d'activité dans l'observation et le suivi du TE. Il souligne les différences clés existant dans la composition et la focalisation de l'observation et du suivi du TE selon qu'ils s'appliquent à des secteurs de l'économie structurée ou non structurée. Ces deux catégories sont liées et des changements peuvent affecter les rôles et les fonctions des partenaires selon la situation. Ainsi, les inspecteurs du travail et les fonctionnaires de l'éducation peuvent être appelés à intervenir dans toutes les catégories.

Économie structurée

Priorité : Intégrer les préoccupations liées au TE dans l'activité d'inspection officielle du travail et créer des liens grâce à l'orientation et aux services sociaux afin de faciliter les processus de rattrapage et de réinsertion concernant les travailleurs enfants			
Sous-catégories	Branche d'activité/ secteur de travail	Partenariats clés	Composition
Industries manufacturières, PME, Agriculture et pêche commerciales	Fabrication de vêtements, de chaussures, de textiles, de jouets et d'articles de sport, industries alimentaires, etc. Cultures exportatrices, pêche hauturière	Inspecteurs du travail, travailleurs sociaux, associations d'entrepreneurs, syndicats et représentants des travailleurs, personnel des services de santé et d'éducation, ONG, chambres de commerce	Inspecteurs du travail et équipes multisectorielles d'observation et de suivi du TE (externes et/ou à base administrative)

Économie non structurée

Priorité : Susciter dans la communauté la reconnaissance des effets néfastes du TE et engager les acteurs locaux à identifier et combattre activement le TE grâce à l'autosurveillance, à l'orientation vers la scolarité et à un travail de prévention			
Sous-catégories	Branche d'activité/ secteur de travail	Partenariats clés	Composition
Petits cultivateurs	Cultures commerciales exportatrices (cacao, thé, café, canne à sucre, banane, ananas, etc.) et agriculture de subsistance	Agents de vulgarisation agricole, administration locale, syndicats de travailleurs agricoles, coopératives de planteurs, chefs traditionnels, etc.	Équipes d'observation à base communautaire et comités locaux d'action contre le travail des enfants Peuvent aussi inclure des partenaires de l'économie structurée, en fonction du système de gouvernement
Petites entreprises rurales du secteur non structuré	Petites entreprises minières, exploitation de carrières, pêche côtière, exploitation sexuelle commerciale	Administration locale, organisations populaires, groupes confessionnels, associations de mineurs et de pêcheurs, etc.	
Économie urbaine non structurée	Vente ambulante, colportage, enfants travailleurs domestiques, exploitation sexuelle commerciale et récupération	Administration locale, inspecteurs du travail, travailleurs sociaux, associations d'entrepreneurs, syndicats et représentants des travailleurs, personnel des services de santé et d'éducation, organisations du secteur non structuré, ONG, etc.	
Traite des enfants, et enfants soldats	Traite axée sur le travail dangereux, l'exploitation sexuelle et les enfants soldats	Administration locale, fonctionnaires chargés de l'application de la loi, patrouilles frontalières, organisations communautaires, ONG, etc.	Systèmes de surveillance communautaires et groupes de vigilance, équipes spéciales pour l'application de la loi, etc.

■ Étape 2 : Examiner le cadre juridique et celui de la politique relative au travail des enfants, les capacités de collecte et de gestion de l'information et les services de base

Pourquoi devez-vous passer par cette étape?

L'observation et le suivi du TE sont fondés sur la législation concernant le TE et sur les mécanismes prévus pour sa mise en application (comme l'inspection du travail). Une évaluation générale du contexte législatif et administratif et de la politique existante en matière de TE permet de s'en assurer.

Si vous élaborez une base nationale d'information sur le travail grâce à l'observation et au suivi du TE, vous devez établir des liens et apprécier les points forts et les faiblesses des systèmes de gestion de l'information déjà mis en place.

Vous devez être informé des structures des services de base et des méthodes de gouvernance, dans la mesure où elles influent sur l'observation et le suivi du TE.

Examiner les cadres juridiques et ceux de la politique relative au travail des enfants

Les lois et les politiques doivent être conformes aux dispositions de la Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (1999), de la Convention n° 138 sur l'âge minimum (1973) et autres instruments pour la protection de l'enfance.

Pour que l'observation et le suivi du TE soient pleinement conformes aux lois et à la législation nationale existante, il importe d'examiner le cadre juridique global dans lequel vous opérez. Cela implique : 1) d'examiner les instruments juridiques afin de déterminer l'existence d'éventuelles lacunes et de les situer ; et 2) d'évaluer les mandats légaux des organisations potentiellement partenaires.

Examiner les instruments juridiques

Dans le cadre de l'examen des instruments juridiques, vous devez vérifier s'il existe une législation nationale qui détermine le travail dangereux des enfants tel qu'il est prévu dans l'article 4 de la Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants. L'existence d'une liste d'activités dangereuses vous aidera

considérablement quand vous établirez des critères pour le retrait des filles et des garçons du TE dans le cadre du processus d'observation et de suivi du TE. Un autre point à examiner est de savoir si la législation nationale contient ou non des éléments discriminatoires contre les filles, éléments qu'il serait nécessaire de réviser.

Ce processus d'examen peut aussi englober les lois et pratiques coutumières, notamment dans les cas où vous avez l'intention de faire fonctionner le système dans des zones tribales ou avec des populations indigènes.

Exemples d'instruments juridiques à examiner

- Constitution
- Lois sur le travail et l'emploi, la protection sociale et l'éducation
- Soins aux enfants et lois sur la famille
- Lois et pratiques coutumières
- Codes administratifs locaux

On notera que l'examen du cadre juridique ne devrait pas être une opération de longue haleine, mais plutôt une évaluation concise des instruments juridiques applicables au TE qui aidera à vous orienter dans la mise en place de l'observation et du suivi du TE.

Évaluer les mandats légaux des partenaires

Une analyse attentive des mandats de vos partenaires et de l'autorité de chacun est particulièrement importante quand vous abordez des questions telles que le droit de pénétrer sur les lieux de travail, dans les habitations et/ou dans les établissements. La surveillance des lieux de travail par des inspecteurs du travail gouvernementaux est très différente de l'observation du TE exercée grâce à des accords et à des arrangements librement consentis.

Vous devez également connaître les mandats légaux des différents organes chargés de l'application de la loi, comme la police, les inspecteurs du travail et les procureurs. Parmi les points à examiner figurent les suivants :

- Les inspecteurs du travail ont-ils le droit de pénétrer dans tous les établissements où l'on travaille, y compris les entreprises à domicile et les exploitations agricoles ?

- Existe-t-il un mécanisme adéquat pour l'exercice de poursuites assurant que les infractions soient effectivement soumises à la justice, que les condamnations soient prononcées dans un délai assez bref et que les peines soient imposées et effectuées ?
- Quels sont les autres organismes chargés de l'application de la loi qui œuvrent à la protection de l'enfance, et existe-t-il une collaboration entre ceux-ci et les responsables de l'application du Code du travail ?
- Quelles différences y a-t-il entre les pouvoirs légaux des inspecteurs du travail et des autres fonctionnaires chargés de l'application de la loi, comme la police et parfois les travailleurs sociaux, et les fonctions bénévoles et complémentaires que peuvent avoir d'autres partenaires de l'alliance ? Chacun est-il informé de ces différences ?

Les inspecteurs du travail peuvent ne pas avoir accès aux sites d'activité dans le secteur économique non structuré. Un des domaines de l'action menée par l'alliance constituée pour l'observation et le suivi du TE pourra consister à obtenir le cadre juridique approprié qui leur ouvrira cet accès. Les syndicats et/ou les organisations d'employeurs peuvent aider les pouvoirs publics à réformer la législation et à renforcer les capacités de l'inspection du travail.

Le processus d'examen du cadre législatif est important lorsque l'on établit les rôles et les responsabilités qui sont ceux des différents partenaires, ainsi que leurs pouvoirs et les limitations imposées à ces pouvoirs. Ainsi, les accords volontaires conclus avec les propriétaires d'entreprises manufacturières doivent clairement expliciter la nature de l'accord relatif à l'observation et au suivi du TE et spécifier la composition des équipes d'observation, ainsi que leurs droits et leurs responsabilités.

Examiner les politiques applicables au travail des enfants

Outre l'environnement législatif, il convient d'examiner les politiques de l'enfance, y compris en matière d'éducation, de protection sociale, de santé et de lutte contre la pauvreté. Cette démarche est importante pour qui veut comprendre comment est organisée la protection de l'enfance et comment est attribué le financement public.

Une analyse approfondie de l'environnement de la politique de protection de l'enfance et des rôles et de l'implication des différents départements et services administratifs aidera à établir des domaines potentiels de coopération à différents niveaux de gouvernement. La connaissance des priorités de politique générale aidera également à participer aux discussions avec les partenaires et à les motiver en vue de leur participation à l'observation et au suivi du TE.

Exemples de politiques relatives au travail des enfants

- Politiques de réduction de la pauvreté
- Politique de l'éducation et de la formation professionnelle
- Soins à la petite enfance
- Emploi des jeunes
- Sécurité alimentaire
- Sécurité sociale et assurance maladie

Examiner la collecte d'informations et les capacités de gestion

De nombreux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux collectent des informations sur les enfants aux niveaux local, régional et national⁴. Parmi les informations particulièrement utiles dans une perspective d'observation et de suivi du TE figurent les données sur la scolarisation et sur les clauses et conditions de travail, comme les horaires et les dangers professionnels.

Pour pouvoir déterminer la meilleure manière d'appliquer l'observation et le suivi du TE au niveau local, vous devez établir les types d'information qui sont déjà disponibles et la manière dont ils sont actuellement collectés et gérés. Vous devez ensuite examiner dans quelle mesure ces sources d'information peuvent être utiles dans l'élaboration de l'observation et du suivi du TE. Un tel examen vous aidera à éviter de répéter des initiatives existantes et à comprendre plus clairement quelles données et informations complémentaires sont requises. On trouvera ci-dessous certains des points importants à prendre en considération dans ce type d'examen :

4 On examinera par exemple les systèmes d'information sur l'administration locale, l'agriculture et la santé.

I. La préparation de l'observation et du suivi du travail des enfants

- Quels sont les différents niveaux et types d'information (indicateurs) collectés ?
- Quelle est l'utilité de ces mécanismes dans l'action contre le TE ?
- Comment l'inspection du travail collecte-t-elle l'information, et celle-ci est-elle détaillée et analysée par genre ?
- Existe-t-il un système d'information sur l'éducation (inspection scolaire) ?
- Est-il possible d'assigner à un organisme de liaison la coordination du processus d'observation et de suivi du TE ?
- Qui sont les utilisateurs finaux de cette information ?
- Quels sont les mécanismes de partage et de diffusion de l'information existants ?
- Quel type de technologie de l'information est-il utilisé (bases de données et formulaires) ?

Recueillir des informations sur le travail des enfants

Pour que l'observation et le suivi du TE puissent fonctionner efficacement au niveau local, vous devez disposer d'informations de base sur le groupe effectivement ciblé : les travailleurs enfants. Des outils divers ont été créés à cet effet. Cette information est généralement spécifique à une zone ou à un secteur et est collectée au niveau des familles et/ou des lieux de travail. Les méthodes normalisées de collecte de données sur le TE, comme les enquêtes sur les ménages, sur les lieux de travail ou sur les employeurs, les investigations sur les enfants scolarisés ou les enfants des rues, peuvent être utilisées à cette fin.

La méthode de collecte de l'information doit être adaptée à la culture locale et au(x) type(s) de TE qui sera/seront ciblé(s) par votre projet d'observation et de suivi du TE. Dans l'ensemble, le processus de collecte d'informations sur les familles ou les lieux de travail n'est pas très différent de celui qui est utilisé pour établir des programmes généraux d'action contre le TE. La différence principale réside dans le fait que l'information de base destinée aux projets d'action contre le TE inclut rarement des informations sur chaque enfant au niveau que nécessitent l'observation et le suivi du TE.

Sources potentielles de données pour l'observation et le suivi du TE

- Recensements nationaux
- Enquêtes spécifiques et portant sur le TE (comme les enquêtes nationales ou les évaluations rapides appuyées par l'OIT-IPEC⁵)
- Bases de données nationales sur l'éducation (fondées sur les enquêtes scolaires, les inspections, etc.)
- Enquêtes sur la mesure des niveaux de vie (Banque mondiale)
- Enquêtes par grappes à indicateurs multiples (UNICEF)
- Système national d'information sur le marché de l'emploi

Gestion de l'information

Il est important de convenir d'un format commun de collecte de données pour le contrôle lui-même. Cela peut exiger des discussions et des accords avec les bureaux statistiques nationaux et les départements de gestion de l'information de différents ministères ou organismes.

Pour que l'information recueillie sur les lieux de travail et dans les écoles soit utilisable au niveau décisionnel, il est nécessaire de la collecter et de la traiter sous un format qui permette de l'extrapoler et de l'analyser au profit des planificateurs et des décideurs. Un certain nombre d'outils d'enquête statistique et de méthodes de collecte de données existent et/ou ont été élaborés par l'OIT-IPEC et ses partenaires⁶. On envisagera l'utilisation de ces sources précieuses dans l'établissement de données relatives au TE.

Les organismes qui collectent des données sur le TE doivent déterminer les synergies et les complémentarités dans le travail et veiller à la mise en place d'un mécanisme de coordination approprié. Ce mécanisme doit s'appuyer sur les mandats et les capacités des organismes et institutions partenaires et les prendre en considération.

5 Voir OIT-IPEC: *Programmes assortis de délais, Manuel de planification de l'action, Guide III : « Méthodologies de collecte des données »* (Genève, BIT, 2003) p. 20. Disponible en anglais sur le site Web de l'OIT : www.ilo.org/public/english/standards/ipecc/themes/timebound/index.htm

6 Ibid. p. 6-9.

L'observation et le suivi du TE peuvent lier les initiatives existantes de lutte contre le TE spécifiques à un secteur et/ou à une zone à la collecte d'informations sur le TE au niveau national. Pour cette raison, ils peuvent être extrêmement utiles pour l'organisation globale de l'information sur le TE et de données prenant en compte les questions de genre en vue de l'élaboration de politiques générales et de la planification sociale. L'information générée par l'observation et le suivi du TE peut aussi être utilisées par les gouvernements pour suivre leur progression dans l'application de la Convention de l'OIT n° 182 sur les pires formes de travail des enfants.

Il importe de se rappeler qu'il existe au niveau local de nombreux mécanismes générateurs d'information qui ne sont pas liés à des systèmes de collecte d'information au niveau national. Parmi ceux-ci figurent les organisations d'aide à la communauté qui dispensent des services, comme les centres de réadaptation, les lignes d'assistance, les refuges pour femmes, les orphelinats et autres. Ces mécanismes peuvent fournir certaines des informations les plus précises sur le TE du fait de leurs contacts quotidiens avec les filles et les garçons.

Certaines méthodes de collecte de données existantes, comme les enquêtes initiales destinées à fixer des priorités dans la programmation et les autres actions contre le travail des enfants, sont financées de l'extérieur, coûteuses et de nature très complexe. Elles peuvent jouer un rôle important en fournissant des informations indicatives sur le travail des enfants, mais elles ne couvrent pas de manière adéquate les besoins d'observation et de suivi du TE en ce qui concerne l'examen, mené sur une base régulière, des changements intervenus dans le TE.

Dans le chapitre suivant, « Conception, mise à l'essai et formation », nous examinerons plus en détail la manière dont sera collectée l'information initiale en vue de l'observation.

Structures des services de base et systèmes de gouvernance

Dans le contexte de l'analyse des parties prenantes, vous avez examiné les partenaires possibles pour l'établissement du cadre d'observation et de suivi du TE. Il est tout aussi important d'observer comment sont assurés les services de base, quels sont les types de systèmes de gouvernance existants (afin de pouvoir déterminer où seront basés l'observation et le suivi du

TE), comment sont prises les décisions et comment circule l'information entre les acteurs concernés.

Lors de la mise en place de l'observation et du suivi du TE, les liaisons existantes et les domaines d'activité communs doivent être définis entre les prestataires des services de base – services responsables de l'application des lois (telle l'inspection du travail), fonctionnaires chargés de l'absentéisme scolaire, travailleurs sociaux et spécialistes de l'hygiène professionnelle ; et les prestataires de services sociaux, comme les enseignants, agents d'aide sociale, ONG, groupes caritatifs, groupes communautaires et associations professionnelles. On réfléchira à différents mécanismes de collaboration tripartite entre l'administration et les organisations d'employeurs et de travailleurs, et l'on encouragera l'implication active de ces organisations dans la définition de leur rôle envisageable dans le cadre de l'observation et du suivi du TE.

Vous devrez établir les capacités, les rôles et les responsabilités de chaque organisme participant et déterminer comment chaque partenaire peut apporter sa contribution à l'observation et au suivi du TE. Dans la mesure où ces derniers combinent des organismes participants qui possèdent une autorité légale à des degrés divers, il importe d'établir clairement le rôle de chacun et le niveau d'autorité qui lui est dévolu dans sa participation à l'observation et au suivi du TE.

Cette « cartographie » des services doit vous permettre de diviser les organismes participants en groupes qui contribueront à l'observation et au suivi ou qui feront office d'appuis techniques ou apporteront des ressources aux initiatives d'observation du travail des enfants. Cela vous aidera à différencier les divers messages, ainsi que les actions de développement des capacités que vous aurez peut-être à organiser dans le cadre de la préparation de l'observation et du suivi du TE.

Résultat et produit de l'étape 2

Il résulte de cette étape que vous avez procédé à une appréciation systématique de la législation existante et des capacités de collecte de l'information. Vous avez également repéré des sources d'information et établi les structures des services de base pour les tâches à venir. Cette information constituera la base du cadre d'observation et de suivi du TE.

■ Étape 3 : Sensibiliser et établir des alliances pour créer le cadre de l'observation et du suivi du TE

Pourquoi devez-vous passer par cette étape ?

Le stade préparatoire inclut la sensibilisation, destinée à assurer l'acceptation par la communauté de la surveillance du TE et la mobilisation du grand public et des organismes partenaires potentiels. L'observation et le suivi du TE doivent être compris et appréciés comme une entreprise collective qui regroupe les ressources locales. Des ressources financières et humaines doivent être disponibles en vue de l'élaboration du processus d'observation et de suivi du TE pour que celui-ci soit efficace et durable à long terme.

Une connaissance institutionnelle des mécanismes de collecte de données et d'observation et de suivi du TE peut préexister parmi les inspecteurs du travail, les travailleurs sociaux ou les professionnels des ONG. Toutefois, ils peuvent avoir des approches différentes des problèmes du développement. La sensibilisation vous aidera à unifier tous les acteurs et institutions clés selon les principes communs de l'observation et du suivi du TE et à les engager dans une action à long terme contre le travail des enfants.

La sensibilisation

L'investissement de temps et d'énergie dans la sensibilisation du grand public dépend du niveau de l'action menée contre le TE dans le pays, la zone ou le secteur visés. Il s'agit là d'un outil éprouvé pour modifier les attitudes et les pratiques en matière de TE et d'un des moyens les plus puissants dont on dispose pour promouvoir l'établissement de l'observation et du suivi du TE dans le cadre d'un ensemble exhaustif de stratégies et de programmes d'action contre le travail des enfants. La liste de certains des partenaires potentiels figure ci-dessous.

Les partenaires potentiels de la sensibilisation

- Organismes gouvernementaux
- Organisations d'employeurs
- Syndicats
- Décideurs politiques
- ONG
- Groupes communautaires
- Groupes professionnels et confessionnels
- Médias
- Célébrités locales (masculines et féminines)
- Organisations de jeunes
- Organisations de femmes

Définir des groupes cibles

Les principaux groupes cibles de la sensibilisation peuvent être divisés en trois catégories : 1) les personnalités en vue et les décideurs ; 2) les professionnels actifs dans des domaines liés à la protection sociale ; et 3) le grand public.

1) Les personnalités en vue et les décideurs

Il est important de mobiliser les personnalités en vue et les décideurs contre le TE. Ils peuvent montrer comment l'action contre le TE assurera la promotion des valeurs sociales et culturelles du pays ou aura une incidence positive sur les emplois des adultes. Au niveau local, on pourra y parvenir en diffusant des histoires de travailleurs enfants, en présentant des films sur les pires formes de travail des enfants ou en engageant les membres de la communauté dans des événements spéciaux et des présentations consacrés aux effets négatifs du travail des enfants.

2) Les professionnels actifs dans des domaines liés à la protection sociale

Nombreuses sont les personnes impliquées dans la protection sociale et les programmes d'aide sociale qui ne comprennent pas parfaitement ce que signifie le TE et/ou qui ne connaissent pas les lois et dispositions réglementaires nationales concernant le TE. Des initiatives de promotion feront mieux connaître aux intéressés la législation et sa mise en application, ainsi que les questions de genre, dans la mesure où elles sont en rapport avec le TE. Chacun sera alors en mesure de formuler des appréciations sur le fonctionnement de la justice. Quant aux partenaires, ils comprendront et apprécieront mieux

l'éventail des mécanismes de mise en application disponibles.

3) Le grand public

La sensibilisation est particulièrement importante parmi le grand public dans les principales zones cibles où doit débiter l'observation proprement dite. L'observation sera mal acceptée si les gens ne sont pas concernés par le travail des enfants. Il importe que les personnes et les institutions qui font l'objet d'une observation en comprennent les raisons et appuient le processus. La sensibilisation est étroitement liée au travail au cœur des croyances et pratiques culturelles de la communauté sur l'enfance et les questions de genre, qui peuvent ne pas inciter à combattre le TE. Si les membres de la communauté craignent d'être lésés financièrement par suite de l'activité d'observation, il sera difficile de gagner leur appui à ce processus.

Entreprendre des activités de sensibilisation

Il ne suffit pas de radiodiffuser un message sur la nocivité du TE pour atteindre les objectifs de la sensibilisation, qui incluent la détermination à agir sur le problème. Un consensus sur la nécessité d'agir doit s'établir entre les parties prenantes.

Renforcer la sensibilisation dans la préparation de l'observation

- Déterminer les causes profondes du problème : culturelles, liée aux questions de genre, sociales, financières, etc.
- Mener des enquêtes attitudinales – découvrir ce que l'on pense du TE pour les filles et les garçons.
- Concevoir des messages appropriés basés sur les conclusions; choisir des méthodes de sensibilisation qui atteindront les personnes qui ont besoin d'entendre le message.

Les ateliers et les sessions d'orientation consacrés aux dangers du travail constituent un bon moyen de réaliser ce consensus. La conséquence la plus importante d'une préparation adéquate du public est peut-être la disposition à agir des employeurs, des syndicats et des prestataires de services de base. Faire prendre conscience de leurs droits aux travailleurs adultes contribue également à fonder l'observation et le suivi du TE, tout comme le fait d'informer les employeurs des avantages que comporte la non-utilisation du TE.

Vous devez également avoir conscience des éventuels effets contraires de la sensibilisation et préparer des messages positifs complémentaires sur les avantages du combat contre le TE afin de surmonter les difficultés initiales. Les changements d'attitude demandent du temps. Les initiatives de sensibilisation devraient donc être liées à l'établissement de l'observation et du suivi du TE, et l'ensemble devrait s'effectuer de manière coordonnée afin d'éviter, par exemple, que les employeurs soient pris de panique et renvoient les filles et les garçons de leur travail sans que des réseaux d'orientation et de sécurité sociale appropriés aient été mis en place. Le travail de prévention est particulièrement important dans les économies rurales où le TE apparaît souvent dans le cadre des exploitations agricoles familiales et où le lieu de travail et le foyer/cadre de vie se confondent.

Les parties prenantes qui se désintéressent de la question ou qui ont d'autres priorités ou des agendas différents peuvent poser un sérieux problème. L'établissement d'une solide alliance d'observation multisectorielle sera pour vous la meilleure occasion de les amener à changer d'avis et à les faire entrer dans l'alliance.

Résultat et produit de l'étape 3

Au cours de cette étape, vous avez défini et conduit la sensibilisation du grand public et amené vos partenaires à comprendre et à apprécier leurs rôles respectifs dans l'observation et le suivi du TE.

Après les étapes 1-3, vous êtes maintenant capable d'établir un cadre de l'observation et du suivi du TE montrant comment ce processus s'inscrira dans les structures officielles et de définir les principaux partenaires impliqués dans son élaboration et sa mise à l'essai.



II.

Conception, mise à l'essai et formation

Développement des bases techniques
et des capacités en vue de l'observation
et du suivi du travail des enfants

■ Introduction

Au stade de la conception, de la mise à l'essai et de la formation, on spécifiera la manière dont sera conduite l'observation proprement dite et l'on établira la base technique de l'observation et du suivi du TE. Une fois que la portée et les principes du fonctionnement de l'observation et du suivi du TE auront fait l'objet d'un accord, il restera à concevoir et à tester les outils du processus d'observation, à organiser l'équipe de gestion, à former les observateurs et à tester le processus global.

Les rôles et les responsabilités convenus doivent être officiellement reconnus et consignés. Dans le cadre de la conception technique de l'observation et du suivi du TE, vous aurez à rédiger un *profil de l'observation et du suivi du TE* décrivant et expliquant les différentes parties du processus et des *principes opérationnels* destinés à orienter la gestion de secteurs spécifiques d'observation et de suivi du TE (voir l'Annexe C). Par la suite, cette conception initiale du processus sera mise au point et affinée pour mieux refléter les réalités locales dans le cadre d'un processus de tests pilotes et d'évaluation.

Ce stade comporte les étapes suivantes :

Étape 1 : Mettre en place la gestion de l'observation et du suivi du TE (0-6 mois)

Étape 2 : Élaborer et tester les outils d'observation (6-12 mois)

Étape 3 : Concevoir un système d'orientation (6-12 mois)

Étape 4 : Organiser les équipes d'observation (12 mois)

Étape 5 : Former les observateurs et renforcer les capacités (12-18 mois)

Étape 6 : Tester la conception de l'observation et du suivi du TE et envisager sa reproduction (12-18 mois)

■ Étape 1 : Mettre en place la gestion de l'observation et du suivi du travail des enfants

Pourquoi devez-vous passer par cette étape ?

Plusieurs activités doivent être menées avant que l'observation et le suivi du TE puissent être conçus et testés. Elles consistent à :

- désigner une équipe de gestion du processus d'observation et de suivi du TE ;
- définir les rôles et responsabilités spécifiques dans la mise en place et le fonctionnement du processus ;
- s'accorder sur les pouvoirs et les responsabilités des agences partenaires ;
- assurer la mise en place d'un mécanisme efficace d'administration et de coordination et s'accorder sur les moyens de financement de l'observation et du suivi du TE.

Constituer une équipe de gestion du processus d'observation et de suivi du TE

Vous aurez à désigner une équipe de gestion ou une équipe spéciale qui assumera la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'observation et du suivi du TE. Cette équipe pourra être un sous-comité d'un comité directeur national de lutte contre le travail des enfants, un conseil régional ou tout service local traitant les problèmes de travail des enfants. Si l'intervention que vous projeter doit avoir un impact sur une zone plus étendue, vous pouvez envisager un organisme spécialement constitué dans le cadre de structures administratives régionales ou locales qui pourra aider à l'intégration directe de l'observation et du suivi du TE dans les programmes sociaux et d'action contre le TE existants.

Si vous envisagez la mise en place d'une initiative nationale d'observation et de suivi du TE dans laquelle vous prévoyez de lier différentes initiatives contre le TE basées sur une zone ou sur un secteur, il vous faudra alors disposer d'un cadre institutionnel et de gestion clairement établi pour la conception et la mise en œuvre du processus d'observation. Vous devez désigner un *organisme coordonnateur* qui soit reconnu et apprécié par tous les partenaires et qui ait la capacité de réunir des partenaires différents et puisse émettre des recommandations ou des ordonnances dans la sphère publique.

Définir les rôles, les responsabilités et les pouvoirs

Les rôles et responsabilités spécifiques doivent être exposés dans un *accord écrit* établissant clairement le mode de collaboration des différents partenaires et le contenu des arrangements pratiques pour la mise en œuvre des différents processus et procédures d'observation et de suivi du TE. (Voir la Figure 5, Spécimen de memorandum d'accord, qui indique les éléments à inclure dans cet accord.)

Dans le cas d'un contrôle purement volontaire, les limites du processus doivent être énoncées avec précision et les différentes fonctions **de conseil, de mise en application et de supervision** doivent être clairement comprises et établies. Les différents rôles joués par les organismes partenaires dans l'observation et le suivi du TE doivent être liés aux fonctions essentielles du processus de contrôle.

Une partie importante de cette étape consiste à établir les niveaux de *responsabilité* des différentes organisations partenaires.

Il est particulièrement important de distinguer entre la fonction et les pouvoirs des inspecteurs du travail et des autres institutions investies de pouvoirs similaires en vue de l'observation et du suivi du TE. Les partenaires qui opèrent et fonctionnent dans le cadre d'une *équipe d'observation intégrée* doivent comprendre que leur rôle peut être axé sur la complémentarité et sur l'appui plutôt que sur la mise en application. Ils doivent reconnaître cette différence et la communiquer à la direction des institutions ou aux employeurs qui font l'objet de la surveillance afin d'éviter tout malentendu sur l'atelier ou le site d'activité qui est ciblé pour l'observation.

Dans un processus à base communautaire, les rôles des observateurs peuvent faire l'objet d'un accord qui revêtira la forme d'une brève description des devoirs et des responsabilités, avec la participation des membres de la communauté. Toutes les parties concernées doivent avoir connaissance des intentions et des pouvoirs des observateurs et s'inscrire dans un processus transparent quand ces accords sont conclus.

Établir les mécanismes administratifs et de coordination

La complexité de sa conception technique et les mandats opérationnels liés à l'observation et au suivi du TE dictent directement le cadre institutionnel, législatif et organisationnel de votre projet d'observation et de suivi du TE. Plus le secteur ou la zone géographique concernés sont complexes, et plus vous avez besoin d'élaborer une structure de gestion officielle pour superviser le fonctionnement du processus d'observation et de suivi du TE.

Réunir une large alliance de partenaires n'est en rien une tâche facile. Vous devez être en mesure d'utiliser au maximum les mécanismes de collaboration existants. Les organes de coordination préposés à la planification sociale, les autres programmes d'action contre le travail des enfants, les équipes spéciales pour l'éducation et/ou la réduction de la pauvreté peuvent tous être envisagés dans cette perspective.

Pour que l'observation et le suivi du TE soient durables, ils doivent être intégrés d'emblée dans l'administration publique. L'organisation administrative de l'observation et du suivi du TE doit être clairement établie et s'inscrire dans toute la mesure du possible dans les fonctions publiques des ministères techniques (essentiellement les ministères du Travail) et de leurs organes locaux et régionaux.

Exemples de structures administratives

- Comité directeur interministériel
- Sous-comité d'un comité national d'action contre le TE
- Comité provincial ou régional d'action contre le TE
- Groupe de pilotage technique pour l'observation et le suivi du TE
- Groupe de pilotage tripartite
- Comité de village pour l'éducation/contre le TE

L'organisation administrative doit être explicite. Les bases de l'observation et du suivi du TE résident dans les accords conclus. Par ailleurs, la gestion efficace de l'observation et du suivi du TE repose sur les pouvoirs dont l'organisme coordonnateur est en mesure de disposer et qui sont acceptés par tous les partenaires. L'organisme coordonnateur doit être capable d'assurer une supervision efficace et d'établir des arrangements adéquats pour l'implication de toutes les parties dans le processus de conception. Les fonctions de la structure de gestion doivent inclure un examen et une évaluation périodiques de la solidité opérationnelle et de la qualité de l'observation, ce qui peut être effectué soit en interne, soit par l'entremise d'un organe externe indépendant.

Dans une initiative d'observation et de suivi du TE au niveau communautaire local, l'administration du processus repose sur les structures de gouvernance existantes – qu'elles soient officielles ou coutumières. Il est important de lancer un processus de consultation communautaire afin de veiller à ce que les guides de l'opinion et les divers groupes représentant la communauté (tels que les groupes de jeunes, les associations féminines, les surveillants de quartier, etc.) soient consultés et entendus sur un pied d'égalité.

Travailler avec les peuples indigènes et tribaux

La conception d'un processus d'observation et de suivi du TE peut amener à entrer en relations avec des populations qui ont des besoins ou des préoccupations spécifiques. Les peuples indigènes et tribaux du monde rencontrent généralement des obstacles majeurs dans la réalisation de leurs droits humains, économiques et sociaux et sont souvent restés marginalisés dans le processus de mondialisation. Les enfants indigènes, et les filles indigènes en particulier, sont exposés au danger de discrimination multiple et sont souvent vulnérables au TE. La Convention de l'OIT n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux (1999), qui est l'instrument juridique international majeur concernant les peuples indigènes, déclare qu'ils ont le droit de déterminer leurs propres priorités et d'exercer un contrôle sur leur propre développement et d'y participer.

Les peuples indigènes sont souvent considérés comme des destinataires passifs de l'aide et comme l'objet d'un développement qui n'est pas adapté à leurs besoins et à leurs cultures. Dans la lutte contre le TE et l'élaboration de l'observation et du suivi du TE, il est important de reconnaître et de comprendre pleinement les problèmes liés aux peuples indigènes, comme la participation, l'autodétermination, l'utilisation des systèmes et pratiques de connaissance indigènes et le respect et l'utilisation de la gouvernance et des systèmes judiciaires indigènes.

Travailler avec les peuples indigènes et tribaux

Le point central de toute action contre le TE dans les zones indigènes et tribales réside dans la participation de la communauté et le respect des systèmes de culture et de croyance traditionnels dans le cadre des normes des droits universels de l'homme. Ce principe général traduit le besoin d'engager les peuples indigènes dans un processus participatif de réponse au TE dirigé par la communauté et dans la découverte du moyen le plus approprié, sur le plan culturel, de prévenir le TE tout en valorisant les processus ancestraux de cohésion sociale et de traditions tribales, et en promouvant des processus communs destinés à faire obstacle au travail des enfants.

Questions à examiner lors de l'élaboration d'un processus d'observation et de suivi du TE dans une zone tribale :

- Relations ethniques et tribales
- Systèmes de gouvernance indigènes (conseils des anciens/chefs)
- Schémas traditionnels de l'emploi, des professions et de la migration
- Dépendance des produits de la forêt/de la terre
- Pratiques de l'emprunt
- Mécanismes de défense communautaires
- Savoir indigène
- Lois coutumières/ résolution des conflits
- Intégrité culturelle et diversité
- Système éducatif culturellement approprié

Une structure aux rôles et responsabilités bien définie est nécessaire pour assurer au processus d'observation des résultats crédibles, transparents et efficaces. Quand vous rédigez votre profil de l'observation et du suivi du TE, il est important d'illustrer le fonctionnement du processus à l'aide d'un diagramme présentant les différents liens et connexions, le flux de l'information entre les partenaires et l'identification des responsables des différentes activités. La Figure 6 présente un exemple tiré d'un projet d'agriculture commerciale au Kenya.

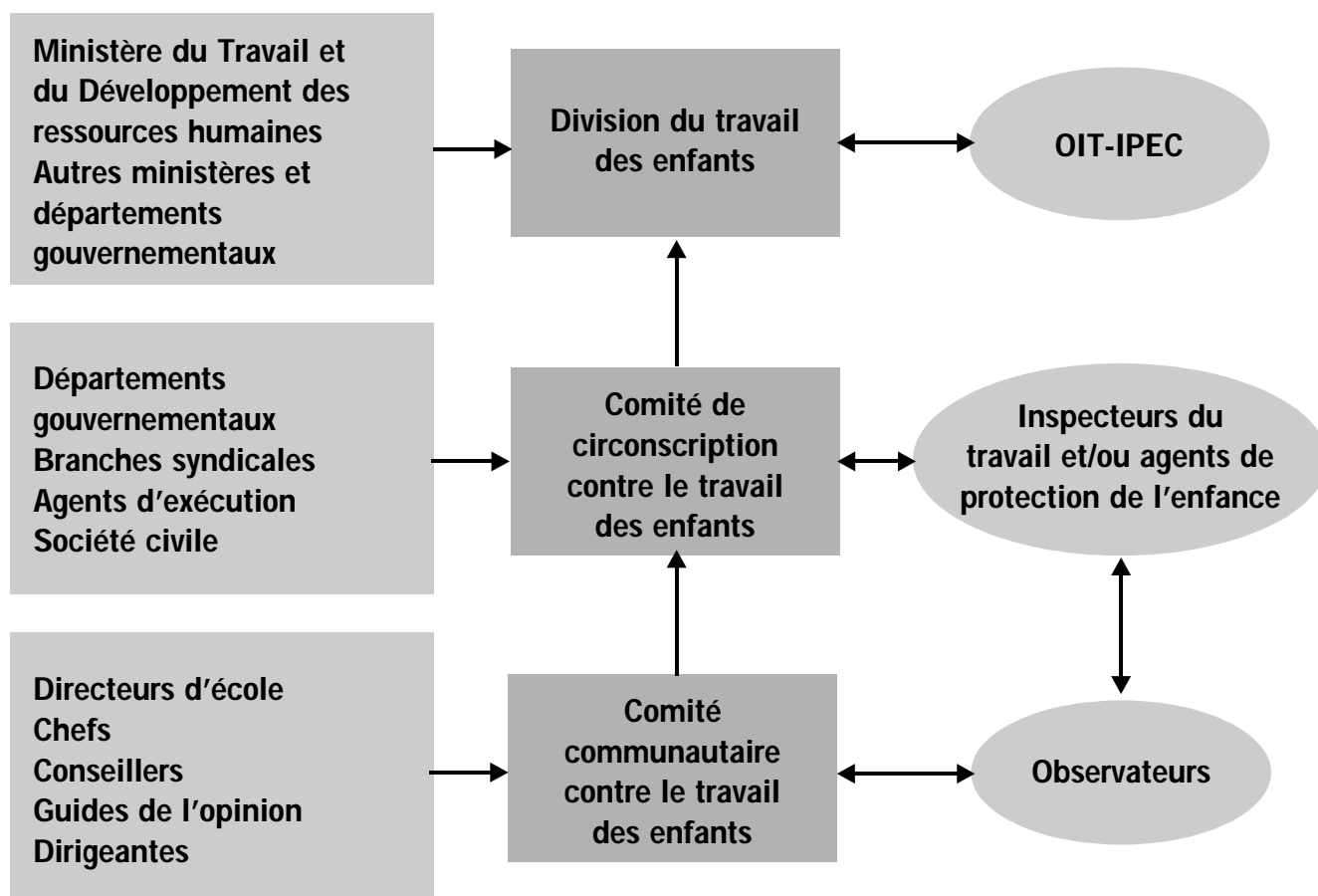
Un comité de coordination exerce plusieurs fonctions et rôles, parmi lesquels peuvent figurer les suivants :

- superviser et gérer le processus de surveillance (contrôle, coordination du système d'orientation et utilisation active de l'information générée par le processus) ;
- fournir des conseils et une assistance aux partenaires clés dans leur activité de surveillance ;
- assurer la disponibilité des ressources adéquates en vue de l'observation et du suivi du TE ;
- examiner et évaluer périodiquement la qualité de l'observation et du suivi, recommander et proposer une action rectificative ;
- examiner et transmettre les rapports de synthèse clés sur l'observation et le suivi du TE à des fins de planification sociale et de développement social au niveau national.

Figure 5 : Spécimen de mémorandum d'accord

Partenaires	Identifier les partenaires au mémorandum. La collaboration future sera facilitée si celui-ci identifie une unité précise au sein d'une organisation, par exemple une unité spéciale de lutte contre le travail des enfants, et les ONG spécifiques qui doivent assurer différents services.
Objectif et portée	Décrire l'objectif général et les buts spécifiques de l'observation et du suivi du TE. Dans le cas d'un contrôle purement volontaire, les limites de l'observation et du suivi du TE doivent être clairement énoncées.
Pouvoirs	Spécifier qui détient les pouvoirs d'observation et de suivi.
Groupe cible	Dresser une liste précise des groupes cibles (types de TE présents dans la localité). Cela contribuera à la réussite et au retrait des travailleurs enfants.
Gestion et administration de l'observation et du suivi du TE	Stipuler où doit être basée la gestion de l'observation et du suivi du TE. En principe, l'observation et le suivi devraient toujours être « hébergés » par une forme quelconque d'autorité officielle, généralement représentée par l'administration locale. On devra spécifier qui sont les acteurs responsables de la coordination du processus et décrire les responsabilités générales du groupe de coordination.
Description détaillée des différentes responsabilités	<p>Pour assurer une coopération efficace, les rôles et responsabilités spécifiques des différents partenaires doivent être clairement définis. Les différentes fonctions de conseil, de mise en application et de supervision seront clairement comprises et établies.</p> <p>Il est particulièrement important de distinguer entre la fonction et les pouvoirs des inspecteurs du travail et des autres institutions investies de pouvoirs similaires en vue de l'observation et du suivi du TE. Les partenaires qui opèrent et fonctionnent dans le cadre d'une <i>équipe de contrôle</i> doivent comprendre que leur rôle peut être axé sur la complémentarité et sur l'appui plutôt que sur la mise en application.</p> <p>Les différents rôles que jouent les organismes partenaires dans l'observation et le suivi du TE doivent être liés aux fonctions essentielles de la surveillance proprement dite.</p>
Détails de la procédure de coopération entre les partenaires	Décrire les procédures que doivent suivre les partenaires dans l'identification, l'orientation, la vérification et le suivi des travailleurs enfants.
Communication mutuelle de l'information	<p>Les partenaires de l'observation et du suivi du TE doivent entreprendre de traiter les informations personnelles concernant les filles et les garçons de manière responsable et à titre confidentiel.</p> <p>Les différents partenaires doivent échanger des informations concernant la situation du TE et les mécanismes de partage de ces informations doivent être clairement définis.</p>
Contributions financières	<p>Donner des précisions sur toute contribution financière qui sera apportée par chacun des partenaires signataires.</p> <p>Donner des précisions sur toute autre source d'appui financier à la mise en œuvre de l'observation et du suivi du TE, ainsi que sur les montants des apports.</p>
Contrôle qualité (selon l'opportunité)	Décrire les mécanismes qui permettent d'évaluer la qualité des services fournis afin de veiller à ce que les filles et les garçons soient bien traités et que les services fournis soient appropriés.
Date d'entrée en vigueur du mémorandum	Le mémorandum entre normalement en vigueur dès sa signature par toutes les parties concernées.
Modification et élargissement du mémorandum	Sur la base de consultations mutuelles.

Figure 6 : Exemple de structure administrative pour l'observation et le suivi du TE – Projet d'agriculture commerciale au Kenya



Source : document conceptuel de l'OIT-IPEC, 2004

Déterminer le financement de l'observation et du suivi du TE

Un des principes de base de l'observation et du suivi du TE est qu'ils doivent être peu coûteux, simples et liés aux systèmes de gouvernance existants. Les problèmes d'autosuffisance et de coût doivent être traités dès le tout début du projet. Vous devez vous assurer que l'élaboration et la mise en œuvre de l'observation et du suivi du TE sont financées de manière adéquate et qu'il existe un engagement continu des organismes participants à allouer des ressources financières et humaines au travail d'observation effectif.

Au niveau national, cela signifie que les différents ministères techniques et l'organisme coordonnateur sont en mesure d'obtenir les fonds nécessaires aux programmes de lutte contre le TE, et notamment de veiller à ce que les opérations d'observation et de suivi du TE soient traitées comme il convient dans le budget national.

Les syndicats et les organisations d'employeurs peuvent aussi être une source d'appui financier à l'observation et au suivi du TE et aux programmes d'action contre le TE en général. Les allocations budgétaires aux organismes chargés de la mise en application qui jouent un rôle crucial dans l'observation et le suivi du TE, comme l'inspection du travail et l'inspection scolaire, sont l'un des meilleurs moyens d'assurer la mise en application des lois sur le TE et sur l'enseignement obligatoire.

L'observation du TE dépendant souvent de ressources locales, il est important d'exercer un effet de levier sur les ressources existantes et de découvrir des synergies opérationnelles afin que la complexité et le coût de l'observation et du suivi du TE soient maintenus au niveau le plus bas possible. Dans l'élaboration de ce processus, n'oubliez pas qu'au-delà du coût initial de la consultation, de l'établissement d'alliances et de la conception technique, le coût opérationnel du système doit être tel qu'il ne soit pas nécessaire de faire appel à des

ressources extérieures. De manière générale, vous ne devrez pas fournir d'incitations financières aux observateurs, à moins que vous n'envisagiez de constituer un organisme d'observation indépendant et professionnel.

Questions à examiner

- Coût initial et coûts de fonctionnement de l'observation et du suivi du TE
- Contributions en nature et dépenses en espèces
- La mobilisation de ressources en cas de retrait de tout appui financier extérieur
- La durabilité en cas de diminution du financement
- Accords de financement locaux et engagements budgétaires

Dans l'idéal, les tâches de surveillance devraient être considérées comme faisant partie des obligations régulières de ceux qui sont impliqués dans le processus. Le versement d'indemnités journalières de subsistance et d'allocations de voyage peut être envisagé si la base de financement de l'observation et du suivi du TE le permet.

Si l'observation et le suivi du TE fonctionnent grâce à un mécanisme de contrôle géré de l'extérieur dans lequel des observateurs sont engagés pour conduire les activités de surveillance (tels les projets d'action contre le TE dans les industries du vêtement et des ballons de football au Pakistan⁷, appuyés par l'IPEC), le coût financier comme le mécanisme d'appui à ces initiatives doivent être soigneusement planifiés au préalable.

Établir des mesures de contrôle qualité et de vérification

Vous devez veiller à ce que des mesures de contrôle qualité et de vérification soient préparées et mises en place. Ce point est important pour la crédibilité et la précision des données collectées sur le lieu de travail et au sein de la communauté.

Si votre processus de contrôle contribue à établir avec netteté que le TE n'est pas utilisé dans un secteur ou une branche d'activité particuliers (notamment dans les industries exportatrices), vous pouvez être amené à envisager un système de vérification externe plus solide dans lequel des organisations internationales, des cabinets d'audit social privés ou d'autres parties neutres peuvent être appelés à vérifier que l'information fournie par l'observation et le suivi du TE est correcte et reflète fidèlement la situation locale.

La transparence et la responsabilité clairement établie de l'information générée grâce à l'observation et au suivi du TE revêtent une importance primordiale. Le processus doit permettre de remonter jusqu'aux origines de l'information, au niveau de chaque fille et garçon, de chaque famille et lieu de travail.

Résultat et produit de l'étape 1

Au cours de cette étape, vous êtes convenu d'élaborer un processus d'observation et de suivi du TE grâce à une structure de gestion commune. Vous avez attribué des rôles et des responsabilités aux organismes participants et vous avez identifié les sources de financement.

■ Étape 2 : Élaborer et tester les outils d'observation et de suivi

Pourquoi devez-vous passer par cette étape ?

Les activités menées au cours de cette étape comportent l'élaboration et la mise à l'essai d'outils d'observation et la conclusion d'un accord sur la nature de l'information relative au TE qui sera enregistrée grâce à l'observation et au suivi du TE. On présentera les techniques de contrôle spécifiques, telles que les méthodes de vérification de l'âge des travailleurs enfants. Les questions de genre et la mise à jour et le stockage des données seront également examinés.

Les outils évoqués dans cette section comprennent les manuels, les formulaires de contrôle, les logiciels et les documents descriptifs utilisés dans l'observation et le suivi du TE. Les techniques d'observation et de suivi ont trait aux pratiques utilisées par les observateurs pour

7 Pour des informations complémentaires, voir : www.ilo.org/public/english/standards/ipsec/publ/download/2004_soccerball_en.pdf

effectuer les visites et répondre à des situations spécifiques au cours de leur travail de surveillance.

Cette section contient des informations sur :

- l'élaboration et la mise à l'essai d'outils d'observation et de suivi ;
- la conclusion d'un accord sur les indicateurs du TE ;
- l'enregistrement des données de l'observation ;
- la vérification de l'âge des enfants.

Élaborer et tester les outils d'observation et de suivi

La mise en place et le fonctionnement de l'observation et du suivi du TE exigent des compétences et la connaissance du but et des principes opératoires de ce processus. Il pourra être nécessaire d'établir les documents suivants pour répondre aux besoins de développement des capacités et de formation de ceux qui élaborent et animent des processus d'observation et de suivi du TE :

- Un profil de l'observation et du suivi du TE
- Les principes opérationnels de l'observation et du suivi du TE
- Un manuel de formation à l'usage des observateurs (y compris les formulaires et les fiches analytiques ou listes de contrôle des observateurs)

Le **profil de l'observation et du suivi du TE** est un document qui devra être produit à un stade très précoce de l'élaboration du processus. Il décrit l'initiative d'observation et de suivi du TE, ses objectifs et son but. Il fait office de « carte routière » pour l'élaboration du processus et peut être accompagné d'un plan de travail spécifique qui fournit des indications sur la voie à suivre. (Voir en Annexe C un exemple de profil de l'observation et du suivi du TE.)

Les **principes opérationnels de l'observation et du suivi du TE** sont une description générale des principes et procédures opératoires du système. Il devrait fournir des indications détaillées sur les outils et techniques d'observation, les rôles et responsabilités des participants et l'information pratique concernant les activités de surveillance. Ces principes directeurs peuvent inclure des extraits des accords et lois pertinents, ainsi que des numéros de téléphone importants, par exemple.

Le **manuel de formation à l'usage des observateurs** appuie les initiatives de développement des capacités et de formation directe de ceux qui participent au processus effectif d'observation et d'orientation. Il comporte des conseils sur le processus et la conduite des visites d'observation. Il peut être « localisé » et adapté à partir de la trousse de formation générique sur l'observation et le suivi du TE élaborée par l'OIT-IPEC⁸.

Les fiches analytiques des observateurs et autres documents d'appui pour l'observation peuvent être utilisés en fonction des conditions de l'initiative de surveillance. Elles serviront à l'orientation pratique (notes/listes de contrôle) de ceux qui participent aux activités d'observation ou de suivi.

Exemples d'outils et de techniques utilisées pour obtenir et traiter l'information résultant de visites d'observation

Outils :

- Plans d'observation
- Bases de données électroniques ou copies papier
- Formulaires d'observation et d'introduction de données
- Manuel d'entrée de données
- Cartes
- Listes de contrôle

Techniques :

- Critères d'action (à quel moment entreprendre l'orientation)
- Méthodes de vérification de l'âge des enfants
- Techniques d'entretien
- Techniques de randomisation des visites

Le matériel général d'appui (profil de l'observation et du suivi du TE, principes directeurs et manuel) est censé décrire le système et orienter l'initiative de surveillance. Le processus d'observation et de suivi nécessite aussi un ensemble d'outils qui serviront à enregistrer et à stocker l'information et à organiser les visites d'observation.

8 Prière de contacter l'IPEC pour toute information complémentaire sur le *CLM Training Manual*.

L'outil d'observation et de suivi du TE le plus important est le formulaire d'observation, qui est utilisé pour collecter des informations sur le TE (voir les spécimens de formulaires utilisés par différents projets d'observation et de suivi du TE en Annexe G).

Vous pourrez avoir à collecter au moins trois ensembles essentiels de données : 1) **l'information sur l'enfant**, 2) **l'information sur le lieu de travail**, et 3) **l'information sur l'école ou d'autres sites de services** qui font partie du système d'orientation. Chacun de ces ensembles peut demander l'élaboration d'un formulaire spécifique ; dans certains cas, vous pourrez être en mesure de combiner l'information émanant de différentes sources sur un seul formulaire. L'information recueillie sur l'enfant peut être organisée sur la base de sa situation dans le domaine du TE. L'enfant a-t-il été soustrait à une situation de TE et des services lui ont-ils été proposés ? L'enfant travaille-t-il encore, et ce travail est-il légal ?

La conception et la mise à l'essai des outils d'observation doivent être conduites grâce à une consultation à intervenants multiples en vue d'un accord sur l'information à recueillir et les définitions utilisées. Les considérations liées au genre doivent être prises en compte. L'analyse de genre – un outil de diagnostic des différences de traitement des filles par rapport aux garçons – peut être utilisée pour s'assurer que les problèmes de genre sont traités dans les outils d'observation.

Vous aurez à prendre en considération :

- la simplicité – la facilité d'utilisation ;
- le genre/la vulnérabilité ;
- la culture et les pratiques locales ;
- l'adéquation de l'âge.

Les outils d'observation doivent être conçus pour servir aux activités de surveillance et être aussi simples et faciles à utiliser que possible. Quand vous concevez ces outils, tous les acteurs concernés doivent convenir de l'information à recueillir, de la manière d'utiliser cette information et des personnes qui y auront accès.

Exemples de composition des formulaires d'observation élaborés par le système d'observation et de suivi du TE dans l'agriculture commerciale au Ghana*

Formulaire n° 1 : L'enfant bénéficiaire d'un appui

Ce formulaire est utilisé pour recueillir des informations sur les filles et les garçons qui ont été soustraits au travail des enfants, réadaptés et inscrits dans une école ou une institution d'enseignement. Le formulaire recueille les informations suivantes sur l'enfant :

- précisions personnelles ;
- implication dans le TE dans le secteur du cacao ou de l'agriculture commerciale ;
- situation socio-économique de la famille ;
- activité en matière d'éducation – antérieure et actuelle, y compris les résultats obtenus dans diverses disciplines scolaires ;
- perspectives et contraintes actuelles.

Formulaire n° 2 : L'école/l'institution d'enseignement

Ce formulaire concerne les institutions d'enseignement (écoles et éducation non formelle) où sont inscrits les ex-travailleurs enfants et ceux qui reçoivent un appui. La collecte d'informations/données porte sur les points suivants :

- profil de base de l'école/institution d'enseignement ;
- expérience antérieure des travailleurs enfants, y compris leurs perceptions ;
- niveau scolaire des filles et des garçons qui bénéficient d'un appui ;
- relations entre l'institution et les autres parties prenantes, y compris les parents et les anciens employeurs de travailleurs enfants ;
- événements concernant les filles et les garçons ne bénéficiant pas d'un appui et qui abandonnent leurs études pour le TE ;
- expérience de la mise en œuvre d'un projet rémunérateur pour l'école, s'il existe ;
- défis et contraintes associés à la scolarisation et au maintien d'ex-travailleurs dans des institutions d'enseignement.

Formulaire n° 3 : Le lieu de travail/les employeurs

Ce formulaire concerne les lieux de travail, les employeurs qui travaillent en collaboration avec le programme à l'élimination des pires formes de travail des enfants, et ceux qui emploient encore des filles et des garçons. Le formulaire porte sur les points suivants :

- précisions sur la propriété ;
- processus de production agricole/environnement de travail – délimitation des zones de TE et de travaux dangereux ;
- embauche de filles et de garçons avant et après le projet ;
- obligations de l'employeur/du lieu de travail dans le cadre du projet ;
- embauche actuelle d'enfants – effectifs et postes attribués ;
- problèmes et contraintes rencontrés dans la lutte contre le travail des enfants.

Formulaire n° 4 : Filles et garçons en situation de TE

Ce formulaire concerne les enfants qui sont engagés dans le secteur du cacao/de l'agriculture commerciale. Il comporte les points suivants :

- précisions personnelles ;
- implication dans le TE dans l'exploitation du cacao/l'agriculture commerciale ;
- situation socio-économique de la famille ;
- perspectives et contraintes actuelles.

*D'après la Division du travail des enfants du ministère du Travail et du Développement des ressources humaines : *Guidelines for administering child labour monitoring tools, child labour monitoring system in commercial agriculture in Kenya* (Nairobi, mai 2004) On notera que l'information contenue dans les formulaires n° 2 et n° 3 est collectée une seule fois et que le contrôle régulier est assuré à l'aide des formulaires n° 1 et n° 4.

Sur l'utilisation des outils d'observation

L'équipe de surveillance peut utiliser divers outils techniques lorsqu'elle effectue la visite d'observation. La plupart de ces outils sont destinés à faciliter la collecte de données. Certains d'entre eux sont conçus comme des matériels d'information que les observateurs utiliseront en cas de doute ou simplement afin de vérifier l'adéquation du processus dans une situation donnée constatée au cours de la visite.

Le **plan d'observation** porte sur le cycle et la fréquence des visites en des lieux et à des échéances déterminés. Il est destiné à faciliter et à organiser le travail de l'équipe d'observation. Il peut s'agir d'un plan statique, mais il peut aussi être généré et actualisé quotidiennement. Ce dernier cas peut se présenter dans certains secteurs manufacturiers où travaillent plusieurs équipes d'observation qui mènent des activités de contrôle et de suivi selon un programme quotidien.

Le **formulaire d'observation** (décrit dans la section précédente) est peut-être l'outil le plus important du processus, car il réunit les informations clés sur le lieu de travail et sur chacun des enfants découverts grâce à l'observation. Le nombre et la clarté des questions sont des déterminants essentiels qui influent aussi bien sur le temps consacré à la collecte et au transfert de l'information que sur la qualité des données. Toutes les parties concernées doivent s'accorder sur les indicateurs contenus dans le formulaire d'observation. Il est important que la finalité de ce formulaire soit clairement établie et qu'il ne soit pas surchargé d'un trop grand nombre d'indicateurs généraux dépourvus d'utilité par rapport aux objectifs clés de l'observation et du suivi du TE, à savoir l'identification et l'orientation.

La **base de données** d'observation et de suivi du TE peut consister en données informatisées ou simplement en informations enregistrées et conservées en vue d'une utilisation ultérieure dans un livre de bord ou un registre matériel. Si les bases de données informatisées sont évidemment préférables pour le stockage, le tri et le transfert de quantités importantes de données, elles peuvent avoir un coût élevé. De plus, leur complexité et leur facilité d'utilisation peuvent varier selon que le logiciel utilisé est conçu pour des professionnels de la technologie de l'information, des statisticiens, des analystes ou des utilisateurs finaux plus généralistes.

Problèmes d'utilisation de bases de données informatisées

- Compétences techniques (coûts élevés)
- Mauvaise conception – structure, analyse du système
- Problèmes techniques
- Défaut de compréhension du système
- Besoin de souplesse (rigidité des bases de données)
- Crédibilité

La collecte de l'information collectée doit rester aussi simple et peu onéreuse que possible (grâce à l'action communautaire, aux ONG, aux inspecteurs du travail, etc.). L'ensemble des informations de base doit être pertinent, et vous devez pouvoir les recueillir et établir des comparaisons entre les différents types d'interventions sur le TE que vous effectuez. Il importe de ne pas oublier les avantages de la facilité de transfert des données et de la souplesse qui permet d'introduire d'autres types d'information dans la base de données.

Au niveau local, l'information est habituellement recueillie et enregistrée manuellement. Les données émanant des lieux de travail et des écoles sont censées être utilisées soit immédiatement en vue d'une action directe, soit à des fins de vérification et de prévention (veiller à ce que les enfants restent scolarisés et ne se tournent pas vers le TE – ou n'y retournent pas). L'expérience a montré qu'il est préférable, à ce niveau, de commencer avec un système de collecte de données simple et basique fondé sur des listes d'observation et des registres plutôt que de concevoir des systèmes en réseau électroniques (informatisés) vulnérables et coûteux.

Éléments à considérer concernant l'informatisation

L'agrégation et la saisie d'informations issues de l'observation et du suivi du TE à des niveaux supérieurs à celui de la communauté (administration locale) peuvent se révéler coûteuses en temps et difficiles en l'absence de bases de données informatisées.

Si l'observation et le suivi du TE sont destinés à fonctionner à un autre niveau que celui de la communauté locale, un mécanisme plus complexe peut être nécessaire pour stocker et transférer les données dans des banques de données régionales/provinciales et nationales relatives au TE.

Deux questions clés :

- 1) Dispose-t-on des ressources nécessaires pour faire fonctionner ces mécanismes de manière durable et rentable ?
- 2) Peut-on incorporer des indicateurs du TE dans la base de données existante d'un organisme partenaire disposant des capacités techniques et des ressources nécessaires pour stocker, manipuler et analyser ces données ? Par exemple un système d'information sur le marché de l'emploi dépendant du ministère du Travail ou encore la base de données centrale d'un service de planification sociale et de développement.

S'accorder sur des indicateurs essentiels du travail des enfants

Il convient d'établir un accord sur un ensemble minimal d'informations que les observateurs devront recueillir pour accomplir leurs tâches. Celui-ci doit comporter des informations sur : l'enfant, le type et la nature du travail qu'il effectue, et les services vers lesquels il est orienté. L'information générale sur l'identité des enfants doit inclure leur âge, leur sexe et leur adresse. Il est également conseillé de séparer les différents groupes d'âge en sous-catégories telles que : 7 ans et moins, 8-12 ans, 13-14 ans et 15-17 ans⁹.

9 Pour des informations générales sur le traitement du travail des enfants, consulter : *Manual for child labour data analysis and statistical reports*, Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC), IPEC, BIT, 2004. Pour des informations complémentaires, voir le site Web de l'OIT : www.ilo.org/public/english/standards/ipecc/simpoc/

Les indicateurs ainsi approuvés doivent être assez simples pour que l'analyse et l'action qualité des données restent inchangées quand bien même plusieurs organismes partenaires seraient responsables de la collecte et du transfert de l'information au niveau de la prise de décisions. (Voir les types d'information qui peuvent être collectés en Annexe D.)

Exemples de types d'information qui peuvent être collectés		
Variables/ Indicateurs	Sur les lieux de travail	A l'école
Identifiants	Nom Age Adresse Sexe	Nom Age Adresse Sexe
Indicateurs du travail des enfants	Scolarité (oui/non – plein temps/temps partiel) Travail (oui/non – plein temps/ temps partiel) Type de travail (par secteur) Conditions de travail (horaires, risques) Lieu de travail	Scolarité (inscription) Fréquentation Abandon
Services	Orienté vers : ■ la scolarité ■ l'éducation non formelle ■ la santé, etc.	Services fournis : ■ conseil ■ activités extra-scolaires ■ programmes de nutrition, etc.

Enregistrer les données de l'observation et du suivi

Vous aurez à produire des informations aussi spécifiques que possible concernant l'ensemble des filles et des garçons qui devraient être couverts par votre processus d'observation et de suivi du TE. Vous devrez aussi examiner des données provenant d'au moins deux localisations différentes : les **écoles** et les **lieux de travail**. Dans certains cas, les registres d'état-civil peuvent être utilisés pour établir un tableau fiable de l'âge des enfants.

Les zones cibles de petite dimension

Si vous pilotez un processus d'observation et de suivi du TE dans une zone limitée, comme un village, un groupe de villages ou une petite communauté, vous pouvez réellement collecter de l'information et contrôler tous les enfants qui s'y trouvent. Il est très important de ventiler ces données par genre, car les impacts du TE sur les filles et sur les garçons peuvent être très différents. Cette information deviendra votre base de travail et vous pourrez observer le TE par rapport à celle-ci en recueillant des informations sur les lieux de travail et dans les écoles et en les comparant de manière régulière.

Les zones cibles plus étendues

Si l'observation porte sur une zone plus vaste, vous ne serez peut-être pas en mesure d'acquérir immédiatement des informations concernant l'ensemble de la population cible. Il n'est pas impératif de disposer de données de base toutes prêtes ou d'une « liste de base » de toutes les filles et tous les garçons d'une zone donnée pour entreprendre l'observation et le suivi du TE.

Dans ce cas, vous enrichirez les données sur les travailleurs enfants grâce à des visites d'observation sur les lieux de travail et aux informations émanant des écoles et des autorités locales.

N'oubliez pas que l'observation et le suivi du TE effectués dans ce cadre sont des activités continues : ils se répètent régulièrement à de brefs intervalles. Il s'agit là de capter et de refléter la situation réelle du TE dans la communauté où il existe. Les enquêtes et les évaluations rapides s'effectuent peu fréquemment, et ne sont donc pas les meilleurs instruments pour établir des informations factuelles sur de courtes périodes. Ces types d'enquêtes ne sont pas recommandés pour procéder à la vérification directe ou indirecte de l'élimination du travail des enfants.

Quand on aborde le TE dans l'économie structurée, par exemple dans le secteur manufacturier, les outils destinés à enregistrer l'information peuvent être à très grande échelle et très détaillés. Ils peuvent aussi inclure des informations portant sur les conditions générales de travail et sur le respect des normes du travail.

Dans un processus d'observation et de suivi du TE basé sur l'économie non structurée et sur l'agriculture, l'information est souvent recueillie, outre le lieu de travail immédiat, autour du foyer (à l'exception du travail à domicile) et de la communauté où s'effectue le travail des enfants. On peut recueillir des informations détaillées sur la situation socio-économique du ménage, sur la famille et sur les moyens dont disposent les services de base.

Dans les deux cas, il est nécessaire de recueillir et d'analyser l'information, ventilée par genre, relative à la scolarité, et notamment à la fréquentation scolaire des enfants. Cela vous permettra de localiser et de suivre chacun des enfants qui auront été soustraits au travail des enfants.

Considérations liées au genre

L'*analyse de genre* peut être utilisée pour diagnostiquer les disparités entre filles et garçons fondées sur le genre et répondre aux besoins pratiques et stratégiques de l'observation et du suivi du TE dans ce domaine. Pour cela, il est nécessaire que les données soient ventilées par genre.

L'application d'une « perspective de genre » inclut l'analyse et l'interprétation détaillées des données ventilées par genre et sensibles aux questions sexospécifiques. Les observateurs du TE doivent comprendre comment et pourquoi sa nature et ses causes possibles diffèrent selon qu'il s'agit de filles ou de garçons, et comment le travail peut avoir des incidences différentes sur les filles et les garçons.

La compréhension des besoins, des contraintes et des perspectives des filles et des garçons dans le domaine des connaissances et des compétences nécessaires, de la division du travail, des responsabilités familiales, de la prise de décisions économiques et politiques et des conditions de travail joue un rôle crucial dans la découverte de réponses efficaces au TE au niveau du lieu d'activité, et plus généralement dans la promotion de l'égalité des chances.

Nombreuses sont les activités spécifiques aux femmes et aux hommes, si bien qu'il peut être nécessaire de mener des actions sexospécifiques dans le cadre d'une réponse globale au travail des enfants. Les préoccupations liées à l'égalité des chances doivent être prises en compte dès les premières étapes de l'élaboration du processus d'observation et de suivi du TE et considérées comme faisant partie intégrante de la sensibilisation et du développement des capacités aussi bien que des tâches pratiques de contrôle, à savoir le soutien, la prestation de services sensibilisés aux questions de genre, etc. ¹⁰.

Une liste de contrôle des questions de genre

Lors de la conception de l'observation et du suivi du TE, il est utile de se référer à une liste de contrôle :

- Avez-vous effectué une analyse de genre ?
- L'information que vous avez obtenue est-elle ventilée par genre ?
- Votre projet comporte-t-il des interventions sexospécifiques ?
- Votre projet doit-il répondre aux besoins des deux genres en matière de fréquentation scolaire ?
- Les solutions de remplacement proposées (formation professionnelle, etc.) vont-elles dans le sens de l'égalité des chances, ou renforcent-elles les préjugés socioculturels existants ?

Actualisation et stockage des données

Cette partie du stade préparatoire comporte également la planification du traitement de base des données, comme la tabulation des résultats des visites de contrôle et la préparation de rapports analytiques. Le processus du recoupement initial des données doit être ébauché. Si des informations décomposées par genre sont recueillies sur une zone étendue et extraites de manière progressive, il y aura toujours un risque que les données reçues puissent être contradictoires ou soient transmises à plusieurs reprises. Il est important que des indicateurs adéquats soient

10 IPEC : Good practices : Gender mainstreaming in actions against child labour (Genève, BIT, 2003) ; N. Haspels et B. Suriyasarn : Promotion of gender equality in action against child labour and trafficking. A practical guide for organizations (Bangkok, BIT, 2003). Pour toute information complémentaire, on consultera le site Web de l'OIT : <http://www.ilo.org/public/english/standards/ippec/publ/>

introduits et que la responsabilité spécifique du traitement des données soit attribuée à un partenaire ou à une personne possédant les connaissances et les compétences nécessaires pour accomplir les tâches requises.

Un élément éthique important est à considérer : celui de la confidentialité et de l'accès à l'information. L'accès à l'information doit être soigneusement limité à ceux qui jouent un rôle essentiel dans la réadaptation des enfants et l'on doit prêter toute l'attention requise à la manière dont l'information est stockée, publiée et mise à la disposition de différents acteurs sociaux.

Résultat et produit de l'étape 2

Au cours de cette étape, vous avez examiné les questions clés concernant l'élaboration et la mise à l'essai des outils d'observation. Vous avez établi les indicateurs de base du TE pour le processus d'observation et de suivi du TE, planifié l'enregistrement des données de l'observation et examiné la manière de traiter les questions de genre.

■ Étape 3 : Concevoir le système d'orientation

Pourquoi devez-vous passer par cette étape ?

Deux des conséquences attendues de l'observation et du suivi du TE sont : l'orientation des travailleurs enfants identifiés grâce à l'observation vers des prestataires de services appropriés, et la mise en place d'un système d'observation afin d'assurer le suivi de ces enfants et de veiller à ce qu'ils ne retournent pas au travail ou ne réapparaissent pas ultérieurement dans un autre secteur du TE.

Établir un accord officiel entre prestataires de services

L'établissement d'un système d'orientation implique qu'un accord soit conclu avec les prestataires de services aux termes duquel ils acceptent et assument la responsabilité de fournir une assistance aux travailleurs enfants découverts au cours du processus d'observation.

Cet accord doit être officiel et fondé sur les réalités pratiques et sur les capacités des prestataires de services. Ces services peuvent être fournis par des entités dépendant des pouvoirs publics (écoles et stations sanitaires), des ONG ou des initiatives à base professionnelle ou

communautaire consacrées à l'éducation, à la formation professionnelle, au conseil et à l'auto-assistance.

Vous aurez à prendre en considération :

- les ressources et les capacités physiques des prestataires de services, et
- l'engagement et l'aptitude à recevoir et à dispenser des services.

Lors de l'élaboration d'un système d'orientation, vous devrez également convenir de la nature et de la sensibilité du mécanisme d'orientation.

Est-il conçu comme un mécanisme qui peut être activé sans délai afin de remédier dans l'urgence à une situation de TE sur un lieu d'activité ? Tel serait le cas, par exemple, de certains projets d'observation basés sur une entreprise, où des filles et des garçons travaillant dans des conditions dangereuses sont immédiatement soustraits au travail et scolarisés.

S'agit-il d'un processus par étapes plus lent au cours duquel, une fois qu'un problème a été cerné, une équipe de travail ou un groupe semblable effectue une évaluation des différentes options possibles ? Dans ce cas, la situation des travailleurs enfants est ensuite traitée dans le plus bref délai possible.

Liens opérationnels et procédures d'activation du système d'orientation

Les données recueillies dans les écoles et sur les lieux de travail doivent être corrélées et comparées de manière régulière.

Le plus souvent, l'orientation conduit du TE vers l'école et/ou les institutions d'éducation non formelle. Un lien approprié doit être établi entre l'initiative de surveillance sur le lieu de travail et le secteur de l'éducation afin de coordonner et de suivre la réadaptation du travailleur enfant dans le système d'éducation de base.

Dans la plupart des interventions d'observation et de suivi du TE, les enseignants jouent un rôle central dans le cadre de l'équipe d'observation et/ou dans l'enregistrement de la fréquentation scolaire qui fait partie de leurs fonctions. L'observation et le suivi du TE incluent souvent des outils et mécanismes d'observation spécifiques portant sur la scolarité, qu'ils soient administrés par des observateurs du TE préposés à cette tâche ou par les enseignants dans le cadre du processus d'observation.

L'aspect le plus important de l'orientation est la procédure grâce à laquelle le système d'orientation est activé. Une fois la nature de ce système approuvée, il convient d'établir un protocole portant sur les critères et procédures à suivre.

Dans le cas de l'observation et du suivi du TE portant sur les pires formes inconditionnelles de TE, comme l'exploitation commerciale sexuelle ou la traite des enfants, le système d'orientation s'adresse à des filles et à des garçons qui ont été soustraits à une situation d'exploitation, ou encore qui sont en cours de transfert d'un endroit à un autre. Dans ce cas, le mécanisme de transfert inclut souvent des services spéciaux, comme l'assistance psychosociale et les centres de réadaptation, où les travailleurs enfants obtiennent une assistance immédiate. Un plan d'action approprié est alors établi pour chaque enfant sur la base de ses besoins.

Objectif du système d'orientation

Le système d'orientation que comportent l'observation et le suivi du TE vise à garantir qu'après l'identification initiale d'un travailleur enfant, des mesures soient prises pour :

- veiller à ce que, dans le cas où l'enfant n'a pas l'âge légal d'admission au travail, il ne soit pas exposé à un travail dangereux ;
- retirer physiquement l'enfant du lieu de travail s'il est exposé à un danger imminent (conditions telles que l'exposition à des substances chimiques dangereuses, à la prostitution, à la servitude pour dettes, etc.) ; et
- proposer à l'enfant des services de substitution, comme la scolarité ou la formation professionnelle, afin de le soustraire au travail.

Le schéma du système d'orientation

- Prestataires de services participant à l'orientation (liste des services).
- Principes opératoires : Comment l'orientation intervient-elle dans des situations différentes ? Qui peut-il être contacté ? Quand ? Quel est le processus selon lequel sera assuré l'accès des services proposés aux filles et aux garçons, et comment ce processus sera-t-il suivi ?
- Critères pour l'activation de l'orientation : Quand le retrait aura-t-il lieu ?

Les critères d'orientation

Les critères d'orientation pourront inclure des instructions en vue d'une action si l'enfant :

- n'a pas atteint l'âge minimum établi pour le type d'activité ou le travail effectués ;
- travaille plus longtemps que le nombre d'heures établi pour son âge, la branche d'activité ou le type de travail ;
- travaille dans des conditions d'insécurité ;
- court un risque sérieux d'exposition à des conditions dangereuses ;
- exprime qu'il est obligé/contraint de travailler ; ou encore
- s'il y a des raisons de considérer que l'enfant est maltraité et victime de violences physiques sur le lieu de travail.

L'orientation dans le cas des pires formes « inconditionnelles » de travail des enfants

Quand un enfant est identifié comme étant impliqué dans ce qui est qualifié de « pires formes inconditionnelles de travail des enfants » (par exemple l'exploitation sexuelle commerciale, la servitude pour dettes, la traite des enfants), le retrait de l'enfant de la situation qui lui est faite constitue la seule option.

Dans ce cas, l'identification et le retrait de l'enfant sont un acte de sauvetage immédiat et souvent mené par des équipes d'action rapide spécialisées ou des équipes multisectorielles de contrôle ou de mise en application de la loi.

Dans ce contexte, l'orientation signifie que l'enfant est immédiatement soustrait physiquement au travail et pris en charge par des prestataires de services qualifiés ayant l'expérience des enfants (santé, conseil psychologique et assistance sociale).

Afin de déterminer ce que sont le TE et les formes dangereuses de TE dans une situation donnée, on devra utiliser comme références la Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et la législation nationale. Si une consultation nationale pour l'établissement de listes du travail dangereux des enfants a été entreprise, elle pourra être utilisée pour établir les critères du système d'orientation.

Résultat et produit de l'étape 3

Au cours de cette étape, vous avez élaboré un système d'orientation et approuvé des critères de retrait qui permettent à chaque travailleur enfant de recevoir l'aide appropriée grâce à un réseau de prestataires de services.

■ Étape 4 : Organiser les équipes d'observation

Pourquoi devez-vous passer par cette étape ?

Une fois que les partenaires de l'observation et de l'orientation ont été identifiés et ont accepté de participer à l'initiative de surveillance, les équipes d'observation peuvent être constituées. L'équipe d'observation est le mécanisme grâce auquel est conduite la surveillance sur les sites de travail et dans les écoles. Elle représente le bras et les yeux humains du système de surveillance.

Les différents types d'équipes d'observation

La composition de l'équipe d'observation diffère en fonction de la situation, mais il existe, de manière générale, trois types d'équipes différents :

1. équipes professionnelles externes (indépendantes) d'observation du TE ;
2. équipes intégrées d'observation du TE (équipes mixtes avec des services de mise en application des lois) ; et
3. observateurs communautaires (administration locale, organisations populaires, etc.).

Le premier type d'équipe opère généralement au sein de l'économie structurée dans le cadre d'un projet d'observation externe. Ce type d'observation est coûteux et généralement dépendant du financement externe, qui peut compromettre sa durabilité à long terme. Le second type d'équipe reflète une approche multisectorielle de l'observation et du suivi du TE, caractérisée par une alliance professionnelle officielle d'inspecteurs du travail, de travailleurs sociaux et d'autres services administratifs concernés. Des groupes de la société civile peuvent aussi faire partie de ces équipes en fonction de leur connaissance spécifique du secteur et du problème de TE

qui est en jeu. La troisième catégorie représente les équipes à parties prenantes multiples conçues et constituées dans le cadre d'une initiative de surveillance centrée sur la communauté et dans laquelle le niveau de la communauté et de l'administration locale joue un rôle plus direct.

Dans l'établissement des critères de sélection des participants à l'équipe d'observation, vous devez examiner les secteurs auxquels vous avez affaire et déterminer les types d'individualités qui sont les plus appropriés aux objectifs de l'observation et du suivi du TE.

Vous devrez examiner :

- les objectifs, la portée et la couverture de l'observation et du suivi du TE ;
- les compétences et les capacités des organismes participants ;
- les mandats existants (pouvoirs et rôles) ;
- les ressources disponibles, et
- l'engagement et la motivation.

Il importe de ne pas perdre de vue les ressources et la charge de travail des organismes participants. Vous devrez toujours penser à des aspects pratiques tels que le transport, les distances à parcourir et l'échéancier des activités et la coordination du travail de l'équipe. A ce stade, la question des incitations sera probablement évoquée à nouveau. Faut-il indemniser l'équipe au-delà de ses tâches habituelles ? Si oui, comment pourrez-vous indemniser le travail de l'équipe à un niveau raisonnable et de manière durable ?

L'information ventilée par genre que vous pouvez recueillir en utilisant les outils de contrôle ne vaut que ce que valent la compétence et les capacités interpersonnelles des membres de l'équipe d'observation. Le mandat et la description d'emploi des observateurs devraient être rédigés de telle manière que les qualifications des observateurs soient spécifiées et que les équipes d'observation possèdent un ensemble de valeurs et de principes communs.

On n'oubliera pas que le travail dans une équipe d'observation mixte n'est pas une tâche facile quand cette équipe est composée d'individus appartenant à des disciplines différentes et qui peuvent avoir des traditions et des perspectives sur les questions sociales différentes.

Les problèmes de fonctionnement des équipes d'observation

- Conflit d'intérêts (sociaux, économiques, culturels)
- Partenaires volontaires ou travailleurs à plein temps
- Manque de compréhension/d'intérêt de la part des intervenants actifs
- Défaut d'autonomisation
- Défaut de capacités et de moyens
- Capacités de mise en application
- Défaut de mandat
- Manque de transparence, de coopération, de partage de l'information entre les partenaires
- Financement et ressources humaines
- Défaut de formation, manque d'incitations

Les aspects psychologiques de l'observation

Vous devez aussi réfléchir à la manière de faire en sorte que les individus impliqués dans l'observation demeurent motivés et soient capables d'obtenir une information en retour sur leurs performances à intervalles réguliers. N'oubliez pas que l'observation et le suivi du TE peuvent être une tâche quelque peu ingrate et que les observateurs eux-mêmes font partie de la communauté dans laquelle ils travaillent, notamment dans le cas de l'observation et du suivi du TE volontaires à base communautaire. Les observateurs se trouvent souvent face à des employeurs, des collègues et des enfants non coopératifs.

Il importe que les observateurs soient parfaitement avertis des différents types de situations qu'ils peuvent rencontrer et qu'ils soient entraînés à prendre en considération les réponses et réactions possibles des groupes cibles de l'activité d'observation.

La résolution de problèmes doit être partie intégrante de la gestion du processus d'observation. Il est important que les problèmes de personnel, les questions de répartition des pouvoirs et des rôles au sein de l'équipe et entre les différents partenaires institutionnels soient ouvertement débattus et que l'on ait recours à la facilitation et à la médiation en cas de besoin. Les équipes d'observation doivent agir de manière unitaire et éviter d'exposer toute différence d'opinion qui pourrait se faire jour pendant qu'elles agissent en capacité d'observateurs du travail des enfants.

En résumé, lors de la constitution de l'équipe d'observation, il importe de réfléchir aux critères qui définissent une bonne équipe d'observation et les observateurs eux-mêmes. Les critères applicables à l'équipe peuvent inclure : le partage de valeurs communes, la complémentarité des expériences, la diversité des disciplines, l'équilibre entre les parties prenantes et entre les genres. Quant aux observateurs, vous devez prendre en considération des aspects tels que l'expérience, les capacités techniques et analytiques, la connaissance des groupes et de la culture ciblées, et plus particulièrement l'aptitude à établir des contacts, à mener les entretiens et à établir des rapports avec les filles et les garçons.

Les exemples suivants, provenant de projets d'observation et de suivi du TE en Tanzanie et au Bangladesh, présentent la liste des rôles et des responsabilités des observateurs telle qu'elle a été établie pour chaque projet.

Description du rôle de l'observateur dans un processus d'observation et de suivi du TE à base communautaire (Manuel d'observation et de suivi du TE de la Tanzanie, mars 2004)

L'enquêteur (observateur) joue un rôle central dans ce processus, en particulier du fait que l'essentiel de l'information sera obtenu auprès d'enfants. En tant que groupe cible de la recherche d'informations, les enfants sont d'un abord délicat, mais leurs réponses sont généralement exactes dans toute la mesure de leurs connaissances. L'issue de l'observation et du suivi du TE dépendra donc de la manière dont se comportera l'observateur lui-même au cours des entretiens.

La responsabilité de l'enquêteur consistera à :

- identifier ceux qui fournissent les informations, soit les enquêtés ou les interviewés ;
- conduire les entretiens ;
- remplir les différents questionnaires ;
- vérifier les questionnaires remplis pour s'assurer que toutes les questions ont reçu une réponse et que les réponses ont été nettement et lisiblement enregistrées ;
- revenir auprès des enquêtés pour des rendez-vous ou pour achever des entretiens incomplets ;
- faire rapport à l'administration locale ;
- préparer à l'intention du superviseur des notes d'information sur les problèmes rencontrés ;
- transmettre aux superviseurs tous les questionnaires remplis.

Les responsabilités des observateurs du travail des enfants dans le projet d'observation du TE de l'Association des fabricants et exportateurs de vêtements du Bangladesh (BGMEA)¹¹

Ces responsabilités consistent à :

- identifier les travailleurs enfants dans les entreprises ;
- soustraire les filles et les garçons au travail et les placer dans des programmes d'éducation ;
- vérifier l'assiduité et les performances scolaires des ex-travailleurs enfants ;
- recueillir et archiver des informations ventilées par genre sur les enfants, les entreprises où ils ont été découverts, et les services dont ils bénéficient ;
- préparer et transmettre les rapports ;
- éduquer et motiver les chefs d'entreprise, les filles et les garçons, les mères, les pères, les tuteurs et les enseignants à propos du TE et de l'importance de la scolarité.

Résultat et produit de l'étape 4

Au cours de cette étape, vous avez décidé de la composition de l'équipe d'observation et établi un accord sur les rôles et les responsabilités des observateurs.

■ Étape 5 : Former les observateurs et renforcer leurs capacités

Pourquoi devez-vous passer par cette étape ?

Le travail de ceux qui participent à l'observation effective est loin de se limiter à la collecte et au partage de l'information : il inclut l'interaction avec les employeurs, les travailleurs, les membres de la famille et les travailleurs enfants. Les membres d'une équipe d'observation doivent être capables d'émettre sur-le-champ des jugements multiples et difficiles.

11 OIT-IPEC : *Manual for child labour monitoring and verification – Vol. I, A BGMEA/ILO/UNICEF MOU Project* (Dakha, 2004), p. 26.

Renforcer les capacités techniques et les compétences en matière d'observation

Pour être en mesure d'accomplir ses tâches de manière objective et correcte, l'équipe d'observation doit :

- posséder une bonne compréhension de base du processus de surveillance ;
- avoir une bonne compréhension de base des techniques de conduite d'une visite d'observation, y compris l'identification d'éventuels travailleurs enfants et les entretiens avec ceux-ci ;
- comprendre les principes et les bases essentiels de l'observation ;
- être capable de faire face aux situations diverses qu'elle rencontrera dans son travail d'observation ;
- comprendre les questions liées aux droits des enfants, à la vulnérabilité et à l'égalité des chances.

Il pourra être nécessaire d'effectuer une série d'exercices de formation et de développement des capacités portant sur la manière de préparer l'observation, de la conduire et d'utiliser divers outils à cet effet.

Les matériels de formation à l'observation et au suivi du TE dont on dispose

Orientation de base sur l'observation et le suivi du TE – à l'intention des principales parties prenantes

Formation sur le concept et la pratique de l'observation et du suivi du TE – pour les groupes d'acteurs de base

Formation sur l'élaboration du processus d'observation et de suivi du TE

Formation de formateurs – pour ceux qui sont directement impliqués dans la formation ou la constitution d'équipes d'observation et les processus de surveillance

Formation à l'intention des équipes d'observation :

- le processus, les outils et la psychologie de l'observation
- les connaissances de base sur les questions de sécurité et santé au travail

Prière de contacter l'OIT-IPEC pour toute information complémentaire sur ces matériels

La qualité des observations et des entretiens (échanges) dépend autant de l'adéquation des outils que de la manière dont ils sont utilisés et des qualités personnelles des observateurs. La formation et la compréhension de la manière de conduire des visites/activités d'observation et d'assurer les actions de suivi sont cruciales et doivent bénéficier du temps et des ressources adéquats.

La formation de formateurs

Vous aurez peut-être à constituer un groupe de formateurs qui seront ensuite chargés d'améliorer et d'actualiser continuellement les connaissances des équipes d'observation.

La formation d'équipes d'observation

Vous devez veiller à ce que vos observateurs aient été formés de manière adéquate à l'utilisation d'outils d'observation et possèdent une solide compréhension des qualités et de critères qui font les bons observateurs et assurent leur réussite.

Sous sa forme la plus simple, la formation d'observateurs devra inclure une orientation concernant les raisons d'être de l'observation et l'utilisation d'un outil d'observation simple, du type de la liste de contrôle, pour évaluer la situation du TE dans une zone donnée.

La formation d'observateurs devra inclure l'identification et l'évaluation des situations de TE sur des lieux de travail de types différents, l'élaboration et le fonctionnement d'un système d'orientation, et les modalités appropriées de traitement et de diffusion de l'information ventilée par genre.

Dans une initiative de surveillance plus élaborée qui impose une approche professionnelle et à compétences multiples, une formation plus approfondie peut être nécessaire, qui mettra l'accent sur les aspects techniques et psychologiques de l'observation sur des lieux de travail différents. Elle pourra inclure l'utilisation d'outils solides et plus complexes relevant de la technologie de l'information.

La formation en matière de sécurité et santé au travail (SST)

Une fois que les travailleurs enfants ont été identifiés, il importe que les observateurs soient capables de déterminer s'ils sont en danger et quelles actions doivent être prises pour protéger les enfants qui sont soumis à des conditions de travail dangereuses spécifiques. Dans

certains cas, la seule option est le retrait immédiat de l'enfant du lieu de travail ; dans d'autres cas, le problème est de faire en sorte que les filles et les garçons qui travaillent légalement soient protégés contre des conditions de travail dangereuses.

Il est important que les observateurs du TE possèdent une bonne compréhension de base des dangers encourus en matière de conditions de travail et de sécurité et de santé au travail (SST). Si les membres de l'équipe n'ont pas été formés aux méthodes de base de l'évaluation des dangers, ils ne devraient pas essayer d'interpréter la loi ou de prononcer des jugements de valeur sur les différents types de situations de travail. Si l'équipe comporte des inspecteurs du travail ou des spécialistes qualifiés de la SST, c'est à eux qu'il revient de porter un jugement professionnel sur la situation et de prescrire une action de suivi en fonction des besoins.

Les observateurs du TE peuvent être formés aux méthodes de base d'évaluation et de gestion des dangers et pourvus d'informations spécifiques en matière de SST dans le secteur particulier auquel ils auront affaire (comme l'agriculture, le bâtiment, la pêche ou l'extraction minière). Ainsi, ils comprendront mieux les dangers encourus en matière de SST et pourront par conséquent accomplir leurs tâches avec davantage d'efficacité.

Quand les équipes d'observation comportent des professionnels du secteur dans lequel le TE est découvert (comme les agents de vulgarisation agricole dans l'agriculture commerciale), il est plus facile à l'équipe de démontrer les effets négatifs du TE et de parler des pratiques du travail indésirables, dans la mesure où les observateurs s'adressent à un groupe cible qui leur est familier.

L'évaluation des risques et de l'environnement de travail n'est pas nécessairement une tâche très complexe. Le bon sens et une connaissance de base des risques habituels dans un secteur donné contribuent largement à l'identification des problèmes. Quand le type de travail et la catégorie de risque (par exemple chimique, biologique ou physique) exigent des compétences spéciales, les observateurs devraient avoir accès aux conseils de spécialistes médicaux et techniques.

Il est très difficile à une équipe d'observation de convaincre les employeurs, les travailleurs ou les membres de la communauté des dangers ou des risques que présente le travail si ces risques n'ont pas été déterminés et si les équipes d'observation et de suivi du TE ne sont pas pourvues de compétences appropriées et

de messages préventifs sur la zone spécifique de travail. Dans le cadre de l'élaboration du processus d'observation et de suivi du TE, il est important d'établir des liens avec les spécialistes de la SST compétents et les services chargés de la mise en application, comme les inspecteurs du travail qui sont investis des compétences et des pouvoirs nécessaires pour traiter les questions de SST. Cela dit, rappelez-vous que l'observation et le suivi du TE ne visent pas seulement le travail dangereux des enfants mais devraient s'exercer sur toutes les formes de TE.

Résultat et produit de l'étape 5

Au cours de cette étape, vous avez étudié les différents besoins de développement des capacités liés à l'observation et au suivi du TE et examiné les différentes compétences exigées des observateurs pour qu'ils puissent effectuer leur travail.

■ Étape 6 : Tester le processus d'observation et de suivi du travail des enfants et envisager sa reproduction

Pourquoi devez-vous passer par cette étape ?

Le fonctionnement de votre processus d'observation et de suivi du TE ne dépend pas seulement de la qualité de la conception et de la formation.

Les procédures et les outils doivent être testés et validés. Cette étape peut demander un laps de temps considérable (éventuellement jusqu'à un an) et ne doit pas être précipitée.

On procède à des essais pour observer le fonctionnement effectif de l'action d'observation et de suivi sur le terrain et pour permettre la validation et la poursuite du développement des outils d'observation. Cela aidera également à éclaircir tous les malentendus procéduraux concernant l'observation et le suivi du TE parmi vos partenaires, car ceux-ci participeront au processus et verront de leurs propres yeux comment il fonctionne.

Une des manières de tester les procédures et les outils consiste à les intégrer dans des projets pilotes à petite échelle, soit en conduisant ceux-ci dans un groupe d'entreprises et/ou de lieux de travail, soit en choisissant un site spécifique dans la zone sur laquelle vous focaliserez vos efforts d'observation. Dans le secteur agricole commercial, par exemple, vous aurez à tester les

II. Conception, mise à l'essai et formation

outils à tous les stades du cycle agricole. Dans l'extraction minière à petite échelle, vous devez tenir compte de la saison des pluies et de la saison sèche. L'étape de la mise à l'essai doit prendre en considération la nature du TE auquel vous avez affaire et permettre de simuler pleinement tous les aspects environnementaux, physiques et techniques du travail qui vous occupe.

La conception de l'observation et du suivi du TE doit être testée à trois niveaux :

1. Observation sur les lieux de travail et dans la communauté
2. Action d'orientation et de suivi
3. Transfert de l'information sur l'observation aux niveaux régional et national

La mise à l'essai des outils que vous avez conçus ne s'achève pas une fois que le processus d'observation et de suivi du TE a accompli plusieurs cycles et que les principaux problèmes ont été résolus. Même si l'observation et le suivi du TE fonctionnent sur une base régulière, vous devez veiller à ce qu'ils continuent ainsi et que la qualité du système demeure élevée. N'oubliez pas que l'observation et le suivi du TE doivent incorporer un système continu d'amélioration et d'évaluation des performances.

Les moyens envisageables pour assurer une amélioration continue

- Examen périodique de l'organisation du processus d'observation et de suivi du TE
- Contrôle des performances (y compris les examens de la gestion)
- Révision des procédures d'observation et de suivi du TE en cas de changements dans les lois et règlements nationaux
- Vérification interne et externe (avec des procédures et des règles distinctes)

Si le processus d'observation et de suivi du TE fait partie d'une initiative de développement à grande échelle liée à l'exportation visant à combattre le travail des enfants, la mise en place de l'observation et du suivi du TE peut aussi impliquer l'élaboration de systèmes de vérification internes ou externes indépendants. Des procédures indépendantes distinctes s'appliquent à l'établissement

des fonctions de vérification externes, qui ne sont pas évoquées dans ces Principes directeurs.

Tester l'observation dans la pratique

Dans les tests portant sur l'observation et le suivi du TE effectués sur les lieux de travail et dans les services, l'accent est mis sur la question de savoir si les procédures et les outils que vous utilisez au cours de l'opération ou de la visite d'observation sont suffisants et correctement adaptés à la situation locale.

Quelques questions à examiner :

- L'équipe utilise-t-elle des outils appropriés (listes de vérification, formulaires d'observation) ?
- Les conditions préalables de l'observation sont-elles réunies (matériel disponible, transport, etc.) ?
- L'équipe possède-t-elle suffisamment d'informations sur la zone ou l'établissement ciblés ?
- Les observateurs savent-ils utiliser les outils et préparer, conduire et clore une visite ?
- Les contacts clés dans les zones cibles ont-ils été informés à propos de l'observation et du suivi du TE et des accords concernant les visites d'observation ?
- Votre système d'orientation fonctionne-t-il correctement ?

Vérifier l'orientation et l'action de suivi

Une fois la visite effectuée, l'équipe doit enregistrer l'information, préparer un rapport d'observation et décider de la nécessité d'une action de suivi. Il convient de valider la mise à l'essai du format du rapport et le processus selon lequel l'information sur l'action de suivi et les données obtenues est transférée en vue de la prise de décisions.

Quelques questions qui pourraient être évoquées :

- Le format du rapport d'observation est-il adéquat à son objet ?
- Le processus de transfert de données et de recommandations d'action en vue de la prise de décisions est-il clairement établi ?
- A-t-on mis en place des procédures de suivi et un mécanisme de rétroaction pour veiller à ce que des actions soient menées ?
- Le suivi fonctionne-t-il ?

Tester le transfert de l'information aux niveaux régional et national

Si votre processus d'observation et de suivi du TE est conçu pour transmettre des informations au(x) niveau(x) régional et/ou national, vous devez être certain que la manière dont l'information est traitée (ventilation des données, méthodes statistiques utilisées, etc.) assure la protection de la qualité et de l'intégrité de vos données. Si l'information est censée être utilisée à des fins d'amélioration des politiques nationales et d'établissement de rapports, il est de la plus haute importance que celle que vous transmettez puisse à tout moment être contrôlée et vérifiée.

Vous devrez vérifier que :

- les instruments de collecte de données utilisés dans divers initiatives d'observation et de suivi du TE sont compatibles les uns avec les autres ;
- les critères applicables aux données au niveau national ont pris en considération les instruments et les outils utilisés aux niveaux locaux ;
- le transfert, le traitement et l'analyse de l'information ventilée par genre sont planifiés et justifiés afin de réduire les délais nécessaires pour communiquer l'information et de la rendre disponible pour l'établissement de rapports ;
- le dépositaire de l'information (base de données nationale) possède des ressources adéquates et la capacité de prendre en charge les données ;
- des mécanismes d'analyse des données et d'établissement de rapports sur celles-ci sont en place, permettant le partage et la validation de l'information en fonction des besoins.

Assurer l'utilisation de l'information

Afin de maintenir les liens entre l'action au niveau local et les initiatives de politique générale au niveau national, il est important que vous soyez à même de souligner la nature pratique et axée sur l'action directe de l'observation et du suivi du TE en faisant rapport sur l'information que vous recueillez. C'est cette identification continue du TE et cette action immédiate qui différencient l'observation et le suivi du TE de nombreux autres outils de collecte de données et rapprochent l'information que vous recueillez de la prise de décisions.

Les données issues de l'observation et du suivi du TE peuvent être utilisées pour la prévention et la promotion, et aussi pour renforcer la coopération et la coordination entre les prestataires de services locaux. Il est important que les approches novatrices sur la manière dont l'information issue de l'observation et du suivi du TE a été utilisée dans la pratique pour l'action locale contre le TE soient correctement documentées et partagées entre les organismes partenaires. En définitive, aucun impact réel ne peut être exercé grâce à l'observation et au suivi du TE si le processus n'est pas reproduit et réalisé à une échelle supérieure pour s'appliquer au plus grand nombre possible de travailleurs enfants potentiels.

Réalisation de l'intervention d'observation et de suivi du TE à une échelle supérieure

La conception d'un processus d'observation et de suivi du TE spécifique à un secteur ou à une zone doit prendre en considération son extension à de nouvelles zones géographiques ou à de nouveaux secteurs de l'action contre le TE.

A cet égard, il convient de répondre à deux questions :

1. Comment connectez-vous le contrôle à d'autres structures régionales et/ou nationales ?
2. Quelles incidences l'extension aura-t-elle sur la gestion, les structures institutionnelles et les ressources requises pour le fonctionnement de l'observation et du suivi du TE ?

Le passage à une échelle supérieure et la reconception d'un processus de contrôle qui a été conçu pour un certain type de travail ou un certain champ géographique justifient un réexamen approfondi de tous les aspects de l'opération, car tout changement majeur dans le mandat ou le champ de l'observation et du suivi du TE influera sur les capacités opérationnelles et la faisabilité du programme existant. Des changements majeurs exigeront des ressources et des arrangements institutionnels différents. Une révision consultative au terme de laquelle les différentes parties approuveront les changements proposés et les institutionnaliseront par un accord officiel pourra se révéler nécessaire.

II. Conception, mise à l'essai et formation

Le passage à une échelle supérieure exige du temps. Vous aurez peut-être à organiser des programmes de développement des capacités et de formation pour le nouveau personnel, à améliorer les capacités de vos bases de données, à traduire vos outils dans des langues nouvelles, etc.

Votre processus d'observation et de suivi du TE basé sur un programme ou spécifique à un secteur ou à une zone peut être le terrain d'essai et le catalyseur d'initiatives d'observation et de suivi du TE plus vastes et aux objectifs plus ambitieux en termes de champ et d'impact.

Une documentation appropriée de la conception, ainsi que des enseignements acquis et des bonnes pratiques, peut vous aider à analyser votre processus d'observation et de suivi du TE et à remédier aux handicaps ou aux insuffisances lorsque vous porterez l'initiative d'observation et de suivi du TE à un niveau supérieur. Comme il en va pour toute collecte de données, il importe que vous soyez capable d'apprécier constamment l'impact de votre système et d'en améliorer les performances pour qu'il demeure simple, rentable et durable.

Résultat et produit de l'étape 6

Au cours de cette étape, vous avez testé votre processus d'observation et de suivi du TE de manière contrôlée : vous êtes en position d'élargir ultérieurement son champ et sa portée en cas de besoin.

Vous êtes maintenant prêt à entrer dans la phase d'observation.



III.

La phase d'observation

Mise en œuvre de l'observation sur les lieux où travaillent des enfants

Introduction

Le stade préparatoire a englobé les étapes par lesquelles il est nécessaire de passer pour mettre en place les conditions et la base technique de l'observation du travail des enfants. Dans cette section, nous passerons en revue les tâches effectives qu'implique l'acte d'observation et nous examinerons certains concepts clés liés à l'observation, ainsi qu'aux rapports avec des enfants et aux risques auxquels ils sont exposés sur les lieux de travail.

En passant par ces étapes du stade de la préparation, de la conception, de la mise à l'essai et de la formation, vous avez :

- établi, parmi les partenaires, une compréhension commune des buts et des principes opérationnels de l'observation et du suivi du TE ;
- examiné les lois et les systèmes de collecte de données existants ;
- assuré l'engagement de partenaires et constitué une alliance pour l'observation ;
- formulé et conclu des accords institutionnels ;
- conçu le processus d'observation et de suivi du TE ;
- constitué et formé des équipes d'observation ;
- élaboré ou adopté des principes directeurs et des outils opérationnels ;
- testé dans la pratique la conception de l'observation.

Cette section des Principes directeurs examine les implications pratiques de l'observation et du suivi du TE et les éléments à examiner dans le fonctionnement de ce processus. Quelques points pratiques relatifs à la manière d'assurer l'amélioration continue de votre initiative d'observation et de suivi du TE sur une base régulière y ont été inclus, ainsi que des considérations sur les différentes techniques utilisées aussi bien pour l'observation des lieux de travail officiels que pour la surveillance axée sur la communauté.

Cette section est basée sur les structures, méthodes et procédures mises en jeu dans l'observation des lieux de travail officiels¹². L'application de ces principes génériques à des situations d'observation administrée par la communauté sera mise en lumière dans le texte en cas de besoin.

Cette phase est divisée en six étapes. Ces domaines d'intervention couvrent les grandes activités qui sont entreprises immédiatement avant, pendant et après la visite d'observation :

Étape 1 : Préparer la visite

Étape 2 : Conduire la visite

Étape 3 : Retrait et orientation

Étape 4 : Protection et prévention

Étape 5 : Conclure la visite

Étape 6 : Gestion et analyse immédiates des données

On notera que dans certains cas, les activités que comportent ces étapes peuvent se chevaucher, notamment dans les étapes 2-4.

La composition de ces étapes peut être appliquée, avec des modifications mineures, à toute visite d'observation et de suivi du TE, quelles que soient son ampleur ou sa portée.

La surveillance effective consiste à exécuter régulièrement des visites d'observation sur les lieux de travail et à veiller à ce que les conclusions de ces visites soient correctement documentées et rapportées et l'information transmise aux organismes ou prestataires de services compétents afin qu'ils agissent sur cette base. On notera que l'expression « lieux de travail » est utilisée ici par référence à tout lieu où des enfants peuvent être amenés à travailler. Elle peut donc inclure les sites de travail officiels, comme les usines, les exploitations agricoles commerciales ou les bateaux de pêche, et les lieux informels, comme les rues ou les habitations.

Les activités principales de l'observation consistent à :

- identifier les travailleurs enfants et évaluer leurs besoins ;
- promouvoir les améliorations des conditions de travail et de la SST au bénéfice des jeunes travailleurs ;
- enregistrer l'information sur les visites d'observation et sur les enfants identifiés ;
- activer les procédures d'orientation (incluant le retrait des lieux de travail et l'orientation vers l'école ou les services) en cas de besoin ;

12 Voir OIT-IPEC, OIT-SafeWork et Association internationale de l'inspection du travail (AIIT), *Combating child labour : A handbook for labour inspectors* (Genève, BIT, 2002) et Wolfgang von Richthofen, *Labour inspection. A guide to profession* (Genève, BIT, 2002). Pour des informations complémentaires sur l'inspection du travail, on consultera : www.ilo.org/public/english/protection/safework/index.htm

- promouvoir les mesures de protection et les messages de prévention, conseiller, éduquer et motiver les employeurs, les propriétaires d'entreprises, les membres de la communauté, les parents et les filles et garçons en matière de travail des enfants.

A ce stade, tous les partenaires clés devraient être familiarisés avec les buts et les objectifs de l'observation et du suivi du TE. Dans la surveillance des lieux de travail, il importe que tous ceux qui sont impliqués dans la visite d'observation et dans le suivi aient internalisé et compris leurs fonctions et leurs rôles.

Pour se préparer à la visite d'observation et de suivi du TE, l'institution responsable doit obtenir des informations générales incluant les données de base et les éventuels comptes rendus de toutes les visites antérieures sur les lieux de travail, y compris des notes sur toute action menée ou recommandation formulée à l'intention de l'employeur¹³.

La visite d'observation initiale établit l'information de base concernant le TE sur le lieu d'activité en question. Cette visite donne également aux observateurs leur première occasion de créer une relation avec l'employeur, qui ouvrira la voie à des visites d'observation régulières dans l'avenir.

Après la visite initiale au cours de laquelle est recueillie l'information de base, des visites de suivi seront effectuées afin de vérifier que des mesures ont été prises pour traiter les problèmes et que les engagements antérieurs sont respectés. Dans le cas où des enfants ont été soustraits au travail et orientés vers des services, le suivi et les visites ultérieures sur les lieux de travail garantissent qu'ils aient accès à ces services et restent à l'écart du travail des enfants.

■ Étape 1 : Préparer la visite

Pourquoi devez-vous passer par cette étape?

Pour que la visite d'observation constitue une réussite, il est important de s'y préparer. Les observateurs doivent disposer d'informations suffisantes sur l'établissement ou les zones ciblées, et des questions pratiques, comme celle du transport, doivent être traitées. Un bon niveau d'information sur la localité et les personnes à rencontrer

facilitera également l'interaction au cours de la visite d'observation et suscitera l'établissement de relations cordiales et confiantes entre les personnes concernées.

La préparation à la visite inclut la collecte d'information générale sur le site et la localisation de la zone ou de l'établissement cibles qui seront observés. L'existence de représentants des syndicats ou des travailleurs dans les comités de sécurité et santé au travail devra également être vérifiée.

Visites annoncées ou inopinées

Le processus de surveillance et de préparation diffère selon que la visite d'observation doit ou non être annoncée. Les inspecteurs du travail, par exemple, sont mandatés pour faire l'un et l'autre afin de s'assurer qu'ils obtiennent des informations exactes concernant la situation sur les lieux de travail. Si vous annoncez la visite d'observation à l'avance, la nature de la visite devient alors préventive et vous risquez de ne pas pouvoir observer les lieux de travail dans une situation de travail typique.

Si le processus d'observation recourt aux visites inopinées et que la surveillance s'exerce sur un vaste secteur, vous pouvez avoir besoin de **randomiser les visites**. Cette technique est utilisée pour vous permettre d'avoir un tableau objectif de l'ensemble de la zone ou du secteur à observer. Parfois, la randomisation est effectuée de telle manière que même les observateurs eux-mêmes ne savent pas avant leur affectation quel site ou lieu de travail ils auront à contrôler le même jour. Cette méthode aide à garantir la parfaite intégrité du processus d'observation.

De même, dans l'observation au niveau communautaire, vous disposerez d'un plan détaillé organisant une rotation entre les villages ou les municipalités. Dans les secteurs agricole et rural, les visites d'observation devront également être programmées en fonction de la période des récoltes, de l'année scolaire et des conditions climatiques afin d'appréhender la situation réelle du groupe cible.

Utiliser un plan d'observation

L'aspect commun aux différents types d'observation est que l'observation est conduite étape par étape et que la visite est enregistrée à l'aide de formulaires et de listes de contrôle. Dans l'exemple de plan d'observation présenté ci-dessous, des outils différents sont administrés aux filles

13 « Employeur » est ici un terme générique applicable à toute personne employant un enfant, que ce soit un propriétaire d'entreprise, un gestionnaire de PME, un parent ou un membre de la famille.

et aux garçons, aux employeurs et aux écoles en fonction des périodes scolaires et du cycle de production de la culture considérée.

Exemple de plan d'observation (système d'observation et de suivi du TE du Ghana pour l'agriculture commerciale, 2004)		
Trimestre scolaire	Cibles de la collecte de données	Période
1	Filles et garçons École/institution d'éducation Employeur/lieu de travail	Octobre
2	Filles et garçons École/institution d'éducation Employeur/lieu de travail	Janvier
3	Filles et garçons École/institution d'éducation Employeur/lieu de travail	Mai
Vacances scolaires	Filles et garçons	Août/sept.

S'il s'agit d'une première visite sur le lieu de travail, l'observateur doit être préparé à établir des relations avec le propriétaire ou l'employeur et à utiliser une partie du temps qu'il y passe pour apprendre à connaître le site, le travail qu'on y effectue et le système de gestion des dangers et des risques qui a été mis en place. Des informations sur le nombre des travailleurs (hommes et femmes) et les attitudes des différentes parties impliquées (travailleurs, employeur, membres des familles, etc.) pourront être recueillies.

Dans le cadre de la préparation, les observateurs doivent être munis de cartes d'identité et d'autres documents permettant de les identifier. Ils doivent être porteurs d'une brève description de l'objectif de l'observation et de copies de tout document (autorisation) leur conférant les pouvoirs dont ils disposent. Ils doivent s'assurer qu'ils ont avec eux tous les outils nécessaires pour enregistrer les données (listes de vérification, formulaires d'observation) et qu'ils ont effectué les préparatifs de transport.

Si les observateurs ont visité le lieu de travail auparavant, ils devront examiner les comptes rendus de la visite antérieure pour vérifier si des recommandations ont été formulées ou si des mesures ont été prises. Sur un lieu de travail qui aura déjà été visité plus d'une fois antérieurement, l'équipe aura déjà établi une relation de travail avec l'employeur et les procédures de contrôle seront familières à toutes les personnes concernées.

Outre les visites ordinaires, les observateurs peuvent mener des visites spéciales et des visites de suivi, soit pour examiner un aspect particulier (comme un type de travail spécifique ou une zone donnée à visiter), soit pour contrôler une déficience ou une situation impliquant des enfants et dans laquelle leur retrait n'est pas assuré.

Dans le contrôle communautaire, la visite d'observation devrait être convenablement annoncée et l'objectif des discussions avec les membres de la communauté clairement exposé à tous les participants à l'événement. On pourra se référer au compte rendu des visites ou des discussions antérieures, examiner la situation des filles et des garçons relative à leur engagement dans le travail et leur scolarité et vérifier les faits.

Les observateurs peuvent apporter du matériel de sensibilisation qui sera utilisé dans le cadre des initiatives de promotion sur la santé et la sécurité dans le secteur, ou plus généralement sur le travail des enfants.

Résultat et produit de l'étape 1

Au cours de l'étape 1, vous avez examiné les différents aspects de la préparation d'une visite d'observation, et vous vous êtes familiarisé avec le site à observer.

■ Étape 2 : L'arrivée sur le site de la visite

Pourquoi devez-vous passer par cette étape?

Cette étape est celle de votre entrée effective sur le lieu de travail. Il s'agit du moment crucial de l'identification des travailleurs enfants potentiels et de la prise de décisions sur le processus à suivre.

Si la visite a été annoncée, il incombe aux observateurs de la confirmer en contactant l'employeur ou en annonçant la visite à l'avance par le canal d'un service administratif local ou par d'autres moyens. Cela donnera à l'employeur le temps de préparer la mise à disposition des documents et des personnes clés. L'inconvénient de l'annonce de la visite est qu'elle permet aussi à l'employeur de « dissimuler » des documents ou des personnes, mettant ainsi les observateurs dans l'impossibilité d'observer le lieu de travail dans des conditions réelles. Le but de l'observation et du suivi du TE étant de découvrir et d'identifier les travailleurs enfants, il est important de recourir aux visites impromptues, si cela est possible, ou à la combinaison des deux méthodes. La visite annoncée peut être très productive sur le plan de la prévention et du partage d'information, mais c'est seulement grâce à des visites impromptues que vous serez en mesure d'obtenir des informations **objectives** et **de première main** sur ceux qui sont employés sur le site de travail et sur leurs conditions d'activité.

Une fois l'observateur arrivé sur le site, sa visite comporte deux domaines d'activité essentiels :

- **contact et formalités**
- **observation** (incluant l'identification des travailleurs enfants, l'évaluation des conditions de travail ; les entretiens avec les enfants et la vérification de leur âge).

Contact et formalités

La phase du contact comporte l'introduction et l'entrée sur le lieu de travail. Sur un lieu de travail officiel, il convient de contacter la direction à propos de la visite. Les principes de fonctionnement doivent comporter une procédure à suivre en cas de refus de l'accès. Celle-ci consiste généralement à remplir un formulaire de non-coopération et à contacter les services – inspecteurs du travail, police, etc. – qui ont (ou peuvent garantir) le droit de pénétrer sur les lieux de travail.

Si l'observation est effectuée dans un vaste zone ouverte (terrain agricole, carrière, etc.), les observateurs devront essayer d'identifier les personnages locaux essentiels, expliquer le but de la visite et demander leur aide dans le déroulement de la visite.

Dans l'économie non structurée, l'observation et le suivi du TE peuvent inclure des visites sur les lieux de travail et une discussion générale avec les membres de la communauté, en fonction du type de travail. Les visites peuvent être menées avec des fonctionnaires de l'administration locale ou des chefs traditionnels qui ne font pas partie de l'équipe d'observation proprement dite. Les observateurs peuvent aussi se rendre dans la communauté sans s'être annoncés et procéder à leur visite sur la base d'un accord antérieur. Ils contacteront ensuite l'administration locale à un stade ultérieur pour examiner les conclusions.

Observation/ identification

Après la prise de contact initiale, il convient de procéder à une inspection visuelle des locaux pour avoir une vue d'ensemble du travail qui est effectué et des différentes activités en cours. Cette inspection de la zone de production peut inclure des entretiens de sondage avec les travailleurs et, en cas d'identification de filles et de garçons ou de jeunes gens, des entretiens avec ces derniers ayant pour but d'établir leur âge et la nature de leur travail.

Dans l'observation exercée au niveau communautaire, cette phase d'observation peut avoir lieu dans les rues, dans les petites exploitations minières, sur des bateaux de pêche ou sur des parcelles agricoles qui ne se trouvent pas dans le voisinage immédiat du logement de la famille. Les filles et les garçons, les collègues de travail et les membres de la famille peuvent être interrogés sur le travail et la présence d'enfants sur les lieux de travail.

Après une évaluation visuelle et des entretiens avec les travailleurs enfants présumés, les observateurs peuvent passer (si leur mandat le permet) à l'examen de tous registres et documents pertinents, comme les registres salariaux, les cartes d'identité, etc. Les dossiers et documents manquants peuvent constituer des preuves du fait que l'employeur a quelque chose à dissimuler.

Flux possible d'une visite d'observation sur un lieu de travail du secteur structuré

1. Contact
2. Évaluation visuelle
3. Entretiens avec des travailleurs enfants présumés
4. Évaluation de la SST
5. Examen des registres et documents
6. Conclusion de la visite

Flux possible d'une visite d'observation sur un lieu de travail du secteur non structuré

1. Contact
2. Discussion et examen des documents de base et de fréquentation scolaire
3. Entretiens avec les parents et les travailleurs enfants présumés
4. Évaluation et discussion de la SST
5. Conclusion de la session

ou de perdre leur emploi, et par conséquent ne pas souhaiter parler aux observateurs. Ils peuvent être tentés de mentir à propos de leur âge et d'éluder les questions relatives à leur travail.

Vous serez peut-être amené à prolonger l'interaction avec l'enfant pour créer un climat de confiance. La manière d'approcher l'enfant et le rythme de l'entretien ont aussi leur importance. Si l'enfant travaille activement, il peut être préférable d'attendre une pause dans le travail. Vous devez prendre en considération des aspects tels que la pression exercée par les pairs, la différence de situations entre les filles et les garçons et la présence ou l'absence de confidents de l'enfant ou de membres de sa famille dans le voisinage du lieu de travail.

Si l'observation et le suivi du TE portent sur des formes inconditionnelles et illicites de travail des enfants, il est particulièrement important de réfléchir à l'éthique de la collecte d'informations et à la manière d'approcher l'enfant et de l'interroger sur sa situation. Une expérience et des approches utiles sur la manière de traiter ce type de situation ont été acquises par les institutions et programmes axés sur la traite, notamment ceux qui proposent des services de réadaptation psychosociale aux enfants qui se remettent de différentes formes d'abus¹⁴.

Comment interroger les enfants

Si vous découvrez des travailleurs enfants présumés, observez l'apparence des enfants et interrogez-le pour établir leur âge.

Il est important que les observateurs s'efforcent d'abord de créer un climat de confiance avec l'enquêté et rendent le contexte de l'entretien aussi confortable et sûr que possible pour l'enfant. Il est toujours préférable d'interroger l'enfant hors de la présence de l'employeur afin de rendre la situation moins menaçante et de permettre à l'enquêté de répondre de manière approfondie aux questions posées. L'enfant risque aussi de s'adapter aux questions qui lui sont adressées : il devient alors plus difficile à l'enquêteur d'obtenir des informations exactes et impartiales.

Dans les entretiens avec des enfants, les observateurs doivent prêter attention à la vulnérabilité des enfants, qui tiennent le rôle principal dans la visite de contrôle. De nombreux employeurs, travailleurs et filles et garçons savent les uns comme les autres que le TE est interdit. Les filles et les garçons peuvent craindre d'être réprimandés

Interroger les filles et les garçons : liste de contrôle des considérations éthiques

Les observateurs doivent toujours souligner la **confidentialité** des réponses obtenues. Si l'enquêté hésite à répondre aux questions, il importe qu'ils expliquent comment l'information sera utilisée et précisent qu'elle sera traitée confidentiellement. Les observateurs doivent respecter la **neutralité** du processus. Ils ne doivent jamais réagir négativement ou positivement aux réponses ni les influencer par leur comportement personnel.

Les observateurs doivent s'être préparés aux **différences de genre** et les prendre en compte dans la situation de l'entretien. Cela peut impliquer l'administration d'entretiens avec les filles par des femmes, avec les garçons par des hommes, et plus généralement la prise en compte de valeurs culturelles et de questions comme celle de la « perte de face ».

14 OIT-IPEC: *Creating a healing environment, volume II, Technical papers, Psycho-social rehabilitation and occupational integration of child survivors of trafficking and other worst forms of child labour* (Katmandou, 2000) et IPEC : *Helping hands or shackles lives, Understanding child domestic labour and responses to it* (Genève, BIT, 2004) ; site Web : <http://www.ilo.org/public/english/standards/ipecc/publ/>

Quelques considérations éthiques à l'intention des observateurs¹⁵ :

- Dites aux enfants interrogés pourquoi vous êtes là et comment sera utilisée l'information que vous recueillez.
- Soyez sensible à l'état affectif de l'enfant avant, pendant et après l'entretien.
- Ayez conscience des susceptibilités sexospécifiques qui peuvent avoir été introduites dans l'entretien, notamment si un garçon ou une fille se sentent victime de discrimination et de stigmatisation du fait de la nature du travail qu'ils effectuent.
- Ayez conscience des conséquences de vos questions – de ce qu'il en coûte à l'enfant pour apporter une réponse, notamment s'il doit revivre une expérience douloureuse.
- Respectez le droit de l'enfant de s'exprimer (ce qu'il dit, comment il le dit, combien il en dit).
- Plus important, respectez **le droit de l'enfant de ne pas parler**, de refuser de répondre à une question.
- Prenez tout le temps nécessaire. Les entretiens avec des enfants sont généralement plus longs qu'avec des adultes. Les menus propos, les jeux, les visites récurrentes, la patience et le temps sont quelques-uns des ingrédients majeurs nécessaires pour obtenir des enfants des données fiables sur des questions délicates.
- Des assurances de confidentialité doivent être données et observées.

La vérification de l'âge

Il y a plusieurs manières d'estimer l'âge d'un jeune travailleur. Observez l'apparence physique de l'enfant, sa taille, sa tonicité musculaire et sa force. Dans certains cas, des formulaires spécifiques d'estimation de l'âge ont été élaborés pour établir le degré de maturité de l'enfant. L'enfant pourra être interrogé sur sa maturation physique. Pour les garçons, cela pourra amener à poser des questions sur le moment où leur voix a mué, et pour les filles, sur leur cycle mensuel. Quand ils utilisent ces outils, les observateurs doivent connaître et respecter les traditions et coutumes locales et tenir compte du caractère intime de certains des aspects abordés.

Dans un entretien de contrôle communautaire, des situations peuvent apparaître où l'on a affaire, par exemple, aux filles et aux garçons des rues. Dans les zones rurales où les observateurs sont d'origine locale, la situation de l'entretien peut être plus proche d'une discussion générale au cours de laquelle la perspective et les points de vue de l'enfant sont couverts par une interaction normale. Les résultats sont documentés grâce aux formulaires généraux d'observation et de suivi du TE administrés dans la communauté. Souvent ces discussions révéleront directement ou indirectement l'âge de l'enfant en question. (Voir la Figure 7 pour un échantillon de formulaire de vérification d'âge.)

Résultat et produit de l'étape 2

Au cours de cette étape, vous avez entrepris la visite d'observation, identifié les travailleurs enfants présumés, évalué leur âge et leur situation de travail et pris une décision sur la manière de procéder appropriée.

15 Voir l'Annexe E pour des informations complémentaires sur les entretiens avec des enfants. Pour d'autres informations sur les considérations éthiques liées aux entretiens avec des enfants et la collecte de données sur le TE, prière de consulter : IPEC-OIT, *MPA PAD, Guide III : « Méthodologies de la collecte de données »*, et le document connexe III-2. Disponible sur le site Web de l'OIT : www.ilo.org/public/english/standards/ipecc/themes/timebound/

■ Étape 3 : Retrait et orientation

Pourquoi devez-vous passer par cette étape ?

Chaque fois que la situation l'exige, il convient d'activer un système d'orientation pour garantir que l'enfant soit soustrait au travail et ait accès aux services d'éducation ou aux services sociaux. Il est important de noter que la nature du retrait diffère en fonction de la localisation et du type d'activité. Sur les lieux de travail officiels, comme les usines, le retrait peut comporter le déplacement physique de l'enfant du lieu de travail selon une procédure approuvée. Si l'enfant exerce une activité légale mais effectue un travail dangereux, on peut avoir à s'assurer qu'il se verra proposer un type de travail de substitution plus sûr.

Le retrait immédiat des travailleurs enfants

Dans le contrôle des lieux de travail appartenant au secteur structuré, un mécanisme spécifique peut être établi pour les situations qui impliquent le **retrait immédiat (urgent)** d'un enfant de son lieu de travail. Il doit exister des critères approuvés et un protocole de retrait correspondant qui comportera des procédures clairement établies concernant les responsables de la prise en charge et les modalités de celle-ci.

Ce protocole peut comporter les actions suivantes :

- activer le processus de retrait sur le lieu de travail ;
- accompagner l'enfant à son domicile ;
- accompagner l'enfant à l'école ou sur un autre site de services ;
- enregistrer et suivre la situation de l'enfant grâce à un système d'observation ;
- expliquer à l'enfant ce qui se passe, et pourquoi ;
- contacter et informer la famille de l'enfant (examiner les options, la scolarité, les allocations, etc.) ;
- discuter du retrait avec l'employeur et se mettre d'accord avec lui à ce sujet ;
- informer le prestataire de service potentiel (école ou autres services) du cas de l'enfant et organiser son inscription auprès des services ;
- accompagner l'enfant chez lui afin de conseiller les parents.

La première étape consiste à formuler un diagnostic initial déterminant s'il existe une raison d'entamer les procédures de retrait. S'il existe une base adéquate pour le retrait et que l'employeur réagisse positivement (s'il ignorait l'âge de l'enfant ou la législation, ou encore les dangers liés au travail, etc.), on pourra discuter d'une action rectificative avec la direction.

Si un retrait physique immédiat est nécessaire, il convient alors d'activer le protocole et d'organiser le retrait avec l'employeur. Cela impliquera très probablement de faire appel aux travailleurs sociaux, aux enseignants ou aux membres d'ONG qui ont auparavant été désignés à cet effet. Les parents et la famille de l'enfant doivent aussi être pris en considération dans le processus de retrait.

Si l'employeur ne se montre pas coopératif, les observateurs doivent se référer à l'accord conclu par l'employeur et s'efforcer d'insister sur les procédures approuvées. S'il persiste dans son refus, son attitude doit faire l'objet d'un constat et les services compétents doivent être appelés à aider au processus de retrait.

Parfois, l'enfant n'est pas coopératif et tente de se dissimuler ou de s'enfuir, de crainte d'être puni par l'employeur ou par ses parents. Dans ces cas-là, on s'efforcera tout particulièrement de le convaincre que le retrait est dans son intérêt et qu'il ne subira aucun préjudice.

Figure 7 : Spécimen de formulaire de vérification d'âge

Formulaire d'estimation de l'âge des enfants Eight-Eye (abrégé du formulaire de contrôle OIT-IPEC BGMEA)

Nom de l'entreprise _____ N° d'enregistrement _____

Observez la taille de l'enfant, la tonalité de sa voix, sa force physique. Si les parents ou les tuteurs travaillent dans l'entreprise, interrogez-les également sur l'âge de l'enfant. Recoupez les informations relatives au niveau d'instruction par rapport aux autres réponses, compte tenu du fait que filles et garçons sont scolarisés à sept ans. Posez les questions suivantes et remplissez le formulaire.

Quel est votre nom ? _____

Depuis combien de temps travaillez-vous ici ? _____

Quel est votre âge ? _____ Quel est votre niveau d'instruction ? _____

Depuis combien d'années avez-vous quitté l'école ? Abandon de vos études ? _____

Combien de frères et de sœurs avez-vous ? _____ Qui est le plus âgé ? _____

Combien d'années de différence entre vous et votre plus jeune frère/sœur ? _____

Combien d'années de différence entre vous et votre frère/sœur le plus âgé ? _____

Que font vos plus jeunes frères et sœurs ? _____

Quel est votre emploi dans l'entreprise? _____

Quand votre voix a-t-elle mué ? _____ Quand votre barbe est-elle apparue ? _____

On utilisera les présupposés ci-dessous concernant l'âge des filles et des garçons pour procéder à une estimation d'âge.

Vérifié	Indicateur	Age présumé du garçon	Age présumé e la fille	Age estimé
<input type="checkbox"/>	Poignets fins et souples	10-11	Peut-être 14	
<input type="checkbox"/>	Faiblesse osseuse	11-12 (malnutrition)	Moins de 14	
<input type="checkbox"/>	Regard innocent	10-12	10-12	
<input type="checkbox"/>	Mains et ongles souples	10-12	10-12	
<input type="checkbox"/>	Apparition des seins	Sans objet	12-13	
<input type="checkbox"/>	Niveau d'instruction : 5+	12-13	12-13	
<input type="checkbox"/>	Confusion	12-13	12-13	
<input type="checkbox"/>	Voix aiguë immature	-12	-12	
<input type="checkbox"/>	Comportement coupable (crainte d'être découvert)	10-12	12+	
<input type="checkbox"/>	Niveau de lecture 4 ou 5	11-12	11-12	
<input type="checkbox"/>	Poignets épais	12-13	Sans objet	
<input type="checkbox"/>	Souvenir des inondations de 1988	13+	13+	
<input type="checkbox"/>	A eu ses règles 3 ou 4 fois	Sans objet	13+-14	
<input type="checkbox"/>	Mue de la voix	13+	13+	
<input type="checkbox"/>	Pas de règles	Sans objet	-13	
<input type="checkbox"/>	Réponse embarrassée aux questions personnelles		Adultes et +14	
<input type="checkbox"/>	Réponse spontanée aux questions	14 ou plus	14 ou plus	
<input type="checkbox"/>	Jambes musclées, aspect robuste	14 ou plus	14 ou plus	
<input type="checkbox"/>	Duvet sur le visage	14+	Sans objet	
<input type="checkbox"/>	Voix mûre	14+	14+	

Figure 8 : Exemple de formulaire d'observation du TE : projet OIT-IPEC d'observation et de suivi du TE dans la fabrication de ballons de football au Pakistan

P NO. 4

LISTE DES FILLES ET DES GARÇONS IDENTIFIÉS PENDANT LES VISITES D'OBSERVATION

Nom(s) de l'observateur/ des observateurs : 1. _____ 2. _____

Code du centre : Zone : Date : _____

Précisions sur les filles et garçons identifiés :

Nom	Parent/Tuteur	Age	Adresse complète
Nom(s) de l'observateur/ des observateurs : 1. _____ 2. _____			
Code du centre : <input type="text"/>	Zone : <input type="text"/>	Date : <input type="text"/>	<input type="text"/>

Un suivi est nécessaire pour proposer des services à l'enfant et engager parents et enfant dans des discussions concernant la législation sur le TE, ainsi que les avantages offerts par les services proposés.

Il est important de noter que les institutions impliquées dans l'observation et le suivi du TE disposent souvent de ressources limitées pour procéder au retrait physique immédiat des enfants. Les organismes et institutions partenaires participent souvent à l'observation et au suivi du TE au-delà de leurs fonctions ordinaires et disposent de capacités limitées pour accueillir les travailleurs enfants et en prendre soin.

Certaines approches spécifiques ont été élaborées pour les pires formes inconditionnelles de travail des enfants, y compris la traite et l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Le retrait physique apparaît ici comme la seule option.

Dans ces cas-là, le retrait des enfants est souvent effectué par des équipes spéciales d'action rapide composées de policiers, de travailleurs sociaux et de psychologues. L'orientation est menée selon un protocole approuvé qui inclut une assistance et une aide psychosociales immédiates.

Diversité des situations concernant l'orientation

Les procédures d'orientation peuvent être quelque peu différentes quand les travailleurs enfants ont été identifiés grâce à une surveillance mobilisant des inspecteurs du travail et les partenaires d'une équipe d'observation à compétences multiples. Le rôle des inspecteurs du travail est de conseiller l'employeur sur la législation applicable au TE et les risques en matière de SST. En cas de méconnaissance et de violation flagrantes de la législation, ils engagent des procédures de mise en application.

Dans le contexte des équipes d'observation à compétences multiples, les travailleurs enfants qui ont été identifiés grâce à la visite d'observation doivent être enregistrés et un processus de retrait doit être appliqué au cours duquel on vérifiera leur situation et les informations relatives à leur identification. En fonction de la situation, on pourra soit escorter l'enfant jusqu'à son domicile, soit lui demander de rentrer chez lui. L'orientation devrait inclure le transfert immédiat de l'information concernant l'enfant au bureau d'échange ou à l'unité de base agréés, afin de coordonner l'action en faveur de l'enfant, c'est-à-dire sa scolarisation ou son inscription dans d'autres services.

Cette orientation peut comporter une visite rendue à la famille de l'enfant par des travailleurs sociaux afin d'expliquer le processus d'orientation et de les conseiller sur la scolarité et sur d'autres perspectives, telles que le développement des compétences et les options disponibles en matière de formation professionnelle.

La surveillance officielle peut être complétée par l'établissement d'un système de **veille sociale (de voisinage)** qui peut également fournir des informations sur le lieu où vit l'enfant (rues, dortoir, église, etc.), les raisons pour lesquelles il n'est pas scolarisé, le type de travail dans lequel il est engagé et d'autres informations sur ses conditions de vie et de travail. Ces données constitueront ensuite la base de toute prise de décisions sur la manière de promouvoir la scolarité de l'enfant et de le soustraire à une situation de TE. On pourra ensuite utiliser un « plan de gestion des cas »¹⁶ ou un plan de suivi individuel pour proposer un rapport et un plan d'action afin de remédier à la situation de l'enfant.

Dans l'encadré ci-dessous, un exemple d'observation et de suivi du TE menés en Turquie montre comment les différentes institutions impliquées dans l'identification et l'orientation coordonnent l'action d'observation et de suivi du TE.

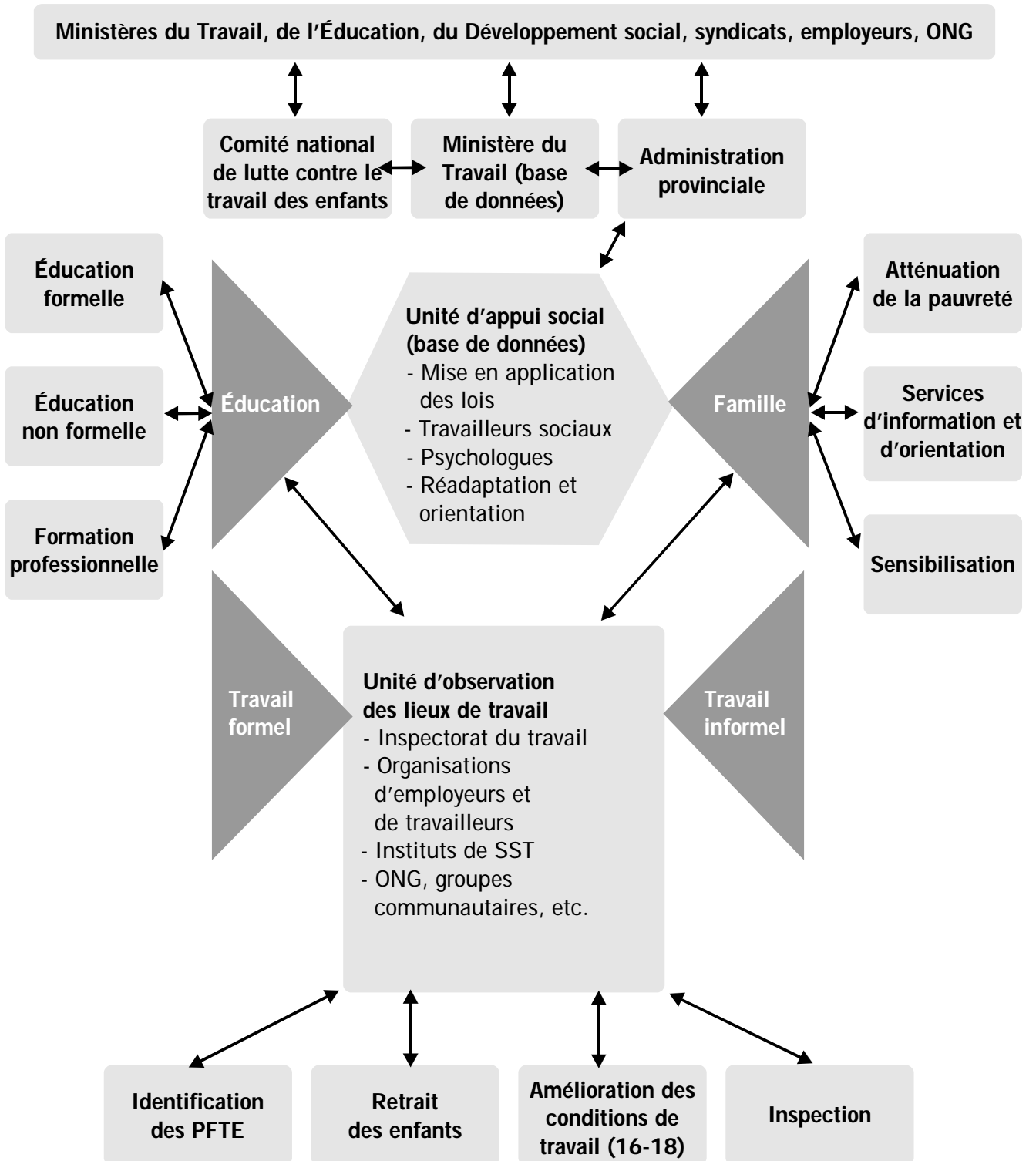
Exemple d'observation et de suivi du TE en Turquie

Dans le cas de la Turquie, l'observation et le suivi du TE sont administrés en étroite collaboration par le ministère du Travail et de la Sécurité sociale et implique le secteur de l'éducation. L'unité d'action contre le TE du ministère du Travail est la force agissante de la surveillance, qui est menée grâce à une équipe multisectorielle conduite par des inspecteurs du travail. Les inspecteurs du travail ont été formés à la manière de prendre en considération les questions de TE dans leur activité, et une équipe d'appui sociale spéciale a été établie pour faciliter les liaisons entre l'identification des travailleurs enfants et leur orientation vers les services d'enseignement et de formation professionnelle. L'action s'étend aux familles, qui sont l'objet de visites fréquentes afin d'empêcher leurs enfants de retourner au travail. Les parents sont également conseillés et se voient proposer des perspectives d'activités rémunératrices et de formation professionnelle.

L'expérience de la Turquie est celle d'un processus d'observation et de suivi du TE formalisé et dirigé par l'État, dans lequel les acteurs étatiques jouent un rôle majeur dans l'identification du TE grâce aux mécanismes existants de mise en application et d'appui social. C'est aussi celle d'un processus d'observation et de suivi du TE dans lesquels des acteurs non étatiques, comme les syndicats et les organisations d'employeurs, ont à jouer un rôle important dans la sensibilisation au TE et la promotion des liens entre les programmes de formation professionnelle et d'apprentissage. L'observation et le suivi du TE établissent une coopération pratique entre le lieu de travail, l'école et la famille grâce au système d'orientation et sont appuyés par les unités d'observation des lieux de travail et d'appui social.

16 L'expression « gestion des cas » est issue du travail social et des pratiques médicales ; elle a été utilisée par les programmes de l'OIT-IPEC contre la traite pour illustrer un processus dans lequel chaque enfant possède un plan de réadaptation qui permet un suivi individualisé.

Figure 9 : Zones d'intervention dans le système d'observation et de suivi du TE en Turquie



L'orientation dans l'économie rurale et non structurée

Quand l'identification de travailleurs enfants résulte d'un processus d'observation et de suivi du TE centré sur une communauté rurale, l'activation des procédures d'orientation diffère des deux scénarios précédents. L'observation implique rarement le retrait physique de l'enfant : elle garantit que l'enfant n'est pas exposé à un travail dangereux et que toutes les personnes concernées comprennent ce qu'il faut entendre par TE et ce que les filles et les garçons peuvent et ne peuvent pas faire.

L'observation communautaire comporte un puissant élément de prévention et de protection : le terme « retrait » est utilisé pour signifier que toute violation de l'accord établi par la communauté sera signalée et examinée en public. L'équipe d'observation veillera ensuite à ce que l'enfant ne participe plus à un travail dangereux et ait accès à la scolarité, ce qui doit faire l'objet de discussions et d'accords avec les parents et les personnes impliquées dans la situation de travail. L'accord doit être enregistré et suivi par l'équipe d'observation.

Dans l'observation centrée sur une communauté, l'implication de personnalités clés de la localité dans la sensibilisation et l'action contre le TE aide à assurer la surveillance avec une acceptation sociale adéquate. Au niveau de la communauté, l'acte d'observation est aussi, dans une très large mesure, un acte de sensibilisation et de prévention. Il garantit que les accords volontaires qui ont été conclus seront respectés et que les principes approuvés d'un commun accord seront appliqués. Les écoles et les enseignants jouent un rôle central dans l'observation au niveau communautaire pour assurer le maintien de la scolarisation des enfants. Ils peuvent garantir que l'absentéisme sera signalé, et donc que le travail des enfants, qui en est la cause, sera éliminé.

Toute découverte de TE par l'équipe d'observation doit être examinée avec les dirigeants de la communauté, les parents et/ou les employeurs immédiats de l'enfant. Les discussions et les accords conclus doivent être enregistrés en vue d'assurer un suivi.

Définition du « retrait » d'après les « Principes directeurs de la Division du travail des enfants du Kenya pour l'administration des outils d'observation et de suivi du TE », mai 2004

Il s'agit de l'acte de soustraire des enfants à une situation de travail en faveur d'une situation plus favorable laissant espérer un avenir meilleur. Il comporte les mesures suivantes :

- Les enfants qui travaillent doivent cesser de travailler ;
- Les enfants se voient proposer des solutions de remplacement, normalement l'éducation ;
- Les enfants qui travaillent dans des conditions dangereuses sont transférés dans des situations de travail plus sûres.

En cas de nécessité, on pourra élaborer un « plan de suivi » spécial pour l'enfant afin de s'assurer qu'on ne le laissera plus travailler et qu'une scolarité ou d'autres services nécessaires lui seront proposés.

L'orientation vers la scolarité est habituellement l'option préférée. Les enseignants faisant souvent partie de l'équipe d'observation, les accords et les arrangements relatifs à la scolarisation du travailleur enfants peuvent être conclus immédiatement. Cette information est ensuite transmise aux personnes concernées, comme les directeurs d'école, les autres enseignants des écoles locales, etc.

Si le réseau d'orientation inclut d'autres prestataires de services, comme les ONG qui proposent des services de santé, de génération de revenus ou de développement des compétences, on pourra discuter de leurs implications et de leurs services potentiels. Des arrangements pourront être conclus pour que les enfants et leurs familles accèdent à ces services. Une activité importante liée à l'orientation est l'**évaluation du niveau d'instruction et d'autres besoins** du travailleur enfant afin que les meilleurs services disponibles puissent lui être proposés.

Sous sa forme la plus basique, le processus d'orientation inclura les actions suivantes :

- Prise de décisions avec la famille/l'employeur ;
- Évaluation du niveau d'instruction et d'autres besoins éventuels (santé, conseils psychosociaux) ;
- arrangements en vue de la scolarité ;
- arrangements en vue d'autres services ;
- accords sur le suivi.

Dans l'orientation au niveau communautaire, l'aspect essentiel réside dans l'existence d'un mécanisme clairement établi pour assurer le suivi des accords conclus et dans le maintien de la pression sociale pour le respect des accords conclus. Dans toute la mesure du possible, des campagnes de promotion, de mobilisation sociale et de sensibilisation doivent être conçues et utilisées afin de promouvoir la vigilance à l'égard du TE et de continuer à souligner que l'observation et le suivi à base communautaire sont des éléments permanents et qu'un vrai changement de comportement est attendu en ce qui concerne la participation des enfants au travail.

Résultat et produit de l'étape 3

Au cours de l'étape 3, vous avez appliqué avec succès les critères approuvés pour l'orientation, soustrait le travailleur enfant à une situation de travail dangereuse et orienté l'enfant vers les services appropriés.

■ Étape 4 : Protection et prévention

Pourquoi devez-vous passer par cette étape ?

Au cours de cette étape, on procède à la surveillance du lieu de travail afin de relever les types de dangers professionnels qui existent pour les travailleurs enfants. Le rôle des observateurs consiste à conseiller les employeurs et les parents sur ces dangers et à recommander une action ultérieure, à transmettre des messages sur la prévention du TE et à informer les employeurs, les travailleurs et les parents des effets néfastes du travail des enfants.

Protection – Sécurité et santé au travail (SST)

En tant que partie intégrante de la surveillance et du suivi du TE, la protection vise à garantir que les jeunes travailleurs ayant l'âge légal d'admission au travail ne seront pas exposés à des conditions dangereuses. En fait, de nombreux enfants demeurent à court terme sur leur lieu de travail, pendant que les stratégies de prévention et de retrait se poursuivent.

Tout enfant qui se trouve sur un lieu de travail reste en danger. Il est donc nécessaire de le protéger dans son travail en améliorant la SST et les conditions et arrangements de travail sur le lieu d'activité. La base de l'amélioration des normes et de la protection en matière de SST réside dans le renforcement de la *gestion des risques* dans le secteur d'activité concerné. Pour chaque type de danger, une gestion efficace des risques est la clé de l'amélioration des normes de SST.

Quand la visite d'observation est effectuée pour la première fois, elle peut comporter une évaluation initiale des risques en matière de SST. Pour cela, on pourra parcourir la zone de travail, observer et prendre des notes sur la situation de travail. Chaque fois qu'il y a un doute sur la nature et le niveau de risques en matière de SST, il importe que l'on fasse appel à des services compétents spécialement qualifiés¹⁷.

Si les observateurs sont équipés et qualifiés en SST et en prévention et gestion des risques, ils peuvent prendre note des questions préoccupantes et discuter des solutions avec l'employeur et les autres personnes concernées.

Dans bien des cas, l'application des techniques de gestion des risques n'exige pas de compétences particulières, mais seulement du bon sens. Il importe de noter que les services techniques de SST intervenant de l'extérieur ne peuvent jamais remplacer les capacités de gestion des risques en matière de SST qui sont acquises et appliquées par les travailleurs eux-mêmes. C'est l'une des raisons pour lesquelles la participation des syndicats et des représentants des travailleurs à la surveillance et au suivi du TE revêt une importance cruciale.

17 Voir ILO-OSH : *Guidelines on occupational safety and health management systems* (Genève, 2001). Sur les dangers et les risques en agriculture, voir IPEC : *Child labour in agriculture, Guidance on policy and practice, Guide book 3 : Tackling hazardous child labour in agriculture* (Genève, 2005). Prière de contacter l'IPEC pour toute information complémentaire.

Exemples de messages sur la SST utilisés en affiches murales dans l'action de surveillance et de suivi du travail des enfants¹⁸

PAS DE TRAVAIL DES ENFANTS AVEC LES PRODUITS CHIMIQUES DANS L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE !

FERMEZ LES RÉCIPIENTS DE PRODUITS CHIMIQUES ! NE LAISSEZ PAS DES VAPEURS DANGEREUSES SE RÉPANDRE DANS L'ATELIER !

ASSUREZ-VOUS QUE LE BRUIT NE NUIT PAS AUX TRAVAILLEURS !

PROTÉGEZ LES TRAVAILLEURS CONTRE L'EXCÈS DE CHALEUR !

ÉCLAIREZ MIEUX POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ ET PRÉVENIR LES ACCIDENTS !

La détermination des risques pour la SST dans un secteur particulier est importante pour l'observation et le suivi du TE, car c'est elle qui permet de décider si les enfants ou les jeunes travailleurs légalement employés sont ou non engagés dans le TE.

La prévention

La prévention est un aspect important de toute intervention contre le travail des enfants. Dans le contexte de l'observation et du suivi du TE, elle implique une activité de sensibilisation aux effets néfastes du TE et aux lois et pratiques qui régissent l'emploi légal de jeunes travailleurs. Elle revêt aussi une signification plus spécifique en participant à la protection des travailleurs contre les dangers professionnels.

En tant que partie intégrante de l'observation et du suivi du TE, la prévention se traduit, dans les fonctions de l'observateur, par le fait de veiller à ce que les employeurs et les travailleurs connaissent et suivent la législation du travail, les pratiques de la SST et l'évolution actuelle de l'action contre le travail des enfants. Dans le cadre des visites d'observation et de suivi, les observateurs sont censés motiver et éduquer les responsables des lieux de travail. Cette tâche préventive générique pourrait être résumée comme suit :

18 IPEC : *Improving safety, health and the working environment in the footwear informal sector, PATRIS operators manual* (Jakarta, OIT-IPEC, 2002).

« Conseiller, éduquer et motiver les employeurs, les propriétaires d'entreprises, les membres de la communauté, les parents et les filles et garçons sur le travail des enfants et sur les mesures de protection. »

Résultat et produit de l'étape 4

Au cours de cette étape, vous avez évalué ou retenu pour une vérification ultérieure les différents risques encourus par les travailleurs enfants ou les jeunes travailleurs. Vous avez également dispensé des conseils à l'employeur et à d'autres personnes concernées sur l'importance des questions de SST.

■ Étape 5 : Conclure la visite d'observation et de suivi

Pourquoi devez-vous passer par cette étape ?

La visite d'observation et de suivi se conclut par une discussion et une session d'information avec la direction, l'employeur, les parents et/ou les membres de la communauté concernés afin d'examiner les conclusions à tirer de la visite. Cela permet à tous ceux qui participent à l'activité d'observation et de suivi d'obtenir une rétroaction immédiate sur les résultats de la visite et sur le contenu des prochaines étapes.

Débatte des résultats avec les parties concernées

Si l'on n'a observé aucune violation majeure, on peut saisir l'occasion pour examiner les solutions aux problèmes qui ont été décelés. On pourra diffuser du matériel de prévention et débattre de la SST et des lois et politiques nationales concernant le travail des enfants.

Dans une situation où l'observation et le suivi s'exercent au niveau communautaire, les résultats de la visite doivent être examinés avec les membres et les dirigeants de la communauté. Toute violation des accords conclus antérieurement doit être franchement débattue et notée en vue d'améliorations.

Si l'on a identifié des secteurs ou des zones à problèmes particuliers, les observateurs peuvent alors les examiner en séance publique pour débattre des raisons des

recommandations et des observations. Il est parfois préférable de débattre de cas individuels avec l'employeur (ou les parents/la famille) seulement.

Dans l'observation et le suivi exercés au niveau communautaire, on n'oubliera pas qu'il importe de n'humilier personne. Le pouvoir de l'observation et du suivi centrés sur la communauté réside dans leur nature préventive et dans leur aptitude à modifier les attitudes grâce à la pression sociale exercée. Il importe que tous les membres de la communauté signent l'accord excluant le recours au TE et comprennent les motivations d'un tel engagement.

Résultat et produit de l'étape 5

La visite sur le lieu de travail est achevée. Les personnes concernées ont eu l'occasion de débattre brièvement des conclusions de la visite et des suites à lui donner.

■ Étape 6 : Gestion et analyse immédiates des données

Pourquoi devez-vous passer par cette étape ?

Après la conclusion de la visite, les membres de l'équipe de surveillance et de suivi doivent procéder à une étude immédiate. Ils pourront comparer leurs notes pour vérifier qu'ils s'accordent sur une évaluation globale commune du lieu de travail et de la situation du travail des enfants. Cette phase de la visite comporte deux aspects : l'un d'eux consiste à s'accorder sur les conclusions de la visite et à les enregistrer, l'autre à en faire rapport à ceux qui participent à la surveillance et au suivi du TE, que ce soit pour une action de suivi ou pour information.

La gestion des données

Dans la surveillance et le suivi exercés sur les lieux de travail, il importe que la visite soit correctement enregistrée. Il est nécessaire d'inclure les observations, conclusions et recommandations, ainsi que les informations relatives à l'identité des personnes auxquelles les observateurs ont eu affaire. Des informations sur le lieu de travail, comme le nombre des travailleurs (hommes et femmes) et le rapport des jeunes travailleurs aux travailleurs enfants, doivent être obtenues et convenablement enregistrées. Dans la collecte de l'information, les observateurs sont guidés par les

indicateurs qui ont été approuvés dans les directives opérationnelles relatives à l'observation et au suivi du TE.

Il importe que les données soient enregistrées aussi exactement et de manière aussi détaillée que possible afin d'éviter toute confusion à un stade ultérieur. Si les observateurs ne sont pas en mesure d'obtenir l'information, ils doivent en indiquer les raisons par écrit afin de préparer la visite suivante en conséquence.

L'établissement des rapports

L'établissement du rapport consacré à la visite comporte la transmission du rapport d'observation et de suivi, y compris les informations relatives aux actions menées et aux recommandations formulées, à l'organisme désigné pour traiter l'information et pour agir en fonction de celle-ci en cas de nécessité. Il importe que cette information soit transmise aussitôt que possible afin d'éviter les retards dans l'action envisageable ou la perte d'informations. Il existe différents types d'arrangements administratifs que l'on peut utiliser pour traiter et gérer l'information en fonction du secteur et du type d'activité d'observation et de suivi. Si l'ensemble du processus d'observation et de suivi est administré grâce à un système d'observateurs extérieurs, le traitement et l'analyse immédiats de l'information sont menés dans le cadre du système d'observation et de suivi établi à cet effet. Si l'observation et le suivi sont menés grâce à des équipes multisectorielles comportant des inspecteurs du travail, une entité chargée de traiter l'information devra être choisie par les parties en question. Cette entité pourra être un bureau d'échange ou une unité de coordination comportant des représentants de ceux qui participent à la surveillance, au suivi et à l'orientation.

Des procédures semblables peuvent exister dans l'observation et le suivi centrés sur la communauté. Dans l'économie rurale non structurée, l'information est soit collectée par un fonctionnaire de l'administration locale affecté à cet effet, soit transférée à un organisme désigné. Le transfert d'information peut être conduit par des enseignants lorsqu'il est possible de corréler l'information sur le TE avec les registres de la fréquentation scolaires.

Résultat et produit de l'étape 6

Les observateurs ont procédé à un compte rendu interne final de la visite qui inclut l'examen des conclusions initiales et de l'action de suivi nécessaire.



IV.

La phase de suivi

Veiller à ce que l'information recueillie soit crédible, précise, accessible et utilisée pour l'action

■ Introduction

La phase de suivi est censée garantir que l'information recueillie grâce à l'observation et au suivi du TE sera analysée et utilisée activement pour l'orientation vers la prestation de services, l'amélioration de la politique générale, la planification sociale et la mise en application de la législation sur le travail des enfants.

Les principales étapes de la phase de suivi sont les suivantes :

- Étape 1 : Pistage des travailleurs enfants, afin de vérifier que des services leur ont été proposés**
- Étape 2 : Contrôle qualité et vérification**
- Étape 3 : Apport de données pour la mise en application des lois**
- Étape 4 : Diffusion et analyse de l'information**
- Étape 5 : Apports à la législation, aux politiques et à la planification sociale**

■ Étape 1 : Le pistage des travailleurs enfants

Pourquoi devez-vous passer par cette étape ?

Le pistage, qui fait partie du processus d'observation et de suivi du TE, est impératif pour la vérification de la situation de l'enfant.

L'un des objectifs de l'observation et du suivi du TE consiste à s'assurer que les travailleurs enfants identifiés grâce à cette démarche reçoivent une aide et se voient offrir des solutions de remplacement plus satisfaisantes. Ce processus doit permettre de suivre chaque travailleur enfant à partir du moment où il est identifié jusqu'à la résolution du problème.

Le mécanisme de pistage

Un mécanisme de pistage actif garantit qu'une action appropriée a été menée et que l'information sur cette action est enregistrée et disponible et supporte l'examen.

L'information issue du pistage peut aussi être utilisée pour évaluer l'impact de l'observation et du suivi du TE et des interventions connexes contre le travail des enfants, car

elle génère des données sur les résultats des interventions sur les lieux de travail. Celles-ci peuvent inclure une évaluation des données portant sur le nombre des travailleurs enfants identifiés, les types de services qui leur ont été proposés et le degré de réussite du système d'orientation dans l'offre d'accès à l'éducation ou d'autres services.

Les bases de données combinant les informations sur les lieux de travail obtenues grâce à l'observation et au suivi du TE et les informations émanant d'écoles et d'autres sites de services peuvent être utilisées pour le pistage individuel des filles et des garçons. La base de données peut recevoir l'information émanant des écoles et autres prestataires de services et permettre de corréler l'information générée par des sources différentes, telles que les registres scolaires, les services de développement des compétences, et ainsi de suite. Dans certains cas, ces services peuvent inclure également la réadaptation psychosociale et l'intégration professionnelle.

Le pistage des travailleurs enfants peut aussi être exercé grâce à l'utilisation de plusieurs bases de données et systèmes d'information existants qui permettront de comparer les données sur l'éducation, la santé et le travail à grande échelle. Dans ce cas, on met en commun l'information sur les services proposés par différents secteurs de base aux ex-travailleurs enfants, afin d'établir où se trouvent les enfants, ainsi que leur situation actuelle.

Lier l'observation et le suivi du travail des enfants à l'école et aux services

Le processus d'observation et de suivi du TE doit être en mesure de lier l'information concernant l'enfant et sa situation depuis l'identification, à l'orientation vers la scolarisation ou d'autres services et de tracer l'enfant jusqu'à ce qu'il ait achevé ses études ou atteint l'âge légal d'admission à l'entrée dans la main-d'œuvre. Dans certains cas, ces initiatives d'observation et de suivi ont été qualifiées de « contrôles des services sociaux » afin de souligner qu'elles sont consacrées à la vérification de la prise en charge des filles et des garçons par les services d'éducation et d'aide sociale.

La réussite de l'orientation exige une coordination directe avec les prestataires de services et un suivi continu de chaque enfant dans son cycle de services de scolarité, de réadaptation ou de développement des compétences. L'objectif global consiste à s'assurer que l'orientation conduit à une meilleure situation pour l'enfant.

Plusieurs défis importants doivent être relevés :

- établir une coopération entre les différentes parties,
- définir clairement les rôles et les responsabilités,
- partager l'information (rôles, échelonnement, qualité de l'information), et
- assurer la comparabilité technique et statistique de l'information (choix des variables, information obligatoire, sources et références, etc.).

Lier l'information sur les lieux de travail et sur l'éducation

Aux niveaux national et provincial, il est utile de pouvoir comparer l'information relative aux tendances du TE et à la scolarisation des filles et des garçons. Cette information peut être utilisée à des fins d'amélioration de la politique générale et de la planification sociale. Pour que cela soit possible, l'observation et le suivi du TE doivent être en mesure de lier et d'harmoniser l'information issue de l'observation exercée sur les lieux de travail avec les données disponibles émanant des systèmes d'information sur l'éducation.

Les mécanismes d'inspection scolaire et les comités de l'éducation aux différents niveaux administratifs constituent des véhicules utiles pour analyser et accéder à l'information sur l'éducation.

Une action importante est en cours pour établir des passerelles entre l'éducation formelle et non formelle et pour assurer l'intégration des problèmes du TE dans les plans d'études scolaires. La mobilisation des enseignants, le renforcement de la participation communautaire et le développement des groupes d'études sur l'éducation sont des exemples d'interventions dans le domaine éducatif qui peuvent être directement liées à l'observation et au suivi du TE.

Au niveau local, il est important de recueillir des données auprès des écoles et d'avoir directement accès à l'information provenant de chaque école grâce à la participation des enseignants. L'information la plus pertinente est celle qui concerne la fréquentation scolaire. L'information

relative aux taux de scolarisation, d'abandon et d'achèvement des études peut également être recueillie à intervalles divers. C'est le partage de l'information sur le travail et la scolarité qui permet aux membres de la communauté ou aux autorités locales de mener des actions pour le compte des travailleurs enfants¹⁹.

Il ne suffit pas qu'un lien entre le travail et la scolarité ait été établi. Les autorités scolaires doivent être activement encouragées à assurer la participation des enfants orientés vers l'éducation et doivent recevoir de l'aide pour y parvenir grâce à des initiatives de formation pédagogique et de développement des capacités.

Il existe deux possibilités d'observation différentes dans les écoles : 1) soit l'école est observée de l'extérieur et les enseignants coopèrent et fournissent des informations pour l'opération d'observation ; 2) soit ces derniers sont des participants actifs, voire la force agissante, du processus d'observation.

Dans ce dernier cas, on parle souvent d'**observation basée à l'école** lorsque cette dernière est utilisée comme point de départ pour la collecte d'information sur le travail des enfants, qui est ensuite complétée par l'information sur le lieu de travail. La comparaison de l'information sur la fréquentation scolaire et la scolarisation avec les données relatives aux ménages donne des indications précieuses sur l'ampleur possible du problème de TE et aide à cibler les réponses appropriées. L'OIT a collaboré avec succès avec l'UNICEF au renforcement des liens entre l'éducation et l'observation et le suivi exercés sur les lieux de travail, par exemple au Bangladesh et au Pakistan²⁰.

La jeunesse peut être la force agissante derrière le changement dans la société et les enseignants peuvent aider les jeunes gens à comprendre et à promouvoir des questions de droits sociaux telles que le travail des enfants. L'initiative de l'OIT-IPEC de *Soutien des droits des enfants à travers l'éducation, les arts et les médias (SCREAM)* – une trousse d'activités multimodulaire – peut constituer un outil utile pour les éducateurs et les enseignants, qui l'emploieront dans leur action contre le TE²¹.

19 Pour des informations complémentaires sur le rôle des enseignants dans l'observation et le suivi du TE et les liens entre le contrôle des lieux de travail et l'information sur l'éducation, prière de consulter : *Child labour, An information kit for teachers, educators and their organizations* (OIT-IPEC, 2003) : <http://www.ilo.org/public/english/standards/ipecc/publ/>

20 L'UNICEF élabore actuellement une boîte à outils visant à assurer l'orientation des services publics en matière de traitement du TE qui utilise comme point d'entrée l'observation basée dans les écoles. On trouvera d'autres mises à jour dans www.unicef.org

21 La trousse SCREAM est disponible sur : www.ilo.org//scream

Figure 10 : Les rôles des enseignants dans l'observation et le suivi du TE

Rôle de l'enseignant vis-à-vis :	Dans le cadre du contrôle de l'éducation (contrôle externe)	Dans le cadre des initiatives spécifiques d'observation et de suivi (enseignants jouant le rôle d'observateurs)
des enfants	Vérifier la fréquentation, la scolarisation, l'abandon scolaire, conseiller et appuyer l'apprentissage individuel, activités extrascolaires	Dialoguer avec les filles et les garçons sur le fait qu'ils puissent être amenés à travailler, intégrer les préoccupations liées au TE dans l'éducation, prêter une attention particulière aux travailleurs enfants réadaptés
des parents	Conseils parentaux, faciliter la levée des obstacles à l'éducation (accessibilité, coût abordable, qualité et pertinence)	Visites à domicile et sensibilisation à l'utilité de l'éducation et aux effets néfastes du travail des enfants
de l'administration scolaire	Faire rapport sur l'irrégularité de la fréquentation et les enfants en danger	Fournir des informations sur la fréquentation, coopérer et coordonner la réadaptation des ex-travailleurs enfants dans le cadre de l'observation et du suivi du TE, envisager des activités particulières pour les filles et les garçons en danger
de l'inspecteur scolaire	Fournir des informations pertinentes concernant l'irrégularité de la fréquentation des filles et des garçons, ainsi qu'une liste de ceux qui sont perçus comme étant en danger Fournir des informations sur les obstacles à l'éducation (enjeux)	Faire rapport sur la collaboration entre les inspecteurs scolaires et les inspecteurs du travail, les associations de parents et la communauté à la surveillance exercée au niveau des écoles

Les sources de l'information recueillie dans les écoles

La source principale d'information dans l'observation des écoles est une simple liste de fréquentation scolaire. Si l'observation et le suivi incluent la participation des autorités scolaires à un système d'orientation actif, il peut être nécessaire de disposer d'une feuille de contrôle plus étoffée qui permettra de couvrir l'information par le détail. Habituellement, cette information est collectée de manière périodique, soit par des observateurs extérieurs du travail des enfants, soit par les enseignants eux-mêmes dans le cadre de l'équipe d'observation et de suivi. Dans un processus d'observation et de suivi intégrés, l'information sur le lieu de travail, la communauté et l'éducation est collectée et stockée dans une base de données commune, ce qui permet de recouper et d'analyser l'information à des fins diverses.

Le contrôle externe des services de l'éducation

Dans ce cas, le suivi de la scolarisation de l'enfant est assuré par une partie externe. Les enseignants et les autorités scolaires coopèrent au processus en fournissant leurs registres de fréquentation et d'abandon scolaires, ainsi que des informations concernant les ex-travailleurs enfants. Les observateurs du TE remplissent un questionnaire de contrôle scolaire qui identifie les indicateurs clés. Ils peuvent aussi suivre les services proposés aux filles et aux garçons, comme le versement d'allocations ou l'accès à des services de santé si ceux-ci sont dispensés aux ex-travailleurs enfants dans le cadre du système d'orientation.

Ce type de contrôle scolaire est souvent effectué à intervalles réguliers et fait normalement partie d'un projet spécial d'action contre le TE dans lequel les services de contrôle et d'éducation sont en liaison.

Le contrôle interne exercé par les enseignants

Si des enseignants font partie de l'équipe d'observation, ce sont eux qui remplissent les formulaires d'observation et les mettent en corrélation avec l'information issue de l'observation et du suivi recueillie sur les lieux de travail ou au sein de la communauté. Ces données sont ensuite examinées et analysées en vue d'un éventuel suivi. Tout cela s'effectue au niveau de la communauté. L'information est ensuite transmise au niveau suivant, qui peut être celui d'un service de circonscription, d'une équipe de travail sur l'éducation ou d'un comité spécial de lutte contre le TE constitué à cet effet.

L'information relative à l'enfant et à son éducation est un déterminant important de l'observation et du suivi du travail des enfants. La mise en corrélation de l'information recueillie dans les écoles avec l'information sur le TE recueillie sur les lieux d'activité constitue une manière efficace d'établir des liens entre les initiatives visant à réaliser l'éducation de base pour tous et d'éliminer progressivement le travail des enfants.

Les autres services

Le système d'orientation peut inclure d'autres services que l'éducation de base. En fonction des accords conclus et de l'extension du réseau d'orientation, les services suivants peuvent être dispensés aux enfants :

- développement des compétences et formation professionnelle ;
- programmes d'apprentissage ;
- santé et nutrition ;
- réadaptation psychosociale ;
- développement de l'entreprise ;
- activités rémunératrices et systèmes de microfinance.

Certains de ces services sont proposés aux parents des enfants qui ont été identifiés grâce aux initiatives d'observation (voir les exemples de la Figure 11). Le processus d'observation et de suivi du TE peut inclure le contrôle de ces établissements (examen de la situation et de la qualité des services proposés) et la prise en compte de l'information relative à la fréquentation des ex-travailleurs enfants. Il importe de se rappeler que l'objectif réel du

suivi ne consiste pas à évaluer les services en tant que tels, mais à s'assurer que l'enfant accède à ces services et n'est pas oublié.

Certaines initiatives d'observation et de suivi du TE ont intégré une forme de contrôle qualité destinée à vérifier que les services dispensés sont adéquats et que les enfants sont bien traités. Certains systèmes d'apprentissage traditionnels, par exemple, peuvent être très exigeants en matière de participation des enfants. De même, il peut être nécessaire de vérifier à intervalles réguliers les programmes assurant des moyens d'existence ou des activités rémunératrices ciblés sur les parents d'ex-travailleurs enfants, afin de garantir la prestation des services approuvés aux groupes cibles.

Le suivi exige une bonne coordination des initiatives entre les différents prestataires de services afin de permettre à l'enfant et à la famille d'accéder en temps utile aux services appropriés.

Scénarios possibles pour des services d'orientation coordonnés

Identification du travailleur enfant
 Évaluation de la nécessité d'une action et d'une orientation immédiates
 Évaluation du niveau d'instruction et d'autres besoins éventuels (santé, conseil psychosocial)
 Éducation de base et éducation informelle
 Apprentissage et développement des compétences

Les prestataires de services doivent être couverts par un outil de surveillance qui permettra de recueillir l'information et de l'introduire dans une base de données commune.

Résultat et produit de l'étape 1

Les enfants identifiés grâce à l'orientation et au suivi du TE bénéficient des services appropriés. Un pistage permanent garantit que les enfants ne retourneront pas à des situations de travail indésirables.

■ Étape 2 : Contrôle qualité et vérification

Pourquoi devez-vous passer par cette étape ?

Un mécanisme de contrôle qualité interne et un plan de gestion portant sur la manière d'organiser une amélioration continue du processus d'observation et de suivi du TE sont essentiels aussi bien pour vérifier la crédibilité de l'information collectée que pour améliorer la capacité d'adaptation du système à des tâches nouvelles.

La vérification, qu'elle soit interne ou externe, établit la crédibilité des demandes concernant les pratiques réelles soumises à examen. Elle aide à garantir le respect des accords et des normes.

La différence majeure entre le contrôle qualité et la vérification réside dans le fait que le contrôle qualité est une action continue pour améliorer les procédures, les mécanismes et les outils qui font partie intégrante de toute l'activité menée dans le cadre de l'observation et du suivi du travail des enfants, alors que la vérification vise avant tout à assurer l'exactitude des données.

Le contrôle qualité

Les mesures de contrôle qualité peuvent aller des examens périodiques de l'exactitude des données à différents niveaux jusqu'aux visites d'évaluation et de contrôle menées dans les zones où ont eu lieu l'observation et le suivi du travail des enfants. Dans ce dernier cas, l'information recueillie et le processus appliqué sont évalués par rapport à l'information présentée dans les rapports pertinents.

Ce processus peut aussi inclure un examen du contrôle et de la gestion des performances, avec des recommandations portant sur la manière d'améliorer l'impact et l'efficacité de l'observation et du suivi du TE. Pour une opération de ce type au niveau national, un tel examen pourra être mené sous les auspices de l'organe de contrôle existant, par exemple un comité directeur national de lutte contre le TE. Pour une initiative d'observation et de suivi du TE plus restreinte, le mécanisme de contrôle interne pourra se limiter à une vérification régulière de l'information et à une discussion organisée au sein de l'équipe de gestion/supervision sur la manière d'organiser les processus eux-mêmes.

Le contrôle qualité doit également inclure un mécanisme visant à assurer l'adéquation des méthodes de collecte des données et la qualité des données introduites dans la programmation et la politique générale.

La vérification

La vérification, qui est effectuée de manière périodique, doit être indépendante et séparée des mesures ordinaires de contrôle qualité interne.

Certaines interventions d'observation et de suivi spécifiques à de vastes secteurs qui sont liées à des questions de commerce extérieur, comme dans le cas des industries manufacturières exportatrices et de l'agriculture commerciale, peuvent exiger un système de vérification externe indépendant qui soit en mesure de démontrer l'exactitude de l'information recueillie au cours du processus d'observation et de suivi.

La vérification doit répondre à des critères de base tels que le respect de normes approuvées, la prise en compte de parties prenantes multiples, l'implication des travailleurs concernés et l'existence d'un mécanisme de dépôt de plaintes.

En bref :

- La vérification est destinée à assurer que l'information obtenue grâce à l'observation et au suivi du TE est exacte, crédible et traçable.
- La vérification fait partie de la gestion de l'observation et du suivi du TE et peut être interne ou externe.
- La vérification interne fait partie du mécanisme interne de « balances et contrepoids » et s'exerce par le canal d'une agence ou d'un département indépendants et spécifiquement mandatés. Cette entité peut être partie intégrante de la gestion globale de l'observation et du suivi du TE.
- La vérification externe est une évaluation indépendante de la crédibilité de l'information par un organe administratif indépendant, une entreprise commerciale de vérification des comptes ou un organe tripartite ou de nature similaire. Elle doit être assurée par une entité qui soit totalement autonome du cadre institutionnel de l'observation et du suivi du TE.

Résultat et produit de l'étape 2

La fiabilité de l'information recueillie et la base de l'amélioration de votre processus d'observation et de suivi ont été assurées.

■ Étape 3 : Apport de données pour la mise en application de la législation

Pourquoi devez-vous passer par cette étape ?

L'information issue de l'observation et du suivi du TE doit aussi être activement utilisée pour promouvoir la mise en application de la législation sur le TE et pour fournir des informations sur les lacunes et les problèmes liés à l'application et à l'exécution des lois existantes.

En tant que processus à partenaires multiples, l'observation et le suivi du TE promeuvent une sensibilisation générale à la législation du travail. Ils peuvent aussi favoriser et promouvoir la mise en œuvre de codes de conduite et d'accords collectifs volontaires liés au lieu de travail et à l'entreprise. Ces derniers sont souvent élaborés sous les auspices d'initiatives en rapport avec la responsabilité sociale d'entreprise.

Au niveau du lieu de travail, les équipes d'observation multisectorielles peuvent exercer un effet réel sur la connaissance des effets néfastes du TE et de la législation concernant l'emploi des jeunes et leurs conditions de travail.

L'action d'observation et de suivi du TE est basée en premier lieu sur la prévention et en second lieu sur la mise en application. Les poursuites exercées envers les contrevenants à la législation du travail interviendront en dernier recours pour garantir l'absence de TE sur les lieux d'activité, mais on devra recourir aux sanctions chaque fois qu'il en sera besoin pour assurer l'adoption d'une ligne de conduite appropriée.

En résumé, l'information recueillie au cours de l'observation et du suivi du TE peut être utilisée pour fournir des ressources :

- à la révision et à l'harmonisation des lois relatives au TE ;
- à l'application de la législation concernant les poursuites intentées aux contrevenants ;
- au renforcement de l'inspection du travail et de l'inspection scolaire ;
- à la révision de la politique et de la pratique de l'inspection du travail ;
- à l'amélioration des codes internationaux du travail et des normes supranationales ;
- à l'établissement d'un équilibre entre les stratégies de mise en application et de protection.

Résultat et produit de l'étape 3

Vous êtes en mesure de fournir des informations émanant de l'observation et du suivi du TE à des fins de mise en application de la législation.

Figure 11 : Spécimen de formulaire d'observation de la protection sociale

Information sur l'activité de protection sociale (Formulaire d'observation de la protection sociale ²²)							
Intitulé de l'activité							
Date(s) de l'observation (jour/mois/année)				Nombre de jours			
Lieu							
Classification PS, entourer le code				Agent(s) d'exécution			
Éducation formelle	1	Moyens d'existence, développement de l'entreprise, microfinance	10	1-Chef de file	2-Agents collaborateurs		
Éducation non formelle	2	Organisation des adultes, des opérateurs du secteur de la chaussure, des parents	11	SAM-MPC		SAM-CO	
Protection et promotion de la petite enfance	3	Activités de formation / services consultatifs sur la SST et le programme WISE	12	ERDA		PUNLA	
Formation professionnelle et formation à des compétences rémunératrices	4	Subdivision des activités		PNGOC		OSHC	
Formation aux compétences essentielles	5	Sensibilisation aux problèmes de TE et programmes de l'OIT-IPEC	91	TESDA		UP-CSWCD	
Activités récréatives, événements spéciaux	6	Forum public, consultation	92	IPEC-PWPM		ITGLWF	
Services sanitaires, environnementaux, nutritionnels	7	Media attention	93	BCLC, etc. spécifier :		LBL	
Conseil psychosocial	8	Recherche et documentation	94	MHO		MSWDO	
Organisation des enfants/jeunes	9	Autres (spécifier) :		OHFW			

22 Source : OIT-IPEC, Programme sous-régional de lutte contre le travail des enfants dans le secteur de la chaussure aux Philippines, 2002

■ Étape 4 : Diffusion et analyse de l'information

Pourquoi devez-vous passer par cette étape ?

La gestion de l'information implique le traitement, le stockage et l'analyse préliminaire des données émanant de l'observation et du suivi du TE, ainsi que leur transmission à des niveaux administratifs supérieurs. À partir de là, l'information peut être utilisée dans les processus de prise de décisions et de planification sociale.

Dans l'observation et le suivi du TE, les données recueillies seront probablement de deux sortes :

1. **L'information quantitative** sur l'incidence du TE et le nombre des filles et des garçons qui ont été orientés vers des activités correctives, comme la scolarisation.
2. **L'information qualitative** qui révèle les lacunes ou les faiblesses dans des domaines fondamentaux, tels que la SST sur les lieux d'activité et les attitudes des employeurs/parents concernant le TE, ainsi que son observation et son suivi.

Dans la phase de suivi, la gestion de l'information peut inclure certains (ou la totalité) des éléments suivants :

- traitement de l'information, analyse préliminaire et préparation en vue de son utilisation ;
- apports à la formulation de réponses au TE et à la détermination des objectifs ;
- identification et formulation d'indicateurs du TE en vue de déterminer des cibles ;
- apports à la surveillance stratégique et au suivi de l'impact ;
- apports à la recherche et à l'analyse ;
- apports à la planification sociale et au développement nationaux (examinés au cours de l'étape 5).

Le traitement de l'information

Le traitement de l'information proprement dit consiste à introduire et à stocker l'information, de manière opportune et rentable, dans le répertoire de données sélectionné pour l'observation et le suivi du TE.

La question de la confidentialité et de l'accès à l'information doit être traitée dans le cadre de l'élaboration du processus d'observation et de suivi du TE. Des sauvegardes doivent être mises en place pour

garantir que l'information ne tombe pas en de mauvaises mains et soit utilisée aux seules fins stipulées par les accords conclus sur l'observation et le suivi du TE.

Apports à la formulation de réponses au travail des enfants et à la détermination des objectifs

Les données issues de l'observation et du suivi peuvent aussi être analysées et traitées en vue de la planification au niveau local et de la formulation de réponses au TE. Elles peuvent être utilisées pour l'examen de l'impact de l'observation et du suivi du TE et des services associés. L'information devra être examinée dans tout cadre d'échanges disponible : réunions de comités pour la protection de l'enfance ou de lutte contre le travail des enfants, bureaux de planification sociale et de développement, comités de voisinage ou de village, etc.

Identification et formulation d'indicateurs du travail des enfants en vue de déterminer des cibles

L'observation et le suivi du TE peuvent aider à définir les difficultés liées à la collecte de données concernant différentes formes de TE. L'analyse de l'information peut également contribuer à l'étude et à la connaissance de la nature du TE et de ce fait jouer un rôle actif dans la détermination de priorités pour le développement social national.

Apports à la surveillance stratégique et au suivi de l'impact

Une fois que l'efficacité de la stratégie nationale retenue a été évaluée, les données résultant de l'observation et du suivi du TE peuvent être utilisées, entre autres instruments et outils statistiques, pour une évaluation approfondie de l'impact exercé sur la vie des filles et des garçons. En principe, les mécanismes de suivi qui font partie de l'observation et du suivi du TE peuvent fournir des informations sur chaque enfant jusqu'à l'âge légal d'admission à l'emploi. Avec l'appui complémentaire d'outils de recherche et d'évaluation spécifiques, comme les études de traçabilité et les études longitudinales, on peut obtenir un tableau plus précis des caractéristiques et des effets des interventions contre le TE au niveau de la famille et des individus.

Apports à la recherche et à l'analyse

Les données recueillies par l'observation et le suivi du TE sur l'incidence et les tendances du TE peuvent orienter utilement les chercheurs sur les questions sociales. Elles peuvent indiquer de nouveaux secteurs du TE à soumettre à la recherche. L'information provenant de l'observation et du suivi du TE peut être utilisée pour combler les lacunes existant dans les connaissances sur le TE. Après que le processus d'observation et du suivi du TE a fonctionné sur plusieurs cycles de collecte de données (de préférence pendant quelques années), il peut constituer la base d'une analyse à long terme sur l'ampleur et les impacts social et économique du TE.

Les données (ou une sélection d'indicateurs) de l'observation et du suivi du TE peuvent être intégrées dans les sources de données nationales existantes, parmi lesquelles les enquêtes sur la mesure des niveaux de vie ou les systèmes d'information sur le marché de l'emploi. Grâce à ce processus, elles pourront fournir des informations utiles pour l'analyse macro-économique qui contribueront à la réduction de la pauvreté.

Résultat et produit de l'étape 4

L'information recueillie grâce à l'observation et au suivi du TE a été rendue disponible en vue de la planification, de l'exécution et de l'évaluation de diverses activités de lutte contre le travail des enfants.

■ Étape 5 : Apports à la législation, aux politiques et à la planification sociale

Pourquoi devez-vous passer par cette étape ?

L'information obtenue grâce à l'observation et au suivi du TE peut être utilisée pour évaluer l'impact de différentes réponses au TE. Elle peut aider à atteindre les objectifs du TE souhaités et à élaborer des politiques claires, intégrées et coordonnées au niveau national.

Diffuser les données de l'observation et du suivi du TE

Au niveau national, la phase de suivi comporte la diffusion des données de l'observation et du suivi du TE provenant du niveau local et de celui de la circonscription en direction de la planification nationale et de l'élaboration de politiques générales. Cette information peut être anecdotique et provenir de l'observation et du suivi du TE à petite échelle dans un secteur spécifique, mais il peut aussi s'agir d'une information très précise et actualisée périodiquement résultant d'un processus permanent à grande échelle. Dans les deux cas, les données peuvent être utilisées pour mettre en lumière les lacunes existant dans les lois et les politiques et constituer la base de la planification sociale au niveau national, y compris la budgétisation des ressources destinées à l'action contre le TE ou à des initiatives en matière d'éducation.

L'information provenant de l'observation et du suivi du TE peut être utilisée pour obtenir l'appui de bailleurs de fonds à des projets spécifiques et pour renforcer les mécanismes de coopération et de coordination entre les services gouvernementaux dans leur action contre le TE.

L'observation et le suivi du TE contribuent à la compréhension de l'ampleur et des causes du TE et peuvent constituer un atout utile dans l'élaboration d'objectifs stratégiques pour les programmes nationaux visant à l'élimination du TE.

Au niveau national, elles peuvent également apporter une contribution effective à la planification sociale et aux systèmes de surveillance de la pauvreté, tels ceux qui sont utilisés pour les documents stratégiques de réduction de la pauvreté et les bilans communs de pays conduits par les Nations Unies. Grâce à l'utilisation active d'une information suffisamment détaillée (région/localité, profession, conditions et horaires de travail, niveau d'instruction, genre, etc.), les responsables de la détermination des objectifs de politique générale et de l'accompagnement des interventions dans le cadre des programmes peuvent mieux cibler les réponses au TE et leur attribuer des priorités.

Résultats et produit de l'étape 5

L'information recueillie grâce à l'observation et au suivi du TE a été rendue disponible pour l'élaboration de lois, de politiques et de la planification sociale.



V.

Conclusion

Récapitulation des éléments et questions essentiels concernant l'observation et le suivi du TE

Chaque situation du TE étant spécifique, l'observation et le suivi du TE conçus pour la traiter auront une composition spécifique. Il est clair qu'il n'existe aucun modèle unique qui puisse convenir à chaque situation. Ces principes directeurs sont destinés à proposer une ressource pratique couvrant les nombreuses activités qui constituent l'observation et le suivi du TE et la manière dont elles s'imbriquent. Il incombe aux responsables de la conception et de la mise en œuvre de l'observation et du suivi du TE de rechercher les partenariats les plus productifs, de créer les liens les plus efficaces et de choisir les outils appropriés pour l'application du modèle présenté ici.

L'objectif immédiat de l'observation et du suivi du TE consiste à identifier les filles et les garçons soumis au TE et à les y soustraire. Il s'agit d'un processus actif qui comporte des observations directes régulières et continues visant à identifier les travailleurs enfants et à déterminer les dangers auxquels ils sont exposés. Il comporte également l'orientation des enfants vers des services, la vérification de leur retrait et leur suivi ultérieur destiné à leur assurer le bénéfice de solutions de substitution satisfaisantes. L'observation et le suivi du TE s'efforcent de couvrir tous les enfants vivant dans une zone géographique donnée et sont étroitement liés à l'offre d'une éducation de base et à la protection des jeunes travailleurs contre les dangers.

Dans un sens plus large, l'observation et le suivi du TE sont un processus d'intégration de l'action contre le TE à tous les niveaux administratifs. L'attention est notamment concentrée au niveau local, car c'est au sein des communautés qu'a lieu le TE et que des services effectifs comme la scolarisation sont mis à la disposition des enfants. L'observation et le suivi du TE :

- soutiennent l'action d'élimination du TE au-delà des interventions de l'IPEC ;
- aident à coordonner l'action visant à identifier et à prêter assistance aux travailleurs enfants ;
- promeuvent l'utilisation des ressources locales et l'allocation de fonds à la lutte contre le TE ;

- organisent la communauté, les organismes gouvernementaux, les employeurs, les employeurs et tous les partenaires sociaux pour observer les effets négatifs du TE et réagir de manière organisée dans le meilleur intérêt de *l'enfant*.

De plus, en tant qu'intervention coordinatrice fondée sur la collecte et l'utilisation active de l'information relative au TE, ils font partie intégrante de la stratégie globale de l'IPEC et appuient directement l'application des conventions nos 138 et 182 de l'OIT relatives au TE.

L'observation et le suivi du TE doivent s'exercer dans un cadre plus large de protection de l'enfance et lui apporter leur contribution. Il est important que les interventions contre le TE soient considérées dans le contexte du développement économique local et des mesures de lutte contre la pauvreté.

L'observation et le suivi du TE établissent une liaison active entre l'identification des travailleurs enfants et les prestataires des services appropriés. L'information qui est collectée grâce au processus d'identification peut également être utilisée pour évaluer la situation et les tendances effectives du TE. Les carences qui se révèlent dans les services disponibles et les problèmes rencontrés peuvent aussi avoir une utilité dans une perspective de planification sociale à différents niveaux administratifs.

Récapitulation du modèle d'observation et de suivi du TE

L'observation et le suivi du TE comportent l'identification et l'orientation des travailleurs enfants grâce à l'établissement d'un cadre de partenariats et à un processus multisectoriel coordonné. Le **cadre** de l'observation et du suivi du TE est constitué par l'association des partenaires et les accords conclus entre ceux-ci. Il encourage l'engagement et le partage régulier de l'information entre ceux qui peuvent contribuer à l'élimination du TE. Le **processus** d'observation et de suivi du TE se compose des procédures et des outils qui

permettent de mettre correctement en œuvre l'observation et le suivi.

Avant que le travail d'observation et de suivi puisse démarrer, il est important de : 1) préparer cette activité et 2) concevoir, tester et valider le modèle d'observation et de suivi du TE. Ces deux étapes ont pour résultat un modèle d'observation et de suivi qui comporte deux phases : 1) l'observation et 2) le suivi.

Le **stade préparatoire** garantit que les conditions nécessaires à l'observation et au suivi sont réunies et que le processus sera conçu et élaboré de manière à être réalisable et à refléter les capacités institutionnelles et les politiques locales.

Le **stade de la conception, de la mise à l'essai et de la formation** permet de s'assurer que les outils d'observation et de suivi ont été correctement conçus et que les personnes concernées possèdent les compétences et les capacités requises pour gérer et conduire les activités effectives de surveillance, de suivi et d'orientation. La conception et la mise à l'essai du processus d'observation et de suivi du TE doivent être consultatives, participatives et fondées sur un accord commun de toutes les parties concernées.

Au cours de la **phase d'observation** ont lieu les visites sur les lieux de travail, ainsi que l'orientation vers les écoles et autres sites de services. La surveillance est exercée par des équipes d'observation à compétences multiples qui sont sélectionnées en vue de cette tâche et dont les rôles, les responsabilités et les procédures sont établis.

Au cours de la **phase de suivi**, l'information obtenue grâce à la surveillance exercée est rendue disponible en vue de son utilisation. Les filles et les garçons soustraits au TE sont activement surveillés afin que le suivi dont ils sont l'objet leur permette de disposer de solutions de substitution au travail des enfants.

L'observation et le suivi du TE sont des activités continues, qui se répètent sur une base régulière. A mesure que s'atténue la situation en matière de TE, ils sont censés diminuer en intensité et s'intégrer progressivement dans les fonctions de protection sociale de l'État.

Les caractéristiques d'une observation et d'un suivi du TE réussis

L'expérience a montré qu'il existe plusieurs caractéristiques communes dans l'observation et le suivi du TE pour l'application réussie du modèle présenté dans ces Principes directeurs. Les conditions suivantes peuvent être considérées comme nécessaires :

- **Largeur du champ d'application** : le champ d'application de l'observation et du suivi du TE doit être aussi large que possible, que ce soit géographiquement ou sous l'angle du TE qui est visé (économie structurée et non structurée, agriculture, travail illicite, etc.). Cela permet de suivre les enfants et règle le problème de la mobilité et de la migration de groupes cibles d'un lieu à un autre.
- **Implication de la communauté locale** : l'observation et le suivi du TE opèrent au niveau local, couvrent les sites d'activités et de services et comportent un système d'orientation pour l'accès aux services. La chaîne d'action de l'observation et du suivi du TE – identification, évaluation, orientation, retrait, rapports et vérification – peut contribuer à une action immédiate contre le TE au niveau local tout en influençant les politiques et les pratiques aux niveaux intermédiaire et national. Elle atteint sa plus grande efficacité quand elle est établie dans le cadre d'une consultation participative à base communautaire prenant en considération les différences existant entre les cultures, les traditions et les rôles de genre des filles et des garçons.
- **Mandat légal** : l'observation et le suivi du TE possèdent un mandat légal et opèrent sous l'autorité et la supervision de l'administration locale ou de l'inspection du travail. Cela implique une division du travail clairement établie entre les services chargés de l'application de la loi, les départements gouvernementaux concernés par l'éducation et la protection sociale et les arrangements volontaires.
- **Engagement politique** : l'observation et le suivi du TE atteignent à leur maximum d'efficacité quand ils sont intégrés et utilisés à l'intérieur du système de gouvernance. Il est donc primordial que les organismes administratifs clés responsables des activités de lutte contre le TE conduisent le processus d'élaboration de l'observation et du suivi du TE.

- **Pertinence par rapport aux politiques :** l'observation et le suivi du TE sont liées à la politique et à l'action nationales contre le TE. Pour qu'ils soient appréciés à leur juste valeur, leur utilité et leur pertinence par rapport à la politique, à la mise en application et à l'action nationales contre le TE doivent être comprises par tous les partenaires. Ils doivent être liés aux priorités de la politique nationale, telles les stratégies de réduction de la pauvreté, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les initiatives semblables visant à susciter des changements politiques et législatifs à l'échelle nationale.
- **Clarté des rôles et des responsabilités :** les institutions qui ont affaire aux activités de gestion et de surveillance des lieux de travail et qui font partie du système d'orientation ont à remplir des tâches spécifiques. Il importe que ceux qui participent à l'observation et au suivi du TE aient connaissance de ces tâches et qu'il existe un accord spécifique qui oriente le fonctionnement de ce processus.
- **Durabilité :** l'observation et le suivi du TE doivent être durables sur le plan de la complexité technique, des besoins en ressources humaines et des coûts. Le processus d'élaboration de l'observation et du suivi du TE et de son utilisation en tant que système doit être basé sur une compréhension approfondie des objectifs clés de la poursuite et de l'institutionnalisation de l'observation et du suivi du TE, ce qui exige un engagement et des ressources assurés à long terme.
- **Potentiel de reproduction et de passage à une échelle supérieure :** les objectifs globaux de la phase « développementale » de l'observation et du suivi du TE consistent à établir un partenariat pour la surveillance, à élaborer des outils et des mécanismes opérationnels de surveillance et à tester le degré de rentabilité et de faisabilité de l'observation et du suivi du TE dans la perspective de l'objectif visé. La conception technique de l'observation et du suivi doit s'attacher, sur un mode novateur, à des solutions efficaces mais simples en matière de collecte et de traitement des données et utiliser ces options, dans toute la mesure du possible, pour acquérir des avantages financiers et techniques.
- **Viabilité des systèmes de collecte de l'information :** plutôt que de créer un nouveau système, l'observation et le suivi du TE doivent être basés sur les systèmes de collecte de l'information existants. Ils doivent à la fois s'appuyer sur le renforcement des capacités de surveillance ou d'inspection disponibles aux niveaux local, régional et national, et contribuer à ce renforcement. Toute l'information collectée doit être traitée de manière telle que la confidentialité de l'information soit assurée.
- **Transparence :** Pour que l'observation et le suivi du TE soient crédibles, ils doivent être basés sur des principes de bonne gouvernance et de transparence. Cela implique l'existence d'un processus ouvert de responsabilisation et de moyens de vérification des données et des records. La vérification des données émanant de l'observation et du suivi du TE peut être menée grâce à la vérification aussi bien interne qu'externe.

Enfin, l'élément le plus important de l'observation et du suivi du TE demeure **l'enfant**. Ce type d'activité, lorsqu'il réussit, maintient toujours l'enfant au centre du processus.

L'observation et le suivi du TE ne doivent jamais devenir des fins en soi. Dans ce qu'ils ont de meilleur, ils constituent un mécanisme simple grâce auquel les personnes et les institutions concernées par le TE identifient les enfants et les aident à accéder à des services qui peuvent améliorer leur bien-être et leur offrir des solutions de substitution préférables au travail. C'est pour cette raison que l'observation et le suivi du TE interviennent essentiellement au niveau local, là où se trouvent les enfants et les services.



VI.

Annexes

Annexe A : Études de cas

■ Économie structurée

■ Cas 1. Bangladesh

Projets de l'OIT : mémorandum d'accord BGMEA/OIT/UNICEF (1996-2002²³) et projet de déclaration de l'OIT « Une approche de partenariat visant à améliorer les relations professionnelles et les conditions de travail dans l'industrie du vêtement au Bangladesh » (2003-2005)

Focalisation du projet	Projet d'observation et de suivi centré sur un seul problème
Type	Surveillance des lieux de travail en liaison avec les services de l'éducation
Niveau	Local
Secteur professionnel	Industrie du vêtement
Partenaires, structure et composition	La structure de surveillance se compose de douze équipes composées chacune de quatre personnes : un inspecteur du travail du gouvernement du Bangladesh, un observateur de l'Association des fabricants et exportateurs de l'industrie de l'habillement du Bangladesh (BGMEA) et deux observateurs des projets d'action contre le TE (OIT). Des enseignants et des membres d'ONG participent au système d'orientation.
Description et procédures d'observation	<p>La structure de surveillance est conçue pour améliorer de manière continue l'application de la législation nationale et des bonnes pratiques internationales dans les usines, sur la base d'une liste de vérification conçue pour préparer des plans d'amélioration des lieux de travail à l'intention des entreprises membres de la BGMEA qui se sont portées volontaires pour participer. Le processus de surveillance combine les visites d'usines et la surveillance des services dispensés aux filles et aux garçons qui ont été découverts par les équipes de surveillance et orientés vers les services de l'éducation.</p> <p>Le projet surveille environ 2500 usines (100 usines par mois) et 350 écoles (chacune étant visitée une fois par mois).</p> <p>Grâce à une série de visites d'usine, les équipes d'observation aident les directeurs d'usine à déceler les problèmes qui devront être traités par le plan d'amélioration des lieux de travail et à évaluer les progrès réalisés. Les observateurs mènent des visites inopinées dans les usines. Si l'on identifie des travailleurs enfants dont le retrait apparaît nécessaire, les observateurs activent un processus d'orientation selon lequel des membres d'ONG préalablement identifiés sont appelés à se rendre dans l'usine et à veiller à ce que l'on prenne soin des enfants et à ce que leur scolarisation soit assurée.</p>

23 Ce que l'on appelle le « projet du BGMEA » a connu plusieurs phases, et plusieurs bailleurs de fonds, entre 1996 et 2002. Pour des informations complémentaires, prière de contacter l'OIT-IPEC.

Focalisation du projet	Projet d'observation et de suivi centré sur un seul problème
Description et procédures d'observation	<p>Si un enfant est identifié dans une usine à l'extérieur de la ville métropolitaine de Dhaka, les observateurs sont chargés de le ramener chez lui et de noter l'adresse de son domicile. L'observateur transmettra cette information aux agences partenaires qui coopèrent au système d'orientation et dont la responsabilité consiste à trouver un système éducatif approprié à l'enfant.</p> <p>Les observateurs visitent les écoles participantes une fois par mois afin de suivre les filles et les garçons qui ont été identifiés au cours du processus de surveillance. Les observateurs scolaires participent au processus : ils effectuent des visites périodiques dans les écoles et évaluent les besoins en formation professionnelle pour les enfants et en microcrédit pour les familles des enfants. Les liens existant entre le projet d'action contre le TE et la formation professionnelle et les projets de microcrédit répondent de manière holistique aux problèmes de TE.</p> <p>L'information recueillie aux différents stades – identification et retrait des travailleurs enfants du lieu de travail, inscription d'enfants dans des écoles gérées par des ONG, offre de formations professionnelles aux enfants et de microcrédit à leurs familles, et situation des enfants après l'achèvement de la formation professionnelle – est introduite dans une bases de données gérée par le projet.</p>
Gestion de l'information (Outils, collecte, rapports, vérification)	<p>La surveillance et la vérification des lieux de travail et des écoles sont assurées par des contrôles menés par les observateurs et par des discussions avec les travailleurs, les superviseurs et les administrateurs, ainsi qu'avec les enseignants. Un questionnaire est utilisé pour chaque type d'observation.</p> <p>L'information recueillie par les observateurs à partir des questionnaires est introduite dans une base de données gérée au niveau central par le projet principal. Les observateurs du TE préparent des rapports hebdomadaires conformément aux instructions émanant de la direction du projet. Sur la base de ces rapports explicatifs hebdomadaires, des rapports d'observation mensuels sont préparés et incorporés trimestriellement à un rapport de synthèse. La même information est utilisée pour la coordination des initiatives d'orientation et pour le travail en réseau avec les organismes partenaires.</p> <p>Une base de données a été constituée pour enregistrer les résultats et la progression du projet. Les progrès réalisés par les usines de vêtements sont évalués par les observateurs au cours de leurs visites de suivi menées dans le cadre des plans d'amélioration des lieux de travail et enregistrés dans la base de données dans les domaines thématiques suivants : emploi, conditions de travail et services d'aide sociale, sécurité et santé au travail, relations professionnelles/dialogue social, et systèmes de gestion.</p>
Genre	<p>Au moins un des observateurs du TE attachés au projet doit toujours être une femme.</p> <p>L'information est ventilée par genre.</p>
Points forts	<p>Expérience accumulée en matière d'observation professionnelle, de développement des capacités et de formation, documentation des méthodologies et outils utilisés, implication directe des propriétaires d'usines et des travailleurs.</p>
Faiblesses	<p>Faible implication des pouvoirs publics, coûts élevés, complexité et difficulté de la coordination, défaut de capacités en matière d'inspection du travail.</p>
Durabilité	<p>La participation d'un nombre représentatif de propriétaires d'usines, administrateurs et travailleurs dans les divers domaines thématiques couverts par le projet facilite la durabilité. Toutefois, les pouvoirs publics ne sont que modérément impliqués. Le processus n'est pas intégré dans la gouvernance et sa poursuite sera coûteuse si un engagement commun envers cette cause n'est pas maintenu.</p>

Cas 2. Turquie

Projet OIT-IPEC: Programme de pays de la Turquie – Programme intégré pour l'élimination des PFTE dans certaines zones industrielles d'Izmir. Date de début : janvier 2000.

Focalisation du projet	Composante d'un projet d'action contre le travail des enfants
Type	Surveillance des lieux de travail en liaison avec les services de l'éducation
Niveau	Local/circonscription/national
Secteur	Les pires formes de travail des enfants dans des zones industrielles choisies
Partenaires, structure et composition	<p>La surveillance et l'orientation vers les services sociaux au niveau local sont conduites grâce aux opérations de deux unités spécifiques : les unités d'observation des lieux de travail et d'appui social.</p> <ol style="list-style-type: none"> Unité d'observation des lieux de travail : les partenaires sont des inspecteurs du travail (Ministère du Travail et de la Sécurité sociale-MTSS), des employeurs, des travailleurs, des enseignants (Ministère de l'Éducation nationale-MEN), des universités, des ONG, des membres de la communauté, des municipalités. Unité d'appui social : les partenaires sont des coordonnateurs sociaux, des travailleurs sociaux, des sociologues, des bénévoles (étudiants des départements de l'éducation, de sociologie et de psychologie de deux universités) et des enseignants. <p>Au niveau intermédiaire, les partenaires sont : le Conseil de l'inspection du travail du MTSS, des syndicats, des organisations d'employeurs, des ONG, des municipalités, etc.).</p> <p>Au niveau national, les partenaires sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> L'unité de lutte contre le TE du MTSS ; Le Comité de pilotage national : MTSS (Conseil de l'inspection du travail), OIT, syndicats, Confédération des commerçants et artisans de Turquie, ministère d'État (Direction générale des services sociaux et de la protection de l'enfance), MEN, UNICEF (observateur) ; Le Conseil consultatif national.
Description et procédures d'observation	<p>L'observation et le suivi du TE s'exercent grâce aux deux unités mentionnées, l'unité d'observation des lieux de travail étant responsable de l'identification des travailleurs enfants et du processus d'amélioration des lieux de travail, alors que l'unité d'appui social héberge les enfants orientés et leur dispense les services appropriés.</p> <p>Les tâches de l'équipe d'observation et de suivi des lieux de travail :</p> <ol style="list-style-type: none"> Tâches préparatoires : identification des partenaires, risques professionnels primaires, groupes cibles, réglementations nationales et conventions de l'OIT appropriées. Observation : améliorer les conditions de travail sur les lieux d'activité, inspection et surveillance, orientation des enfants et des parents vers l'unité d'appui social, former des groupes cibles, déterminer des mesures visant à améliorer les conditions de travail sur les lieux de travail. Suivi : inspection et surveillance garantissant que les mesures proposées sont exécutées, que les filles et les garçons soustraits au travail n'y retournent pas et que de nouveaux travailleurs enfants ne sont pas employés.

Focalisation du projet	Composante d'un projet d'action contre le travail des enfants
Description et procédures d'observation	<p>Les tâches de l'unité d'appui social : conseiller les filles et les garçons/les parents, orienter les enfants vers des examens médicaux, formation et sensibilisation, mise en œuvre de mesures d'atténuation de la pauvreté, activités rémunératrices de substitution (par exemple orienter les parents/frères ou sœurs plus âgés vers des cours de formation professionnelle de courte durée), organiser des activités sociales et culturelles pour les enfants, édifier une base de données sociales (niveau de scolarisation, nombre d'enfants dans les familles, etc.), surveillance, établissement de rapports.</p> <p>L'information provenant des deux unités est mise à la disposition des acteurs de niveaux intermédiaire et national en vue de les conseiller, d'élaborer des politiques générales, de proposer des mesures juridiques d'ordre technique, d'établir des rapports et de préparer des documents qui seront diffusés auprès d'organismes apparentés, comme le Comité directeur national et le Conseil consultatif national de lutte contre le TE en Turquie.</p> <p>Le projet a porté sur plus de 4900 lieux de travail de la province d'Izmir, a vérifié la présence de TE sur ces lieux et les a inclus dans un programme d' « amélioration des lieux de travail » conçu pour éliminer le TE.</p>
Gestion de l'information (Outils, collecte, établissement de rapports, vérification)	<p>L'unité d'observation des lieux de travail constitue une base de données technique à partir de la visite de ces lieux et utilise des formulaires de surveillance pour enregistrer l'information. L'information recueillie auprès de l'unité d'observation des lieux de travail et de l'unité d'appui social est transmise à un coordonnateur technique qui fait périodiquement rapport au niveau national.</p> <p>Les dossiers de tous les garçons et les filles sont conservés au Centre d'appui social. Les informations personnelles et les informations concernant les familles sont recueillies.</p>
Genre	N'est pas traitée spécifiquement, mais l'information est ventilée par genre.
Points forts	<p>Empêche d'autres enfants d'entrer sur les lieux de travail (grâce à une surveillance des lieux de travail mettant l'accent sur la prévention), évite la « migration » des filles et des garçons soustraits au travail vers des emplois plus dangereux, non déclarés et/ou plus mal payés (grâce à la surveillance exercée par l'unité d'appui social). Coordonne et institutionnalise les liens entre les lieux de travail et l'orientation vers les services sociaux et assigne des tâches clairement définies à tous les partenaires.</p> <p>Confère un rôle important au ministère du Travail par le canal de l'unité de lutte contre le TE et souligne le rôle des inspecteurs du travail dans la lutte contre le TE.</p>
Faiblesses	Manque de documentation sur la méthodologie de collecte de données.
Durabilité	Souligne l'institutionnalisation du système comme partie intégrante de la gouvernance.

■ Économie non structurée

■ Cas 1. Bolivie, Équateur et Pérou

Projet de l'OIT-IPEC : Prévention et élimination du TE dans les petites exploitations minières en Amérique du Sud (Bolivie, Équateur et Pérou). Date de début : mai 2000.

Focalisation du projet	Composante d'un projet de lutte contre le travail des enfants
Type	Surveillance exercée par des groupes communautaires
Niveau	Local/circonscription/national
Secteur	Petite exploitation minière
Partenaires, structure et composition	<p>Au niveau local est constitué un Comité mixte de surveillance du TE, qui comprend le personnel engagé au titre du projet et des représentants des services sanitaires et éducatifs locaux, des municipalités, ainsi que des familles, des organisations communautaires, des coopératives minières et des entreprises. Au niveau national, l'équipe de surveillance mixte comporte le personnel du projet et des inspecteurs du travail, ainsi que des observateurs locaux qui ont joué un rôle clé dans la surveillance au niveau local. A un niveau institutionnel supérieur, on trouve un Comité national composé de représentants des ministères du Travail, de l'Éducation, de la Santé, de l'Énergie et des Mines, des Femmes et du Développement social : celui-ci fait également partie du Comité directeur national de lutte contre le travail des enfants.</p>
Description et procédures d'observation	<p>La surveillance au niveau local est effectuée périodiquement grâce à des observations et à des entretiens. Le Comité mixte local identifie les travailleurs enfants, sensibilise, vérifie et rapporte ses conclusions au Comité mixte de surveillance, qui, grâce à un suivi périodique (observation régulière et entretiens), informe, recommande et fait rapport au Comité national et au Comité directeur national de lutte contre le travail des enfants, ainsi qu'à d'autres organismes. Ces organismes travaillent à améliorer les services mis à la disposition des travailleurs enfants et à offrir des solutions de substitution aux travailleurs enfants et à leurs familles. Dans certains cas, ils peuvent même imposer des sanctions.</p> <p>L'« observation des lieux de travail » est combinée avec le « suivi », qui permet de vérifier que les filles et les garçons ont eu accès à des services (éducation, santé et activités liées à des projets).</p> <p>Des consultants ont été engagés dans chacun des trois pays afin d'aider à l'adaptation du concept global d'observation et de suivi du TE aux spécificités et aux besoins de chaque pays. Les coordonnateurs nationaux ont tenu plusieurs réunions avec les autorités afin de les impliquer dans l'élaboration d'un cadre national pour l'observation et le suivi du TE. Au niveau communautaire, tous les programmes de services sociaux des communautés choisies ont intégré une composante visant à mettre au point des mécanismes d'autorégulation et de surveillance du TE.</p>

Focalisation du projet	Composante d'un projet de lutte contre le travail des enfants
Description et procédures d'observation	<p>Au Pérou, après la signature d'un accord interministériel pour la mise en œuvre de l'observation et du suivi du TE dans le secteur minier, la proposition d'observation et de suivi du TE a été examinée lors d'ateliers organisés avec les responsables nationaux appartenant aux ministères du Travail, de la Promotion féminine et du Développement humain (PROMUDEH), de l'Énergie et des Mines, de l'Éducation et de la Santé, afin de veiller à ce qu'une approche participative préside à l'établissement du modèle. Une formation relative à la mise en œuvre de l'observation et du suivi du TE dans les mines a été dispensée aux observateurs désignés (trois par ministère : Éducation, PROMUDEH, Travail, Énergie et Mines). De plus, un atelier a été organisé dans la communauté minière afin d'examiner un système de surveillance et de vérification au niveau local, et deux comités locaux (à Mollehuaca et La Rinconada) ont été constitués et ont reçu une formation.</p> <p>En Équateur, le ministère du Travail et des Ressources humaines a créé, par accord ministériel, un Système national d'inspection et de surveillance du TE, qui relève de la compétence du ministère du Travail. Le travail d'inspection a commencé dans le secteur de la culture de la banane. Des discussions sont en cours pour que le secteur minier y soit inclus. Au niveau local, des accords ont été conclus avec la Coopérative de Bella Rica, qui réunit toute les sociétés minières de Bella Rica, afin de signaler les cas de TE dans l'industrie minière et de prévenir l'implication d'autres enfants dans celle-ci. Une base de données et des outils d'accompagnement destinés à la collecte d'informations ont été créés.</p> <p>En Bolivie, la sous-commission des mines a défini un « modèle national ». Le processus a commencé avec la mise en œuvre de la campagne, la formation d'intervenants locaux et l'élaboration de questionnaires, d'une base de données et de principes directeurs.</p>
Gestion de l'information (Outils, collecte, établissement de rapports, vérification)	<p>Outils : une simple base de données (également utilisée pour les activités de suivi et les services sociaux) ; des questionnaires ; des principes directeurs, rapports, cartes et boîte à outils ont été préparés et adaptés au cours d'ateliers participatifs (ex. : guides pour l'observation et les entretiens, ensembles de données, manuels de formation).</p> <p>Une étude de base a permis d'identifier le groupe cible et de recueillir des informations sur les filles et les garçons et leurs familles, les conditions de travail, la scolarisation, la santé, et les caractéristiques familiales. A ce stade, l'information n'est pas soumise à une vérification extérieure ni intégrée dans les initiatives nationales d'observation et de suivi du TE. Elle est partagée avec les autorités (responsables des ministères du Travail, de l'Éducation et des Mines) en vue d'améliorer la politique générale et l'action menée.</p>
Genre	Participation du Département des femmes et de la promotion sociale. L'information est ventilée par genre.
Points forts	<p>L'observation et le suivi du TE sont une initiative multidisciplinaire et multisectorielle visant à intégrer l'inspection du travail, de l'éducation, de la santé et des mines.</p> <p>Elle a créé un processus de surveillance d'utilisation aisée que les communautés et les autres acteurs concernés peuvent maîtriser sans difficulté.</p> <p>Le processus prévoit et tente de traiter le problème de la mobilité du TE vers d'autres zones minières où les conditions de vie ou de travail pourraient être pires. Il vise à limiter les coûts et la complexité et à maximiser les ressources et les capacités disponibles.</p> <p>Le processus de surveillance s'applique à la population cible des zones minières de deux manières distinctes : dans les petites communautés, comme celle de Bella Rica en Équateur, c'est la population tout entière qui est ciblée ; dans les communautés plus importantes ou dans celles où des filles et des garçons travaillent dans l'industrie minière, c'est un segment ciblé de la population qui est visé.</p>

Focalisation du projet	Composante d'un projet de lutte contre le travail des enfants
<p>Faiblesses</p>	<p>La focalisation de l'observation et du suivi du TE sur la seule industrie minière risque d'amener à sous-estimer les autres formes de travail des enfants, notamment si les activités minières sont le fait de vastes communautés pratiquant de nombreuses activités économiques.</p> <p>Il peut être difficile d'atteindre les enfants, selon le type de site minier où ils travaillent (ex. : type de minerai exploité, extraction souterraine, en surface ou fluviale, technologie, dispersion).</p> <p>L'intégration des actions liées à l'observation et au suivi du TE entre ministères est importante mais difficile, du fait des rivalités institutionnelles et des problèmes de territorialité.</p> <p>Un des risques de l'établissement d'alliances et du choix d'une conception participative réside dans la « tentation » de créer des modèles <i>idéaux</i>, mais souvent <i>irréalistes</i>.</p> <p>Il n'est pas toujours réalisable de mobiliser les ressources institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de l'observation et du suivi du TE. Cela suppose des décisions et des procédures politiques qui impliquent des changements et peuvent demander beaucoup de temps.</p> <p>Le manque de statistiques fiables sur le TE, de données de base sur les filles et les garçons qui travaillent dans des secteurs différents et de ressources humaines pour effectuer les tâches d'observation et de suivi du TE est le principal obstacle à l'établissement d'un système national d'observation et de suivi du TE.</p>
<p>Durabilité</p>	<p>Les cadres nationaux d'observation et de suivi du TE comme les processus de surveillance locaux basés dans les communautés doivent être clairement exprimés. Les pouvoirs publics ont été impliqués dans l'élaboration d'outils pour l'observation et le suivi du TE. Les accords conclus et les engagements souscrits démontrent la volonté politique d'établir un tel processus dans les pays concernés.</p> <p>Outre la sensibilisation au problème, la participation locale assure la durabilité. Quand les parties prenantes locales participent à l'action, de meilleurs résultats peuvent être obtenus sur les plans quantitatif et qualitatif.</p> <p>Il est nécessaire que les processus d'observation et de suivi du TE centrés sur la communauté assurent un suivi individualisé des travailleurs enfants. Un mécanisme de suivi clairement établi permettra d'obtenir des parents et/ou des employeurs l'engagement de ne pas employer de filles ni de garçons et de veiller à la scolarisation des uns et des autres. Chaque localité doit mettre le modèle en œuvre selon ses caractéristiques particulières et impliquer les parties prenantes essentielles de la communauté afin d'assurer la durabilité après l'achèvement du projet qui a catalysé la mise en place de l'observation et du suivi du TE.</p>

■ Cas 2. Kenya

Projet de l'OIT-IPEC : Prévention, retrait et réadaptation des enfants engagés dans des travaux dangereux dans le secteur de l'agriculture commerciale en Afrique (COMAGRI, incluant le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Malawi et la Zambie). Date de début : décembre 2000.

Focalisation du projet	Composante d'un projet de lutte contre le TE
Type	Surveillance exercée grâce aux groupes communautaires
Niveau	Local/circonscription/national
Secteur	Agriculture commerciale (thé, café et sucre)
Partenaires, structure et composition	<p>Comité directeur national : ministères et départements gouvernementaux ; organisations de travailleurs et d'employeurs ; agents d'exécution et autres parties prenantes essentielles.</p> <p>Comités de circonscription de lutte contre le TE : ministères et départements gouvernementaux, sections syndicales, agents d'exécution et autres.</p> <p>Comités communautaires de lutte contre le TE : enseignants, dirigeants communautaires ; conseillers, responsables féminins.</p> <p>Une unité technique chargée de l'observation et du suivi du TE est hébergée par la division de l'enfance du ministère du Travail et du Développement des ressources humaines. Cette division coordonne les initiatives d'observation et de suivi du TE selon son mandat et la portée éventuelle de son action.</p> <p>Les observateurs sont recrutés parmi les enseignants, les syndicalistes (au niveau des délégués d'atelier), les assistants développement communautaire et autres agents locaux possédant un bon niveau d'instruction.</p>
Description et procédures d'observation	<p>Le mécanisme de surveillance est destiné à établir un cadre institutionnel permanent d'observation et de suivi du TE qui permette le suivi, l'examen et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis en matière d'élimination du TE. Le but de cette surveillance est de vérifier que les enfants qui ont été soustraits au TE à la suite d'une activité d'observation bénéficient de certains services et que le site d'activité examiné n'embauche plus d'enfants, et d'évaluer de manière continue la situation du TE.</p> <p>Des unités techniques sont établies aux niveaux national et sous-national pour surveiller/superviser l'activité d'observation et de suivi du TE. Ces unités apportent une formation et un appui logistique aux observateurs et coordonnent les activités dans les structures de niveau inférieur.</p> <p>Élaboration de l'observation et du suivi du TE :</p> <p>A) Préparation : formulation d'un concept d'observation et de suivi du TE pour des zones sélectionnées du Kenya ; élaboration d'instruments-formulaires, d'un manuel, de principes directeurs ; instruments et manuel de validation ; mise en place d'une base de données.</p> <p>B) Mise en œuvre : élaboration de programmes d'action pour l'observation et le suivi du TE ; mise en place des mécanismes aux niveaux de la circonscription et de la communauté ; recrutement et formation d'observateurs.</p> <p>Surveillance effective : elle est exercée deux fois par trimestre scolaire, deux semaines après le début du trimestre et à la fin de son deuxième mois. Transmission directe de l'information ou des données à la division du travail des enfants, analyse et préparation du rapport.</p>

Focalisation du projet	Composante d'un projet de lutte contre le TE
Description et procédures d'observation	<p>C) Rétroaction et réponse : présentation du rapport au comité directeur national ; mise au point d'un mécanisme de réponse.</p> <p>Le projet implique à la fois le suivi des filles et des garçons qui bénéficient du projet de lutte contre le TE et l'évaluation continue de la situation générale du TE dans le secteur.</p>
Gestion de l'information (Outils, collecte, établissement de rapports, vérification)	<p>Un ensemble d'outils d'information ont été mis au point, qui concernent l'enfant, les parents et les institutions d'orientation :</p> <p>Enfant : précisions personnelles ; participation au TE dans l'agriculture commerciale ; situation de la famille en matière d'emploi ; cursus scolaire – passé et présent, y compris les résultats obtenus dans les diverses disciplines ; et perspectives et contraintes actuelles.</p> <p>Parents : données relatives au profil familial ; informations sur le(s) travailleur(s) enfant(s) ; expérience de la situation de TE (raisons de la pratique du TE dans la famille) ; conditions de travail et de vie de la famille.</p> <p>École/institution d'éducation : profil de base de l'école/institution d'éducation ; expérience antérieure des travailleurs enfants, y compris leurs perceptions ; résultats obtenus par les filles et les garçons ; relations entre l'institution et les autres parties prenantes, y compris les parents et les anciens employeurs ; incidents vécus par les filles et les garçons qui abandonnent l'école pour le TE ; et difficultés et contraintes associées à la scolarisation et au maintien des ex-travailleurs enfants dans les institutions d'éducation.</p> <p>Employeur/lieu de travail : Précisions sur la propriété de l'entreprise ; processus de production agricole/environnement de travail – délimitation des zones de travail à risque et dangereux ; embauche d'enfants avant et après le projet ; obligations de l'employeur/lieu de travail au titre du projet ; enfants actuellement embauchés – effectifs et attribution d'emplois ; problèmes et contraintes.</p> <p>Manuel de formation et d'orientation à l'usage des observateurs.</p> <p>Base de données, au sein de l'unité de lutte contre le TE.</p> <p>Les observateurs sont chargés de la collecte effective des données. Les inspecteurs du travail peuvent être utilisés comme observateurs directs sur les lieux de travail dont les responsables ne se montrent pas coopératifs. Au niveau de la circonscription, l'unité technique comprend des spécialistes de l'enfance et des inspecteurs du travail qui exercent la supervision des observateurs.</p> <p>L'unité technique reçoit l'information/les données des observateurs et les traite par ordinateur afin de faciliter la production de rapports. Les données relatives à chaque entrée sont stockées. Les instruments d'observation sont automatisés de telle manière que l'information ou les données issues de l'observation soient prêtes à être aisément enregistrées, manipulées, stockées et recherchées. Le programme informatique conçu à cet effet est hébergé par la Division de lutte contre le travail des enfants, au ministère du Travail et du Développement des ressources humaines.</p>
Genre	Des dirigeantes font partie du comité communautaire. L'information est ventilée par genre.
Points forts	L'observation et le suivi du TE sont testés dans des lieux divers et il existe un processus participatif pour l'élaboration du modèle et des outils.
Faiblesses	Sur les sites de mise à l'essai, il existe un défaut d'informations de base sur le TE.
Durabilité	On observe une implication satisfaisante des institutions publiques à différents niveaux de gouvernance ; une fois les processus testés, le mécanisme peut être reproduit ailleurs.

Annexe B : Les différents rôles et responsabilités dans l'observation et le suivi du travail des enfants

Niveau de gouvernance	Type d'activité	Fonction	Responsabilité	Partenaires actifs
Niveau national	POLITIQUE GÉNÉRALE ET LÉGISLATION	Prise de décisions politiques et formulation de politiques	Organes législatifs Ministères nationaux en ligne Organisations d'employeurs et syndicats	Parlementaires Ministres et vice-ministres, dirigeants d'organisations d'employeurs et syndicales de haut niveau
	APPLICATION DE LA LOI ET PLANIFICATION	Planification sociale, budgétisation et application de la loi	Ministères des Finances, de la Planification, de l'Éducation et du Travail	Inspecteurs du travail Inspecteurs scolaires Spécialistes de la planification sociale

Niveaux régional et provincial	POLITIQUE GÉNÉRALE	Prise de décisions et planification	Bureau du gouverneur, organes représentatifs	Gouverneur et personnel immédiat, représentants politiques
	SERVICES DE MISE EN APPLICATION ET SERVICES CONSULTATIFS	Services de conseil technique et mise en application locale	Bureaux de planification provinciaux, départements du travail, de l'éducation, de la santé et de l'aide sociale	Inspecteurs du travail Inspecteurs scolaires Spécialistes de la planification sociale Services de SST Travailleurs sociaux
	SUPERVISION ET GESTION	Gestion opérationnelle	Comités directeurs de lutte contre le TE, équipes de travail	Représentants de différents départements gouvernementaux, organisations d'employeurs et syndicales, ONG, groupes confessionnels, etc.
Niveau local	PRÉVENTION, PROTECTION ORIENTATION	Surveillance et analyse préliminaire	Comités de lutte contre le TE au niveau de la circonscription et de l'administration locale	Représentants d'unités de l'administration locale, organisations communautaires et populaires, chambres de commerce, syndicats sectoriels, associations professionnelles, etc.
		Prévention et protection	Enseignants, parents, ONG, groupes communautaires ou représentants des employeurs et des syndicats	Toutes les parties intéressées et les prestataires de services

Annexe C : Exemple de profil de l'observation et du suivi du travail des enfants

1. Objectif du système

L'observation et le suivi du TE visent à renforcer l'intégration des problèmes de TE dans les systèmes de gouvernance en institutionnalisant un processus d'identification et de retrait des filles et des garçons du TE au niveau des lieux de travail...




L'observation et le suivi du TE peuvent être utilisés pour évaluer les tendances et l'incidence du TE, ainsi que pour la planification sociale et l'élaboration de politiques générales aux différents niveaux de gouvernance (local, des États et national).

2. Stratégie du système d'observation et de suivi du TE

La stratégie est fondée sur la conception, l'adaptation et la mise à l'essai du processus d'observation et de suivi du TE sur des sites pilotes sélectionnés grâce au programme XXX. L'élaboration de l'observation et du suivi du TE comportera les démarches suivantes :

- Conclusion de partenariats en vue d'établir un cadre pour l'observation et le suivi du TE aux niveaux XXX et XXX
- Conception, élaboration et mise à l'essai du processus technique et des outils
- Développement des capacités et formation des partenaires clés et des observateurs
- Mise en œuvre pilote
- Évaluation du processus
- Passage à une échelle supérieure et reproduction
- Amélioration continue du processus
- Retrait progressif des ressources extérieures

Graphique de déroulement d'un processus linéaire :

2005	2006	2007	
Déc.	Déc.	Déc.	
			
Conception et mise à l'essai du processus			
			
	Évaluation et amélioration du processus		
			
		Passage à une échelle supérieure et reproduction	

3. Profil du système

Champ d'application du cadre d'observation et de suivi du TE

Le processus d'observation et de suivi du TE est destiné à fonctionner et à opérer en XXX. L'observation et le suivi du TE comporteront la surveillance des lieux de travail et XXX. Le processus vise à assurer que les filles et les garçons ne soient pas employés dans XXX et soient scolarisés.

Partenaires clés (résumé)

Au niveau local XXX, le XXX participera à la surveillance des lieux de travail dans l'économie structurée ou formelle et le XXX de l'Éducation à la surveillance de l'économie non formelle.

Gestion de l'information (résumé)

L'information émanant de ces deux niveaux sera collectée au niveau XXX et transmise au XXX pour la prise de décisions de politique générale. Le XXX recueillera, regroupera et présentera les données et l'information au XXX en vue d'un suivi et d'une action ultérieurs.

Informations générales : les systèmes actuels de mise en application et de collecte d'information sur le TE

Acteurs clés et mécanismes de coordination

Cadre juridique existant

Mise en application de la loi – problèmes clés

La structure du cadre de l'observation et du suivi du travail des enfants

Zones et secteur à examiner

Implication des différents niveaux de gouvernement (national/ État fédéraux/ région/ circonscription/ village)

Implication des partenaires clés

Fonctions clés (rôles et responsabilités)

Vue d'ensemble du processus d'observation et de suivi du travail des enfants

Principes opérationnels clés (comment la surveillance est-elle exercée ?)

Composition de l'équipe d'observation et de suivi du TE (par qui la surveillance est-elle exercée ?)

Gestion de l'information (comment l'information est-elle suivie et documentée ?)

Esquisse du système d'orientation

Principaux prestataires de services participant à l'orientation

Principes opérationnels clés (comment l'orientation a-t-elle lieu dans des situations différentes ?)

Critères essentiels d'activation de l'orientation (quand le déplacement/retrait interviendra-t-il ?)

Les éléments clés du processus d'observation et de suivi du travail des enfants

Identification/appréciation

- Identification des travailleurs enfants et des filles et garçons en danger et appréciation de l'action à mener

Orientation

- Retrait des filles et garçons en danger et orientation vers les services selon un processus convenu

Protection et prévention

Gestion et analyse immédiates des données

- Documenter l'information et la rendre disponible en vue de l'action et en tant que ressource de la planification et de la politique sociales. Veiller à son exactitude et à sa crédibilité, et à ce que des mesures adéquates aient été prises sur cette base.

4. Type d'information collectée/ indicateurs

Exemples de types d'informations qui pourraient être collectées		
Variables/indicateurs	Sur le lieu de travail	A l'école
Identifiants	Nom Age Adresse Sexe	Nom Age Adresse Sexe
Indicateurs du travail des enfants	Scolarisation (oui/ non – temps plein/ partiel) Travail (oui/ non – temps plein/ partiel) Type de travail (par secteur) Conditions de travail (horaires, dangers) Lieu de travail	Scolarisation (inscription) Fréquentation Abandon
Services	Orienté vers : La scolarité L'éducation non formelle La santé, etc.	Services dispensés : Orientation Activités extrascolaires Programmes nutritionnels, etc.

5. Le flux de l'information

A présenter sous forme de graphique de circulation :

L'information sera collectée et enregistrée manuellement ; elle sera basée sur l'identité de chaque fille ou garçon et de chaque établissement jusqu'au niveau XXX. L'information sera agrégée et stockée au niveau XXX dans la base de données XXX (données informatisées/copie papier), à partir de laquelle elle sera introduite dans le système d'information de XXX au niveau du district ou de l'État, et éventuellement au niveau national.

6. Capacités requises

La mise en place et l'administration de l'observation et du suivi du TE exigent des capacités adéquates et la connaissance opérationnelle du but et des principes opératoires du processus. On prévoira au minimum les besoins suivants en matière de développement des capacités et de conception de documents :

Conception de documents :

- Manuel opérationnel d'observation et de suivi du TE
- Manuel de formation pour les acteurs de l'observation et du suivi du TE
- Fiches récapitulatives pour les agents d'exécution
- Registres/logiciel de base de données/manuel
- Formulaire d'observation, etc.

Formation :

- Pour la mise en place de l'observation et du suivi du TE, plusieurs niveaux de formation différents sont nécessaires :
- Orientation/sensibilisation (pour les décideurs et les gestionnaires au niveau de l'État ou de la circonscription)
- Formation de formateurs spécialisés dans l'observation et le suivi du TE (pour les formateurs en matière d'observation et de suivi du TE et les facilitateurs communautaires)
- Formation d'équipes locales d'observation et de suivi du TE

Tests pilotes :**Organisation de la communauté :**

- Il est nécessaire de procéder à la mobilisation sociale et à l'organisation de la communauté pour apporter à celle-ci l'orientation adéquate en matière de TE et pour s'assurer de son engagement et de sa coopération. Une stratégie de promotion et de sensibilisation est nécessaire pour assurer l'apport de l'information adéquate aux groupes cibles.

Sensibilisation et stratégies de communication :

- Avant de commencer à tester effectivement le système d'observation, il est important d'informer et de consulter tous les intéressés, notamment ceux qui seront l'objet de l'activité de surveillance, afin de les préparer en vue du démarrage effectif de ce processus.

7. Les mesures à prendre

Les mesures suivantes devront être prises pour la mise en place du système d'observation et de suivi du TE sur le site pilote :

1. Conception de l'avant-projet de cadre du système d'observation et de suivi du TE, de la vue d'ensemble du processus et des principes opérationnels – Mois/année
2. Validation de la conception (niveaux national, de l'État et de la circonscription) – Mois/année
3. Élaboration d'une stratégie de développement des capacités et de formation – Mois/année
4. Sélection des prestataires de développement des capacités et de formation (niveaux de l'État et de la circonscription)
5. Élaboration de matériel d'observation et de suivi du TE (formation, principes opératoires, base de données et outils de collecte de l'information) – Mois/année
6. Mise à l'essai et validation du matériel – Mois/année
7. Constitution de structures de gestion et d'équipes d'observation – Mois/année
8. Test pilote du processus d'observation et de suivi du TE à des niveaux déterminés – Mois/année
9. Appréciation et évaluation du processus d'observation et de suivi du TE – Mois/année
10. Intégration et reproduction – Mois/année
11. Appui technique continu – Mois /année Retrait progressif – Mois/année

8. Problèmes clés et conditions préalables

- Dresser la liste des problèmes clés
- Dresser la liste des conditions générales et spécifiques à une zone/un site qui doivent être réunies avant le début de l'opération de surveillance, telles que l'obtention d'informations sur le TE, les accords, etc.

Annexe D : Récapitulation des variables générales utilisées pour la collecte de l'information dans différents cadres d'observation et de suivi du travail des enfants

Information générale concernant l'enfant et sa famille
<p>Identifiant</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nom ■ Sexe ■ Age et date de naissance ■ Adresse ■ Localisation géographique
<p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de frères et sœurs ■ Nombre de frères et sœurs plus jeunes ■ Activités ■ Travail (oui, non) ■ Activités non économiques, scolarité, loisirs ■ Acquisition des compétences de base (alphabétisme, calcul et compétences essentielles) ■ État de santé ■ Attitudes (acceptation de l'aide, ou résistance aux efforts visant à les soustraire aux pires formes du travail des enfants ?)
<p>La famille</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Composition de la famille ■ Nom complet de chaque membre de la famille ■ Ses caractéristiques démographiques (y compris les relations avec le chef de famille) ■ Sexe ■ Age ■ Éducation formelle et formation technique/professionnelle ■ Perceptions parentales ■ Valorisation de l'éducation et attitudes envers celle-ci ■ Buts envisagés pour les filles et les garçons ■ Sensibilisation aux pires formes de travail des enfants ■ Attitudes envers les pires formes de travail des enfants ■ Situation socio-économique (revenus, fortune, avoirs, terres)

Information économique concernant la famille

Caractéristiques économiques de tous les membres de la famille

- Travailleur à plein temps ou à mi-temps ou chômeur
- Situation de l'emploi
- Profession
- Revenus
- Horaires de travail
- Toutes les autres conditions de travail
- Si l'enfant ne travaille pas, préciser s'il recherche du travail, la durée de la période de recherche, etc.

Logement/habitation

- Situation de la famille ou précisions sur celle-ci
- Situation de la famille sur le plan migratoire
- Niveau de revenus et de dépenses de la famille

Information concernant les activités de l'enfant

Activités économiques et non économiques de chaque enfant âgé de 5 à 17 ans qui est membre de la famille

- Travail (oui/non)
- Travail « actuel » et « habituel » (durée de l'emploi ou du travail « habituels »)
- Travail primaire (principal)
- Travail secondaire (annexe)
- Activité économique actuelle de l'enfant
- Type de profession de l'enfant
- Activités ménagères effectuées régulièrement au domicile de ses propres parents/tuteurs
- Types d'activité
- Nombre d'heures consacrées à ce travail par jour/par semaine

Inactivité complète des enfants âgés de 5-17 ans qui travaillent et vivent ailleurs, et raison essentielle de cette situation

- Précisions sur leur lieu d'habitation
- Profession
- Revenus
- Contributions apportées à la vie de la famille
- Pourquoi et comment ils ont quitté la famille pour travailler en ce lieu, etc.
- Le cas échéant, précisions sur les recruteurs des filles et des garçons qui travaillent et vivent ailleurs
- Raisons pour lesquelles on permet à l'enfant de travailler
- Perceptions personnelles des parents/tuteurs sur leur(s) enfant(s) qui travaille(nt) (filles et garçons)

Information concernant le travail et la situation scolaire de l'enfant
<p>Éducation</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Situation scolaire de l'enfant (scolarisé, non scolarisé) ■ Raisons de son absence scolaire ■ Combinaison de la scolarité et du travail (que le travail soit économique ou non, y compris les activités ménagères) ■ Effets de ce travail sur la scolarisation ■ Éducation formelle et formation technique/professionnelle ■ Nom de l'école fréquentée par l'enfant ■ Nom de l'école précédemment fréquentée par l'enfant ■ Dernière classe/année de scolarité de l'enfant ■ Dernière année de présence à l'école ■ Classe/année actuelles d'études de l'enfant ■ Éducation non formelle
<p>Communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Services de santé et d'assainissement ■ Services de soins de santé primaires ■ Services de planification familiale ■ Situation sanitaire générale ■ Disponibilité de nourriture et d'eau en quantité suffisante
<p>Attitudes</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Attitudes concernant la scolarisation ■ Attitudes concernant les questions de genre ■ Sensibilisation aux pires formes de travail des enfants ■ Attitudes envers les pires formes de travail des enfants, degré de mobilisation contre les PFTE ■ Participation de la communauté sur les questions sociales ■ Écoles ■ Présence ■ Éloignement ■ Accès ■ Coût ■ Qualité ■ Caractéristiques des enseignants ■ Surveillance
<p>Économie locale</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Distribution des revenus ■ Propriété foncière ■ Capacité de l'administration locale ■ Marchés de l'emploi des adultes ■ Types d'activité/emploi ■ Technologie ■ Disponibilité de la formation professionnelle

Travail

- Age de l'entrée dans le monde du travail
- Raisons de travailler
- Satisfaction – ou insatisfaction – de l'emploi actuel, et raisons de l'insatisfaction éventuelle
- Perceptions personnelles du travail et du choix actuel et projets d'avenir
- Type d'emploi
- Caractéristiques du travail
- Horaires de travail
- Travaille également le soir /la nuit et pendant les week-ends ou les jours fériés
- Salaires/rémunérations et mode de paiement
- Caractéristiques du lieu de travail
- Secteur
- Dimension
- Conditions de travail
- Dangers auxquels sont exposés les filles et les garçons (accidents et maladies professionnels, dangers ergonomiques, types de risques : par ex. chimiques, physiques, biologiques, psychologiques, etc., avec des précisions pour chaque catégorie)
- Conséquences négatives du travail : par ex. fréquence de l'épuisement, lourdeur du travail physique, caractère stressant, risques
- Autres aspects liés à la sécurité et à la santé vécus sur le lieu de travail dans le passé
- Responsabilité d'assumer les coûts des traitements médicaux et de l'hospitalisation
- Si l'enfant travaille pour un tiers, nom et adresse du lieu de travail de l'employeur, relation professionnelle avec l'employeur
- Précisions sur tous les autres avantages : par ex. congés payés, heures supplémentaires, gratuité ou subventionnement des repas, de l'uniforme, de la formation, etc.
- Avantages de sécurité sociale (dont l'assurance maladie, famille, chômage, etc., et régime de retraite)
- Appartenance syndicale de l'enfant
- Supervision ou non de l'emploi par un/des adulte(s)
- Épargne ou non d'une partie ou de la totalité des gains ; en cas d'épargne, en donner les raisons
- Remise éventuelle d'une partie ou de la totalité des gains aux parents/tuteurs
- Régularité des paiements/contributions et leurs modalités : versement direct par le travailleur enfant, ou par l'employeur en cas de travail pour un tiers
- Connaissance éventuelle par l'enfant de personnes qui recrutent des jeunes pour les faire travailler et vivre ailleurs
- Types de travail pour lesquels les jeunes sont recrutés, lieux où ils sont emmenés, etc.

Source : Dominice, Riccardo : *Child labour monitoring working paper, Comparison & analysis of existing monitoring materials and procedures, OIT-IPEC 2002*. Pour la liste d'indicateurs suggérée par l'OIT-IPEC (travail des enfants, activités domestiques, intensité du travail, branche d'activité, profession, localisation, situation relative à l'emploi et aux conditions de travail), on consultera : IPEC-SIMPOC, *Manual for child labour data analysis and statistical reports, Statistical Information and Monitoring Programme on Child Labour* (Genève, BIT, 2004), p. 87-89.

Annexe E : Entretiens avec les filles et les garçons – exemple de liste de contrôle « Créer un climat positif »

Créer un climat physique positif

- Dans la mesure du possible, menez les entretiens dans un cadre neutre, et de préférence dans un endroit où les filles et les garçons se sentent en sécurité et à l'aise. Les observateurs devront demander aux filles et aux garçons à quel endroit ils préfèrent s'exprimer et s'ils souhaitent qu'une tierce personne soit présente, par exemple un frère ou une sœur, ou un ami.
- Essayez de mener l'entretien sans être vu et entendu des employeurs, des pairs et d'autres personnes qui pourraient influencer sur la manière dont l'enfant agit et répond aux questions.
- Indiquez à l'enfant qu'il n'a pas besoin de cesser le travail pendant l'entretien. Il est fort possible qu'il soit payé à la pièce, si bien qu'il perdra de l'argent s'il cesse de travailler. La cessation de son travail peut aussi lui occasionner des difficultés avec son patron.
- Placez-vous au même niveau que l'enfant : s'il est assis sur le sol, asseyez-vous à côté de lui.
- Si l'enfant se déplace en travaillant, accompagnez-le ; par exemple, s'il vend des fleurs dans les rues, marchez à ses côtés.

Créer un climat psychologique positif

- Traitez chaque enfant comme une personne dont les droits doivent être respectés.
- Commencez l'entretien avec de menus propos afin que l'enfant se sente à l'aise. Engager la conversation à propos de musique, de films, d'athlètes et de vedettes peut aider l'enfant à se détendre et à être plus enclin à partager d'autres informations avec vous.
- Créez la confiance en entretenant une approche chaleureuse, amicale et attentionnée.
- Écoutez, écoutez véritablement. Écoutez ce qui est exprimé et ce qui ne l'est pas. Écoutez les significations par-delà les mots. Écoutez ce qu'expriment les mimiques, les gestes et les attitudes.
- Formulez vos questions avec simplicité afin que l'enfant les comprenne facilement.
- Encouragez l'enfant à s'exprimer en posant des questions ouvertes – ne répétez pas avec insistance des questions que l'enfant ne saisit pas ou ne comprend pas.
- Sachez à quel moment vous arrêter. Changez de thème ou détournez la conversation lorsque les émotions sont trop intenses et que votre insistance infligerait davantage de souffrance à l'enfant.
- Évitez d'exprimer l'horreur, la tristesse, la déception ou toute autre émotion lorsque vous recueillez les informations qu'un enfant vous propose.
- Maintenez toujours une attitude positive et une expression neutre dans vos rapports avec l'enfant.

Annexe F : La participation des enfants à l'observation et au suivi du travail des enfants

- ☑ Dans l'observation et le suivi du TE, il est important de ne pas oublier certaines considérations de base sur la participation des enfants et leur situation de parties prenantes dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des processus d'observation et de suivi du travail des enfants.
- ☑ Les filles et les garçons ont le droit d'exprimer leurs opinions et de participer à la prise de décisions concernant leur avenir et leur bien-être. La participation des enfants signifie que leurs droits sont respectés et qu'ils sont habilités à revendiquer leurs droits à l'éducation, aux loisirs et à la culture. L'éducation et les conseils entre pairs ont été utilisés pour promouvoir les messages incitant à la lutte contre le TE et aider à soulever le problème du TE à l'occasion de réunions et de consultations sur l'éducation et la pauvreté. Les points de vue des garçons et des filles (y compris sur les questions de genre) peuvent être sollicités au cours des entretiens et des enquêtes, ce qui leur donne l'occasion de se faire entendre et d'influencer les projets et les programmes qui visent à les aider. Pour que l'orientation et la réadaptation s'effectuent véritablement dans l'intérêt de l'enfant, il est essentiel que les motivations et les perspectives des garçons et des filles soient mises en pleine lumière.

Lors de la collecte d'informations :

- ☑ Pour participer utilement, les enfants ont besoin d'être informés des raisons et du but de l'observation et du suivi du TE.
- ☑ L'information sur le but de ce processus et les différentes démarches que comporte l'orientation doivent être présentées de telle manière que les enfants puissent les comprendre et s'y associer, quel que soit leur âge.
- ☑ Les filles et les garçons qui fournissent des informations ont le droit de savoir à quoi elles serviront.
- ☑ La terminologie utilisée doit être aussi simple que possible, et il incombe aux observateurs de s'en assurer.

Sujets de réflexion :

- ☑ Reconnaître le droit des enfants d'être informés sur la manière dont l'information collectée sera utilisée et sur ses conséquences possibles.
- ☑ Reconnaître que les filles et les garçons ont le droit d'accepter ou de refuser de participer aux entretiens.
- ☑ Les enfants ont le droit de refuser de répondre à certaines questions à tout moment d'un entretien,

Lors de l'élaboration et de la planification du processus d'observation et de suivi du TE :

- ☑ La participation des enfants est également importante dans la planification effective de l'élaboration et de la conception du processus d'observation et de suivi du TE. Après tout, l'observation et le suivi du TE visent à affecter directement la vie des filles et des garçons en les soustrayant à des travaux dangereux, en favorisant leur accès à l'éducation et en améliorant les conditions de travail des jeunes travailleurs. Il est important de prendre en considération et de renforcer une appropriation véritable des initiatives de surveillance par les enfants au niveau local, afin de s'assurer que les interventions envisagées seront efficaces et déterminantes dans la perspective qui est la leur.
- ☑ La participation des enfants, si elle est encouragée de manière responsable, est aussi un outil efficace pour autonomiser les filles, les garçons et les jeunes travailleurs afin qu'ils agissent dans leur propre intérêt et comprennent mieux les questions de justice sociale.

Annexe G : Spécimens de formulaires utilisés dans l'observation et le suivi du travail des enfants

Formulaire 1 :

Ce questionnaire de surveillance des usines est utilisé dans le projet d'observation et de suivi du TE de l'Association des fabricants et exportateurs de l'industrie de l'habillement du Bangladesh (BGMEA).

Il constitue un exemple des formulaires de surveillance habituellement utilisés dans les industries manufacturières basées en usine dans le cadre des outils utilisés par les observateurs extérieurs du TE pour déterminer la situation des établissements participants en matière de TE. Pour d'autres informations sur la procédure de surveillance, on consultera : *Manual for child labour monitoring and verification – Vol. I and II, A BGMEA/ILO/UNICEF MOU Project, OIT-IPEC (Dhaka 2004)*.

Formulaire 2 :

Ce formulaire fait partie du système d'observation et de suivi du TE du ministère de la Promotion de la main-d'œuvre et de l'Emploi (unité du travail des enfants) dans l'agriculture commerciale du cacao au Ghana.

Il s'agit d'un exemple de questionnaire de base qui constitue un ensemble d'informations essentielles sur l'enfant, son instruction, son emploi et les services éventuellement mis à la disposition de l'ex-travailleur enfant. Il est administré une seule fois dans le cadre de la mise en place du processus de surveillance. Les visites d'observation ultérieures utiliseront des formulaires simplifiés différents pour recueillir des informations qui seront confrontées aux données initiales.

Formulaire 3 :

Ce formulaire de rapport sur les pires formes de travail des enfants provient de Roumanie.

Il s'agit d'un exemple d'outil servant à la collecte d'informations de base sur le travailleur enfant, l'accent étant mis sur les PFTE.

Formulaire 4 :

Ce formulaire, qui émane de l'unité d'inspection des lieux de travail du ministère du Travail et de la Sécurité sociale de la République de Turquie, est utilisé dans un projet commun OIT-IPEC visant à l'élimination des PFTE dans des zones industrielles sélectionnées d'Izmir.

Il s'agit d'un outil très concis servant à collecter des identifiants et des informations sur le travail : il est utilisé par les inspecteurs du travail pour déterminer la situation en matière de TE d'un lieu de travail spécifique, tel qu'une usine ou un autre lieu d'activité de l'économie structurée. Un formulaire distinct permet d'entrer dans les détails qui concernent les services sociaux, à savoir la situation de l'enfant en matière éducative et sanitaire et la situation familiale, afin de déterminer si une forme quelconque d'assistance est nécessaire.

Note : Ces formulaires constituent des versions abrégées par rapport aux originaux ; ils sont présentés ici comme des exemples des différents types de formulaires d'observation utilisés.

FORMULAIRE 1.

■ EMPLOYEURS

Note : Prière de répondre à toutes les questions de cette section SEULEMENT si l'entreprise est visitée pour la première fois ou utilise le travail des enfants. Dans le cas contraire, on répondra seulement aux questions nos 1, 2, 3, 7 et 8.

1. Nom et adresse de l'entreprise : _____
2. Code de la BGMEA : _____
3. Zone: _____
4. Enquêté : _____
 - 4.1 Nom: _____
 - 4.2 Intitulé de l'emploi : _____
 - 4.3 Sexe: Féminin Masculin
 - 4.4 Groupe d'âge : Moins de 29 ans
 30 – 39 ans
 40 – 49 ans
 50 – 59 ans
 Plus de 60 ans
 - 4.5 Niveau d'instruction : Pas de scolarité
 Primaire
 Secondaire
 Deuxième cycle du secondaire
 Diplôme universitaire
 Diplôme du niveau de la maîtrise
5. Année d'ouverture de l'usine : _____
6. Propriété : Propriétaire(s) local/locaux Coentreprise Propriétaire étranger
7. Nombre de travailleurs : Total : _____ Femmes : _____ Hommes : _____

8. A-t-on identifié des travailleurs enfants dans l'usine ? Oui Non
 En cas de réponse négative, passer à la question n° 13.
 Si oui : 8.1 Combien de travailleurs enfants ? Total : ____ Garçons : ____ Filles : ____
 8.2 Savez-vous qui l'a/les a recruté(s) ? Oui Non
 Si oui : 8.2.1 Qui ? _____
 8.2.2 Quand avez-vous recruté l'enfant ? _____
 8.2.3 Pourquoi ? _____
 8.2.4 Comment ? _____
9. Connaissez-vous les dispositions législatives nationales applicables à l'âge minimum d'admission à l'emploi ?
 Oui Non
10. Pensez-vous que le retrait de l'enfant de l'usine aurait des incidences économiques sur votre activité ? Oui Non Ne sait pas
 Si oui, quels effets ?

11. En cas de retrait d'un travailleur enfant de votre usine, pensez-vous que l'enfant devrait recevoir :
 une instruction ?
 une formation professionnelle ?
 autres ? (Prière de spécifier) : _____
12. Si cet enfant a besoin d'un soutien financier pour bénéficier du programme mentionné ci-dessus, souhaitez-vous lui apporter ce soutien ? Oui Non
 Si oui, à quelle hauteur : Moins du tiers
 Entre un tiers et deux tiers
 Plus des deux tiers
 Soutien financier intégral
13. Environnement de travail :
- 13.1 Y a-t-il de l'eau potable ? Oui Non
 13.2 Y a-t-il des toilettes séparées pour les travailleurs des deux sexes ? Oui Non
 13.3 Le lieu de travail est-il correctement ventilé ? Oui Non
 13.4 L'atelier est-il surpeuplé ? Oui Non
 13.5 Le lieu de travail est-il correctement éclairé ? Oui Non

■ TRAVAILLEURS ENFANTS

Note : Prière de remplir la section suivante pour CHAQUE enfant identifié dans l'usine de fabrication de vêtements.

14. Nom de l'enfant : _____

14.1 Age : _____

14.2 Sexe : Féminin Masculin

14.3 Identifiant OIT : _____

14.4 Adresses :

14.4.1 Actuelle : _____

14.4.2 Permanente : _____

15. Nom des parents/du tuteur : _____

16. Que font les parents/le tuteur ?

17. Date du retrait de l'usine : _____

18. Intitulé de l'emploi de l'enfant :

Aide

Apprenti

Opérateur

Autres. Spécifier : _____

19. Dans quelle section l'enfant travaille-t-il ?

Couture

Finition

Parements

Autres. Spécifier :

20. Quel est son salaire ? _____

21. Combien d'heures travaille-t-il par jour ? _____
22. L'enfant effectue-t-il des heures supplémentaires ? Oui Non Ne sait pas
Si oui, combien d'heures par jour (en moyenne) ? _____
23. Combien de jours par semaine l'enfant travaille-t-il ? _____
24. L'enfant travaille-t-il souvent pendant les congés hebdomadaires ?
 Oui Non Ne sait pas
25. L'enfant a-t-il à des congés annuels payés ? Oui Non Ne sait pas
Si oui, combien de jours dans l'année ? _____
13. Depuis quand l'enfant travaille-t-il à ce poste ? _____
14. L'enfant a-t-il déjà fréquenté une école ? Oui Non
Si oui, quel est son niveau d'instruction :
 Analphabète 1^{re} année
 2^e année 3^e année
 4^e année 5^e année Au-delà de la 5^e année
15. L'enfant aimerait-il recevoir :
 Une instruction
 Une formation professionnelle (spécifier laquelle) : _____
 Autre (prière de spécifier) : _____
16. Un membre de la famille de l'enfant travaille-t-il dans cette famille ? Oui Non
Si oui, quelle est la relation entre l'enfant et cette personne ?
 Père
 Mère
 Proche parent
 Parent éloigné
 Employeur
 Personne du même village
 Invité payant
 Autre. Spécifier : _____
17. De quel avenir l'enfant rêve-t-il ? _____

- Nom et signature de l'observateur de la BGMEA : _____
- Nom et signature du représentant du gouvernement : _____
- Noms et signatures des observateurs de l'OIT : _____

- Date : _____

FORMULAIRE 2.■ **Questionnaire/Numéro de formulaire** □□□□□□□□□□

Mission de contrôle n° □□

MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'EMPLOI

(UNITÉ DU TRAVAIL DES ENFANTS)

SYSTÈME D'OBSERVATION ET DE SUIVI DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS L'AGRICULTURE COMMERCIALE DU CACAO AU GHANA

QUESTIONNAIRE INITIAL

[NOTE : A remplir au cours de la première mission de surveillance SEULEMENT. L'information fournie par l'enquêté sera traitée en toute confidentialité et utilisée exclusivement à des fins d'observation et de suivi du TE]

SERVICE D'INFORMATION SUR L'EMPLOI

AOÛT 2004

SECTION A : PRÉCISIONS PERSONNELLES

A1 : Nom de l'enfant : _____

A2 : Date : __ __ / __ __ / __ __ __ __

A3 : Adresse du lieu de l'entretien :

Circonscription : _____ Code de la circonscription : □□□□

Région : _____ Code de la région : □□□□

Ville/Village : _____ Communauté/localité : _____

Code de la communauté : □□□□□□

A4 : Age de l'enfant : □□ (années)

A5 : Sexe de l'enfant : 1 = Masculin 2 = Féminin □

A6 : Résidence des parents :

Père : Ville/village _____ Circonscription : □□□□

Région : □□

Mère : Ville/village _____ Circonscription : □□□□

Région : □□

A7 : Groupe ethnique (tribu) de l'enfant :

1 = Akan 2 = Ga Adangbe 3 = Ewe 4 = Guan 5 = Gurma

6 = Mole-Dagbani 7 = Hausa 8 = Grusi 9 = Mande

10 = Autre. Spécifier : _____ □

A8 : Avec qui l'enfant vit-il actuellement ?

- 1 = Ses deux parents 2 = Son père seulement 3 = Sa mère seulement
 4 = Un parent adoptif 5 = Un proche 6 = Des amis 7 = Il vit seul
 8 = Autre. Spécifier : _____

A9 : Qui pourvoit à l'essentiel des besoins de l'enfant ?

- 1 = Ses deux parents 2 = Son père seulement 3 = Sa mère seulement
 4 = Un parent adoptif 5 = Un proche 6 = Des amis 7 = Lui-même
 8 = L'employeur (ni parents ni proches)
 9 = Autre. Spécifier : _____

A10 : S'il ne vit pas avec un de ses parents (père/mère), nom du tuteur : _____

SECTION B : INFORMATION SUR LA FAMILLE

B1 : Dressez la liste des membres de la famille immédiate de l'enfant et donnez les précisions suivantes.

Numéros	(a) Nom	(b) Parenté avec l'enfant	(c) Age par rapport à l'enfant	(d) État civil	(e) Situation de l'emploi
		1 = Père 2 = Mère 3 = Frère 4 = Sœur	1 = Plus jeune que l'enfant 2 = Plus âgé que l'enfant	1 = Vivant 2 = Décédé (Si l'un et l'autre sont décédés, fin du questionnaire)	1 = Travaille 2 = Fréquente l'école 3 = Ne travaille pas 4 = Trop jeune 5 = Autre (spécifier)
1		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____
2		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____
3		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____
4		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____
5		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____
6		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____
7		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____

B2 : Lieu où vivent actuellement les parents :

Père : Ville/village _____ Circonscription :

Région :

Mère : Ville/village _____ Circonscription :

Région :

B3 : Depuis B1(e) si le père exerce un emploi, quel type de travail effectue-t-il ?

Activité : _____

Code. (Se référer à la codification des activités professionnelles/commerciales/techniques)

B4 : Depuis B1(e) si la mère exerce un emploi, quel type de travail effectue-t-elle ?

Activité : _____

Code. (Se référer à la codification des activités professionnelles/commerciales/techniques)

SECTION C : INFORMATION SUR LE NIVEAU D'INSTRUCTION DE L'ENFANT

C1 : Avez-vous déjà été scolarisé : 1 = Oui 2 = Non (Aller à la question C6)

C2 : Si oui, indiquez le niveau le plus élevé atteint

1 = Préscolaire/jardin d'enfants 2 = Primaire 3 = Premier cycle du secondaire

4 = Deuxième cycle du secondaire/technique 5 = Professionnel

6 = Commercial 7 = Postsecondaire 8 = IUT

9 = Enseignement tertiaire 10 = Autres. Spécifier : _____

C3 : Classe/niveau le plus élevés atteints (en toutes lettres) : _____

N° de classe/niveau

C4 : Fréquence de la fréquentation scolaire ?

1 = Régulièrement 2 = Irrégulièrement 3 = Rarement 4 = Abandon

C5 : Performances scolaires :

Zone	Position/classe/numéro
1 = Travail de classe – évaluation globale en classe, aux derniers tests/examens (voir formulaire de rapport)	
2 = Nombre de punitions reçues	
3 = Jeux, sports et centres d'intérêt	
4 = Nombre d'amis proches à l'école	

C6 : Rencontrez-vous des problèmes ?

Localisation du problème	Réponse (oui/non)	Si oui, quel est le problème ?	Comment le problème peut-il être résolu ?
A l'école/éducation/institution			
Au domicile			
Personnel			

C7 : En cas d'abandon scolaire, quelle en est la cause ?

1 = Mes parents ne pouvaient pas payer 2 = Mes parents m'ont envoyé travailler

3 = Maladie/blessure 4 = Mauvais résultats scolaires 5 = Décès des parents

6 = Désir d'apprendre un métier 7 = Grossesse à l'adolescence

8 = Autres. Spécifier : _____

SECTION D : INFORMATION SUR L'EMPLOI DE L'ENFANT

D1. Travaillez-vous actuellement ? 1. Oui 2. Non (Fin de l'entretien)

D2: Complétez le tableau ci-dessous concernant le travailleur enfant (celui-ci peut avoir des lieux de travail multiples)

(a) Lieu de travail	(b) Type de travail (se référer aux codes ci-dessous)	(c) Temps de travail : 1. Avant les heures scolaires 2. Pendant les heures scolaires 3. Après l'école (quotidiennement) 4. Week-ends 5. Vacances scolaires 6. Pleine saison	(d) Nombre habituel d'heures de travail par jour	(e) Nombre habituel de jours de travail par semaine	(f) Mode de paiement : 1. Espèces 2. Nature 3. Espèces et nature 4. Non rémunéré
Domicile des parents	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exploitation agricole	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travail domestique (au domicile d'autres personnes)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Divers (ex.: préparation de l'huile, petit commerce, poussage de charrette, kayayo, etc.)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1 = Travail agricole 2 = Pêche 3 = Mines/carrières 4 = Pulvérisation 5 = 6 = Vente
7 = Poussage de charrette/kayayo 8 = Tâches domestiques 9 = Autres (spécifier) _____

D3. Depuis combien de temps travaillez-vous ?

1 = Moins d'un an 2 = D'un an à moins de trois ans 3 = De trois ans à moins de cinq ans 4 = De cinq ans à moins de dix ans 5 = Plus de dix ans

D4: Avez-vous connu des problèmes de santé en relation avec votre travail ?

1 = Yes 2 = No

D5: Si oui, quels types de problèmes/risques avez-vous connus/connaissez-vous ?
(Cocher (ü) tous ceux qui sont mentionnés par l'enfant)

Lettres	Problème	Oui/Non
A	Exposition à des produits chimiques	<input type="checkbox"/>
B	Transport de lourdes charges	<input type="checkbox"/>
C	Travail pendant de longues heures	<input type="checkbox"/>
D	Attaques d'insectes/serpents, etc.	<input type="checkbox"/>
E	Environnement bruyant/médiocre	<input type="checkbox"/>
F	Abus/harcèlement sexuels	<input type="checkbox"/>
G	Psychologiques/affectifs	<input type="checkbox"/>
H	Brutalité/harcèlement	<input type="checkbox"/>
I	Blessures résultant du travail avec des machines, outils, etc.	<input type="checkbox"/>
J	Autres. Spécifier : _____	<input type="checkbox"/>

D6: En cas de réponse affirmative en D5, des mesures ont-elles été prises ou des actions menées pour traiter le problème ?

1 = Oui 2 = Non (ALLER A LA SECTION E)

D7: Quelle mesures prises ou actions menées, et par qui ?

Lettre du problème (ex. : A)	Actions menées	Par qui les actions ont été menées
	1 = Obtention de vêtements de travail de protection 2 = Traitement à l'hôpital/dispensaire 3 = Refus de travailler à nouveau 4 = Signalement au chef/à la police 5 = Traitement phytothérapeutique 6 = Autres. Spécifier : _____	1 = Moi-même 2 = Parent/tuteur 3 = Employeur 4 = Recruteur 5 = Amis/collègues de travail 6 = Autres. Spécifier : _____
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SECTION E : INFORMATION SUR LA RÉADAPTATION DE L'ENFANT

(L'information relative à cette section doit être fournie par le responsable du projet/fonctionnaire gouvernemental ou autre représentant officiel impliqué dans la collecte de données après le retrait de l'enfant)

E1 : Date du retrait ? __ __/__ __/__ __ __ __

E2 : Lieu du retrait, région _____ Code:

Circonscription Code:

Communauté Code:

E3 : Quel type d'impact du projet prévoit-on pour l'enfant ?

1 = Retrait 2 = Prévention 3 = Protection sociale (pour la famille)
4 = Réadaptation 5 = Autres. Spécifier : _____

E4 : En cas de retrait et/ou de prévention, pour quel type d'intervention/réadaptation l'enfant est-il inscrit ?

1 = Éducation formelle 2 = Éducation non formelle/alphabétisation de base
3 = Formation professionnelle 4 = Conseils 5 = Santé
6 = Soutien familial (c'est-à-dire activité rémunératrice)
7 = Autres. Spécifier : _____

E5i : S'il s'agit d'éducation formelle ou de formation professionnelle, dans quel type d'école/institution l'enfant est-il inscrit ?

1 = D'État/publique 2 = Privée/ONG 3 = Intermédiaire
4 = Autres. Spécifier : _____

E5ii : Nom et adresse de l'institution : _____

E6 Quelle est la date de l'inscription ? __ __/__ __/__ __ __ __

E7 : Quel type d'assistance ou d'appui directs l'enfant a-t-il reçu/recevra-t-il ?

1 = Uniformes 2 = Chaussures 3 = Cartables 4 = Matériels didactiques
5 = Frais d'examens 6 = Taxes/droits scolaires 7 = Nourriture 8 = Médicaments
9 = Autres. Spécifier : _____

E8 : Voir E3 : si une réadaptation est prévue, avec qui l'enfant sera-t-il réuni ?

1 = Les deux parents 2 = Le père seulement 3 = La mère seulement 4 = Un parent adoptif
5 = Un proche 6 = Autres. Spécifier : _____

E9 : Voir E3 : si une protection sociale est prévue, de quel type sera celle dont bénéficieront les parents/le tuteur de l'enfant ?

1 = Développement des compétences 2 = Outils (ex. : charrette à pousser, machine)
3 = Matières premières 4 = Appui financier (ex. : argent de lancement)
5 = Conseils en matière de santé, de législation 6 = Autres. Spécifier : _____

E10 : Sur quel type d'activité la protection sociale est-elle ciblée ?

1 = Agriculture 2 = Production d'huile 3 = Industries alimentaires
4 = Pulvérisation des cultures 5 = Élevage 6 = Vente 7 = Couture 8 = Coiffure
9 = Autres. Spécifier : _____

MERCI. FIN DE L'ENTRETIEN

Nom de l'observateur _____

Signature: _____ Date: _____

FORMULAIRE 3.

**Ministère du Travail, de la Solidarité sociale et de la Famille
Service national de protection et d'adoption des enfants, Roumanie,
Fondation internationale pour l'enfant et la famille, Roumanie et
OIT-IPEC.**

■ **Formulaire de rapport sur les pires formes de travail des enfants**

I. Données générales concernant l'enfant

I/01	Prénom	Nom	Surnom
	Sexe	Age	
I/02	Date de naissance		Rang
I/03	Niveau d'instruction (<i>nombre d'années de scolarité</i>)		
I/04	Fréquente actuellement une école	Oui /Non	
	Si oui, laquelle		
	Sinon, dernière école fréquentée :		
1/05	État de santé :	Besoins spéciaux	Oui/ Non
I/06	Domicile légal : Comté / localité	Adresse	
I/07	Résidence : Urbaine / rurale	Comté / localité	Adresse
I/08	Où vit l'enfant :		
I/09	Dans la famille naturelle : Oui /Non		
I/10	Au centre de placement : Oui /Non		
	Placement	Prise en charge	
	Oui /Non	Oui /Non	
I/11	Dans la famille élargie : Oui /Non		
	Placement	Prise en charge	
	Oui /Non	Oui /Non	
I/12	Avec une personne/famille : Oui /Non		
	Placement	Prise en charge	
	Oui /Non	Oui /Non	
I/13	Avec un parent adoptif : Oui /Non		
	Placement	Prise en charge	
	Oui /Non	Oui /Non	
I/14	Autres :		
I/15	Date à laquelle l'enfant a été découvert au travail :		
I/16	Lieu où il été découvert au travail :		

II. Les pires formes de travail des enfants

II.1. Les pires formes « inconditionnelles » de travail des enfants (selon la Convention 182/1999). Autres réponses possibles

N°	Type d'activité	Durée			Période (nombre d'heures)		Contrat		Paiement	
		Jours	Sem.	Mois	Quot.	Hebdo.	Oui	Non	Oui	Non
1	Victime de la traite interne									
2	Victime de la traite transfrontalière									
3	Prostitution									
4	Pornographie									
5	Trafic de drogues									
6	Mendicité									
7	Domesticité									
8.	Travail agricole									
9.	Autres activités : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, lesquelles :									
	1.									
	2.									
	3.									
	4.									

II.2. Les pires formes de travail des enfants – activités dangereuses (selon la Recommandation 190/1999). Autres réponses possibles

N°	Type d'activité	Durée			Période (nombre d'heures)		Contrat		Paiement	
		Jours	Sem.	Mois	Quot.	Hebdo.	Oui	Non	Oui	Non
10	Travaux effectués sous terre									
11.	Travaux de construction/démolition									
12.	Travaux effectués dans des espaces confinés									
13.	Manipulation de machines, de matériel ou d'outils dangereux									
14.	Manipulation or transport de lourdes charges									
15.	Travaux effectués avec des substances toxiques ou des procédés dangereux									
16.	Travaux effectués dans des conditions de température extrêmes (moins de 0 °C ou plus de 40 °C)									
17.	Travaux effectués dans des conditions de bruit préjudiciables									
18.	Travaux d'une durée supérieure à six heures									
19.	Travail de nuit									
20.	Travaux effectués dans des conditions de vibrations préjudiciables									
21.	Travaux effectués à des hauteurs dangereuses									
22.	Autres : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, lesquels :									
	1.									
	2.									
	3.									
	4.									

Pour qui travaillez-vous ?	Oui	Non
a) Le ménage de mes parents		
b) Des proches		
c) Un employeur (propriétaire)		
d) Un employeur public		
e) D'autres personnes – spécifier :		
e.1)		
e.2)		
e.3)		

Pourquoi travaillez-vous ?	Oui	Non
a) Pour l'« argent de poche »		
b) Mes parents m'y ont contraint		
c) Le chef du gang m'y a contraint		
d) Pour survivre		
e) Je dois aider mes parents		
f) Autres – lesquels :		
f.1)		
f.2)		

III. Observations

Nom de la personne qui a rempli le formulaire

Signature..... Date du rapport::.....

FORMULAIRE 4.

République de Turquie
Ministère du Travail et de la Sécurité sociale
Unité d'inspection des lieux de travail
Projet OIT-IPEC
FORMULAIRE 2

Nom du lieu de travail :
Numéro du cas :
Adresse :
Propriétaire/directeur :
Téléphone/fax :
E-mail :
Type d'activité :

INFORMATION SUR LES TRAVAILLEURS ENFANTS

- | | | |
|----|-----------------------------|---------------------------------|
| 1) | Nom-prénom : | Type d'emploi : |
| | Nom de la mère/du père : | Date de début : |
| | Date et lieu de naissance : | Horaires de travail : |
| | Adresse : | Week-end: |
| | Numéro de téléphone : | Vacances nationales et autres : |
| | Nombre de frères et sœurs : | Salaire : |
| | Degré d'instruction : | Période de vacances : |
| | En apprentissage : | Autres informations |
| 2) | Nom-prénom : | Type d'emploi : |
| | Nom de la mère/du père : | Date de début : |
| | Date et lieu de naissance : | Horaires de travail : |
| | Adresse : | Week-end: |
| | Numéro de téléphone : | Vacances nationales et autres : |
| | Nombre de frères et sœurs : | Salaire : |
| | Degré d'instruction : | Période de vacances : |
| | En apprentissage : | Autres informations |